

ORIENTATION CANADIENNE À L'ÉTRANGER

Manuel du participant

GUIDE D'ORIENTATION
AVANT LE DÉPART À
L'USAGE DES NOUVEAUX
ARRIVANTS AU CANADA



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de/du Gouvernement du Canada, dans le cadre de l'accord de contribution avec l'OIM. Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de Gouvernement du Canada.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tel. : +41 22 717 9111
Fax : +41 22 798 6150
Courriel : hq@iom.int
Site web : www.iom.int

Citation requise : OIM, *Manuel du participant – Orientation canadienne à l'étranger: guide d'orientation avant le départ à l'usage des nouveaux arrivants au Canada*. Genève, 2021.

ISBN 978-92-9268-137-1 (PDF)
ISBN 978-92-9268-138-8 (imprimé)

© OIM 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales (CC BY-NC-ND 3.0 IGO)*.

Pour plus de détails, voir la section Droit d'auteur et conditions d'utilisation.

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

TABLE DES MATIÈRES

Instructions relatives à l'utilisation des codes QR	Page i
Symboles	Page ii
Activités	Page iv

	1. Présentation du Canada	Page 1
---	----------------------------------	---------------

	2. Le voyage	Page 35
---	---------------------	----------------

	3. Aides et services	Page 63
---	-----------------------------	----------------

	4. Le logement	Page 81
--	-----------------------	----------------

	5. La santé	Page 93
---	--------------------	----------------

	6. L'éducation	Page 107
---	-----------------------	-----------------

	7. L'emploi	Page 123
---	--------------------	-----------------

	8. La gestion de votre budget	Page 141
---	--------------------------------------	-----------------

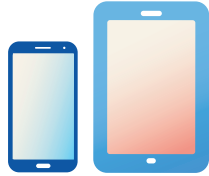
	9. Les transports	Page 159
---	--------------------------	-----------------

Schémas des processus **Revers de la couverture arrière**

Instructions relatives à l'utilisation des codes QR



Tout au long de ce manuel, vous verrez des symboles tels que celui-ci, qui vous renverront vers des informations supplémentaires sur des sujets importants. Il s'agit de codes à réponse rapide (codes QR). Découvrez comment utiliser l'appareil photo d'un téléphone portable ou d'une tablette pour accéder à des informations sur Internet à l'aide des codes QR. Vous devrez disposer d'une connexion à Internet.



1. Vérifiez si la fonction appareil photo de votre appareil peut lire des codes QR ou si vous devez télécharger un lecteur de codes QR.



2. Vérifiez que votre appareil est connecté à Internet.



3. Ouvrez la fonction appareil photo ou le lecteur de codes QR de votre appareil.



4. Pointez l'appareil photo de votre appareil sur le code QR en veillant à ce que ce dernier apparaisse au centre de l'écran.



5. Attendez que le code soit numérisé.



6. Ouvrez le contenu du code QR et consultez des informations supplémentaires.



Les codes QR figurant dans ce manuel renvoient à des liens de sites Internet de confiance sur lesquels vous trouverez des informations en français, en anglais et dans d'autres langues. Si vous ne maîtrisez aucune de ces langues, vous pouvez utiliser un outil de traduction en ligne afin de vous faire une idée du contenu des sites Internet.



Symboles

Vous trouverez dans ce manuel des symboles qui possèdent différentes significations. Ils sont accompagnés de brèves descriptions. Vous en apprendrez plus au sujet de ces symboles et de leurs significations au fur et à mesure que vous progressez dans le manuel.



1. Le Gouvernement du Canada



2. Informations relatives au Québec



3. Les Peuples autochtones du Canada



4. Canada ou canadien



5. Pays autres que le Canada



6. Lieu géographique



7. Les personnes présentant un handicap



8. Diversité sur le plan des caractéristiques sexuelles, de l'identité de genre, de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle



9. Diversité des religions



10. Aide et soutien



11. Aide financière



12. Aide immédiate à l'établissement



13. Organisations financées par le Gouvernement



14. Répondants privés de réfugiés



15. Les droits au Canada



16. Les lois au Canada



17. Respect de la vie privée, sûreté ou sécurité



18. Autorisé ou légal



19. Interdit ou illégal



20. Refus ou contre



21. Durée



22. Moment précis



23. Information



24. Recherche



25. Diplômes ou titres de compétences



26. CV (curriculum vitae)



27. Mariage



28. Une personne (sans genre défini)

Activités

Au fil de ce manuel, des activités vous permettront d'apprendre des choses utiles sur la vie au Canada. Les consignes sont précisées au début de chaque activité. Lisez-les soigneusement. Dans certaines activités, la réponse à la première question est indiquée en rouge afin de vous indiquer comment répondre au reste des questions. Si l'activité appelle des réponses spécifiques, celles-ci sont indiquées à l'envers au bas de la page.

Le présent manuel comporte les types d'activités suivants:

- a) **Carte**
Trouvez un lieu sur la carte et tracez un « X ».
- b) **Mise en correspondance**
Tracez une ligne entre les nombres et les lettres.
- c) **Cases à cocher**
Lisez la question et cochez « ✓ » la case.
- d) **Classification**
Observez les images et classez-les en dessinant un symbole dans la case.
- e) **Blancs à remplir**
Inscrivez les informations manquantes sur les lignes prévues à cet effet.
- f) **Mise en ordre**
Lisez les énoncés et inscrivez un numéro dans chaque case afin de classer les énoncés du premier au dernier.
- g) **Scénarimages**
Étudiez une série d'images illustrant une histoire.



Les questions auxquelles il vous faut réfléchir apparaissent dans un encadré tel que celui-ci.



Les informations importantes à mémoriser apparaissent dans un encadré tel que celui-ci.

Unité 1

PRÉSENTATION DU CANADA





Unité 1 PRÉSENTATION DU CANADA



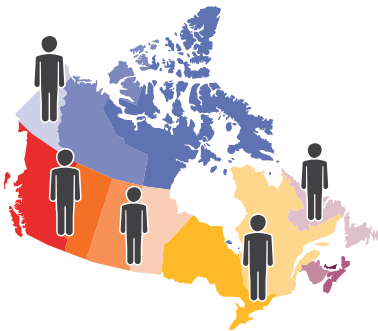
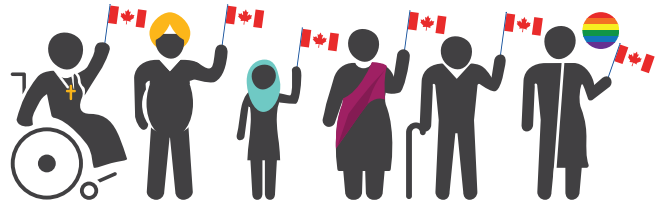
1.1 Le saviez-vous?

Le Canada est le deuxième plus grand pays de la planète, et présente de nombreux paysages différents. Selon la région, on y trouve de hautes montagnes, de vastes plaines, des forêts ainsi que de nombreux lacs et rivières.



Bien avant l'arrivée des premiers colons européens, les Peuples autochtones prospéraient sur le territoire qui correspond aujourd'hui au Canada. Les Peuples autochtones étaient présents avant l'histoire orale et écrite.

Aujourd'hui, la société canadienne est diverse en matière d'âge, de couleur de peau, de religion, de genre, d'orientation sexuelle, de capacités et de statut économique.



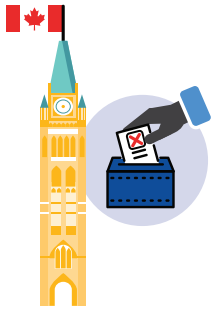
Au regard de l'importante superficie du Canada, peu de personnes y vivent. La population actuelle du pays est estimée à _____.



Le nom « Canada » vient du mot huron-iroquois (Premières Nations) « kanata », qui signifie lieu sûr, village ou établissement.



Le Canada n'a pas de président, mais un premier ministre. Le chef d'État symbolique est le Roi ou la Reine du Canada, qui est également celui ou celle du Royaume-Uni. Le Roi ou la Reine n'exerce aucun pouvoir gouvernemental.



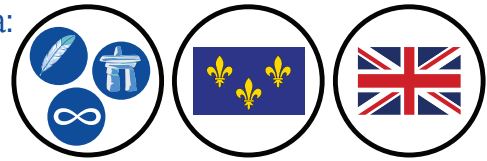
Le Canada est un pays démocratique doté d'une Chambre des communes dont les membres sont élus et d'un Sénat dont les membres sont nommés.

Plus de 200 langues sont parlées au Canada, dont les langues autochtones ainsi que les langues des nombreux immigrants qui se sont installés dans le pays.

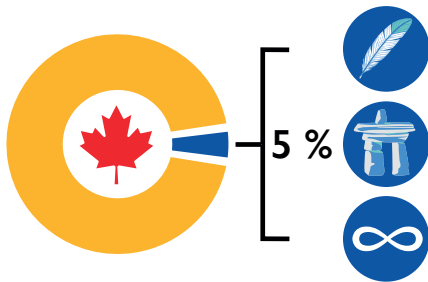


1.2 Peuples fondateurs du Canada

On distingue trois Peuples fondateurs du Canada: les Autochtones, les Français et les Britanniques. Cependant, au cours de l'histoire du pays, l'immigration a également joué un rôle central dans la constitution de la société canadienne.

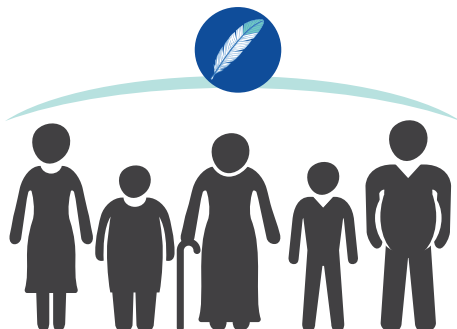


1. Les « Peuples autochtones » ont été les premiers à vivre sur le territoire qui correspond aujourd'hui au Canada. Présents bien avant l'arrivée des premiers colons européens, ils possédaient leurs propres économies, langues et cultures.



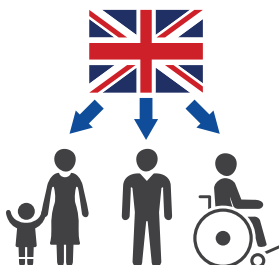
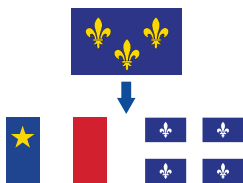
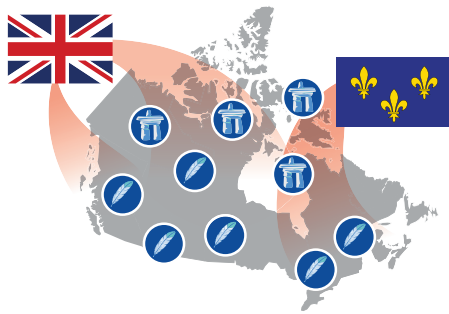
Aujourd'hui, les Peuples autochtones représentent environ 5 % des habitants du Canada. On distingue trois groupes reconnus au Canada.

a) Premières Nations



Il existe plusieurs centaines de Premières Nations. On recense aujourd'hui plus de 60 langues des Premières Nations, dont les locuteurs s'emploient à les faire vivre. Les Premières Nations vivent dans des petites et des grandes villes de l'ensemble du pays. La moitié environ vit sur des terres réservées à leur usage, que l'on appelle des « réserves ». Nombre d'entre elles vivent dans des nations autonomes, au sein desquelles elles prennent des décisions sur des questions locales.





b) Inuits

Les Inuits vivent généralement dans de petites communautés réparties dans la vaste région nord du Canada. Le mot *inuit* signifie « peuple » en inuktitut, la langue inuite. La connaissance que les Inuits ont de la terre, de la mer et de la vie sauvage leur permet de prospérer dans l'environnement arctique inhospitalier. Aujourd'hui, ils continuent de chasser et de pêcher, par exemple le phoque, la baleine et le caribou, pour nourrir leurs communautés.

c) Métis

Les Métis sont à l'origine les descendants de négociants de fourrures européens et de femmes des Premières Nations. Ils sont devenus un peuple distinct, doté d'une culture et de traditions propres, organisé en communautés implantées le long des voies commerciales. Aujourd'hui, ils vivent dans l'ensemble du Canada, et plus particulièrement en Ontario et dans les provinces de l'Ouest.

Au début des années 1600, les pionniers européens ont commencé à vivre et à former des colonies dans ce qui est aujourd'hui le Canada. La colonisation désigne le fait de s'installer et de prendre possession de territoires déjà occupés par d'autres peuples. Dans ce cas, les territoires des Nations autochtones ont été colonisés par les pionniers européens.

2. Les « *Canadiens français* » désignent les Acadiens, les Québécois et les autres communautés francophones du Canada.

Les Acadiens sont les descendants de pionniers français installés dans ce qui est à présent la région de l'Atlantique. Aujourd'hui, la culture acadienne est florissante et contribue au dynamisme du Canada francophone.

Les Québécois sont les habitants du Québec. Beaucoup sont des descendants francophones de pionniers français arrivés entre 1600 et 1700 de notre ère. Les Québécois conservent une identité, une culture et une langue qui leur sont uniques. Aujourd'hui, environ un million de francophones vivent dans des provinces autres que le Québec.

3. Les « *Canadiens anglais* » descendent des Anglais, des Gallois, des Écossais et des Irlandais arrivés au Canada entre 1600 et 1900 de notre ère.



De nombreuses Nations autochtones se sont montrées accueillantes à l'égard des Européens, et ont entretenu des relations commerciales pacifiques avec eux. Les Nations autochtones ont transmis aux Européens les savoirs nécessaires pour survivre aux hivers rigoureux du Canada.

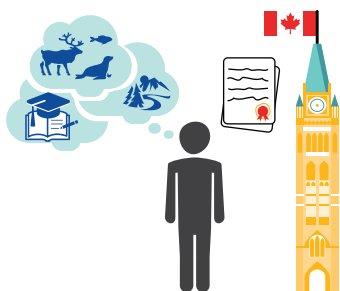


Les traités sont des accords passés entre les Peuples autochtones et le Gouvernement du Canada. Certaines Premières Nations ont cédé d'importants territoires en échange de promesses d'établissements scolaires, de paiements annuels et de certains droits de chasse et de pêche. Les Peuples autochtones et le Gouvernement n'ont pas toujours eu la même interprétation des traités. La manière dont le Canada a honoré les promesses faites aux Peuples autochtones reste sujette à controverse, aujourd'hui encore. L'histoire des Peuples autochtones du Canada vous permettra de mieux les comprendre aujourd'hui.



Le Canada a à cœur de renforcer une relation avec les Peuples autochtones fondée sur la reconnaissance, le respect, la coopération et le partenariat.

La législation canadienne reconnaît les droits des Peuples autochtones, et notamment les suivants:



1. Droits conférés par traité



2. Droits de chasse et de pêche



3. Droits fonciers



4. Droit à l'autonomie gouvernementale



Malheureusement, le Gouvernement du Canada n'a pas toujours respecté les droits des Peuples autochtones.

En 2008, le Gouvernement a institué la Commission de vérité et réconciliation. Cette dernière a publié un rapport sur les moyens d'apaiser et d'instaurer des relations respectueuses entre les Peuples autochtones, le Gouvernement et l'ensemble des Canadiens. C'est ce qu'on appelle la « réconciliation », qui est un processus continu.

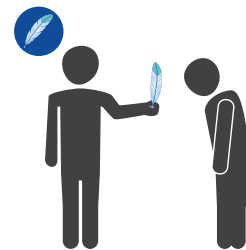


Tous les habitants du Canada jouent un rôle dans la réconciliation avec les Peuples autochtones.

Consignes: lisez les actions recommandées en faveur de la réconciliation. Cochez « ✓ » la case en face des actions que vous engagerez lorsque vous serez au Canada.



1. Approfondir vos connaissances sur les Peuples autochtones.



2. Respecter les Peuples autochtones et leurs traditions.



3. Soutenir les entreprises et les artistes autochtones.



4. Participer à des événements autochtones locaux.

1.3 Carte du Canada



Consignes: étudiez la carte du Canada. Si vous connaissez le lieu où vous allez vivre, trouvez-le et tracez un « X ».



Les deux langues officielles du Canada sont l'anglais et le français. La loi exige que le Gouvernement fédéral fournisse ses services en anglais et en français dans tout le pays. Le Québec est officiellement une province francophone. Les langues officielles du Nouveau-Brunswick sont le français et l'anglais. Les habitants des autres provinces et territoires sont majoritairement anglophones, mais on trouve des communautés francophones dans l'ensemble du Canada.

Pour de plus amples informations sur les communautés francophones au Canada, veuillez consulter la Carte interactive sur les collectivités francophones disponible ici:





1.4 Symboles du Canada

Consignes: étudiez les symboles du Canada. Tracez une ligne entre les symboles et leurs descriptions.



Plume d'aigle



Inuksuk



Symbole de l'infini



Feuille d'érable



Castor



Coquelicot

1.

2.

3.

4.

5.

6.

a) Apparaît sur le drapeau métis. Il représente l'union des cultures autochtones et européennes et l'immortalité du peuple métis.

b) Provient d'un arbre répandu au Canada, qui produit un sirop sucré et dont les feuilles changent de couleur. Il apparaît sur le drapeau canadien.

c) Symbole sacré des Premières Nations représentant le lien avec le Créateur. Il est utilisé lors de cérémonies.

d) Symbole en souvenir des soldats qui ont combattu et sont morts pour la liberté du Canada.

e) Il y a longtemps, le commerce de sa fourrure jouait un rôle important dans l'économie canadienne.

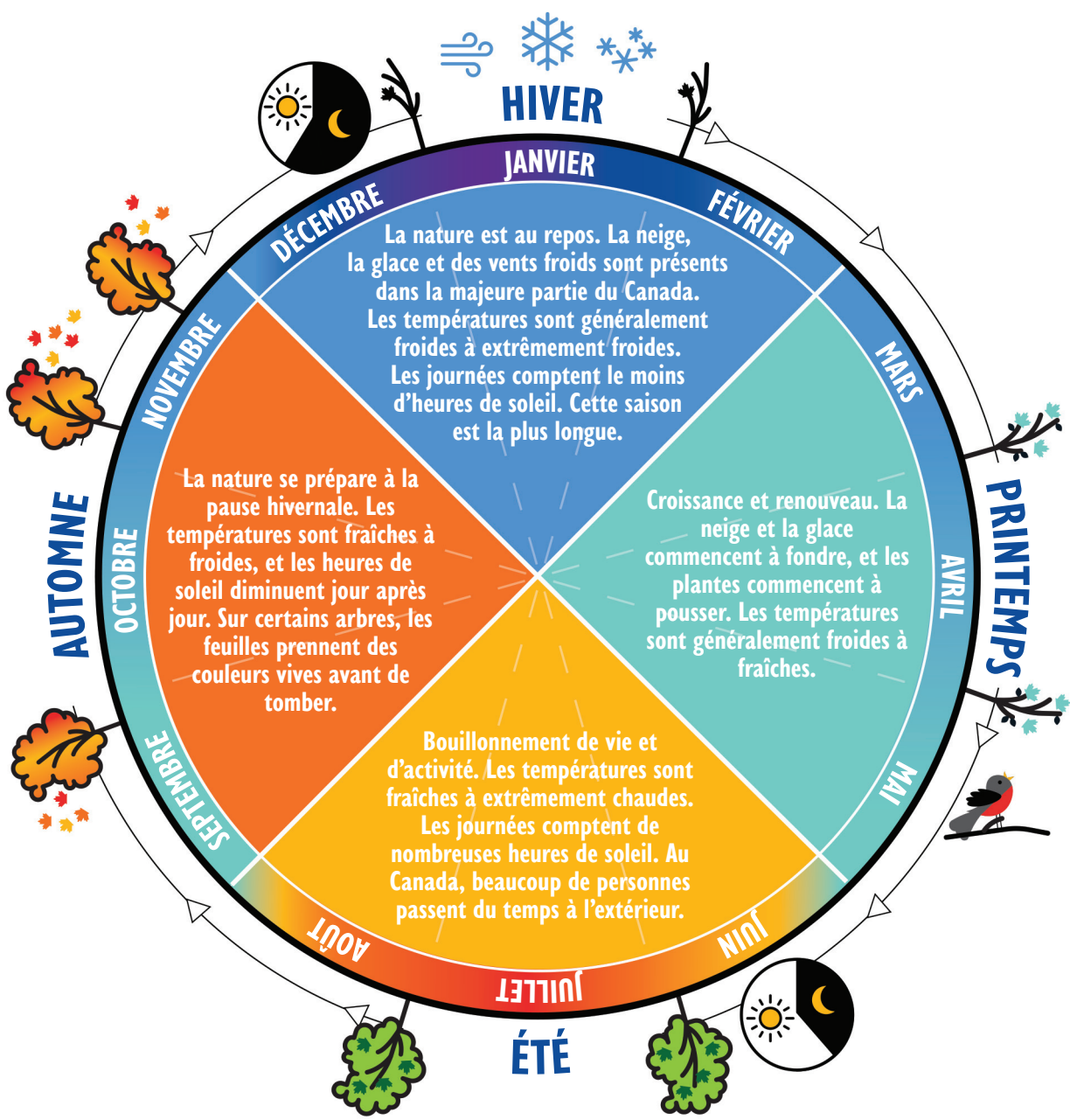
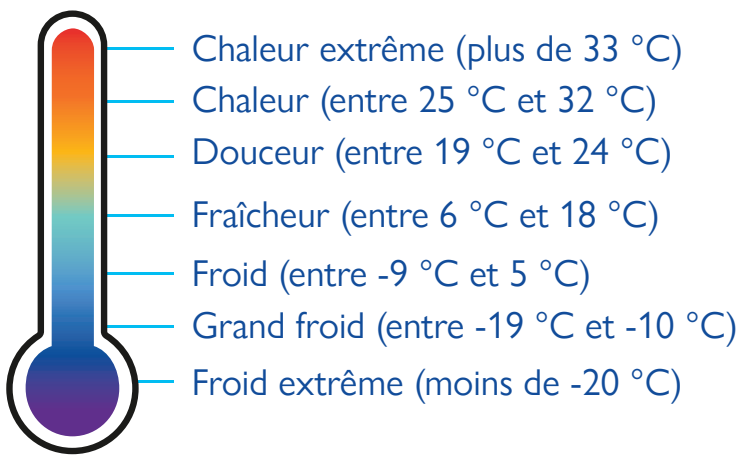
f) Une structure en pierre inuite utilisée pour communiquer. Il s'agit d'un instrument de survie dans l'Arctique, ou d'un repère spirituel.

Réponses: 1 (c); 2 (f); 3 (a); 4 (b); 5 (e); 6 (d).

1.5 Les saisons



Consignes: lisez les informations sur les quatre saisons au Canada et sur les variations météorologiques qui les accompagnent.





1.6 Activités des différentes saisons

Les habitants du Canada s'adonnent à de nombreuses activités selon les saisons.

Consignes: examinez les activités saisonnières. Tracez une ligne entre chaque activité et la saison à laquelle elle se rapporte.



h) Pique-niquer.



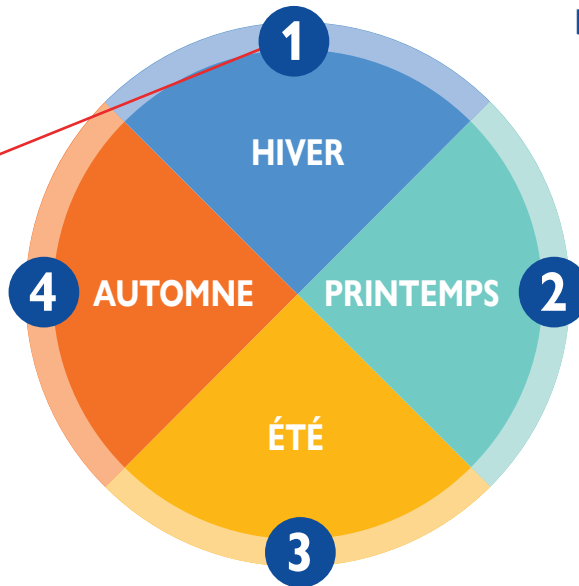
a) Récolter des fruits et légumes.



b) Planter des fleurs.



g) Faire du patin à glace.



c) Faire du toboggan.



f) Faire une baignade.



e) Visiter une cabane à sucre (où on fait bouillir l'eau d'érable pour obtenir du sirop).



d) Admirer les couleurs des arbres.

Réponses: 1 (c, g); 2 (b, e); 3 (f, h); 4 (a, d).



De nombreuses inventions autochtones ont joué un rôle majeur aux premiers jours de l'histoire du Canada, et continuent de donner lieu à des activités extérieures importantes pratiquées à toutes les saisons.

1.7 Prêt pour l'hiver?

Les hivers canadiens peuvent infliger un choc aux nouveaux arrivants qui ne sont pas habitués aux températures froides ou extrêmement froides. Il suffit d'un vent léger pour que les températures ressenties soient bien plus froides. Pour vous protéger du froid en hiver, superposez les couches de vêtements.

Consignes: étudiez les différentes parties du corps qui sont exposées au froid. Tracez une ligne entre chaque partie du corps et le vêtement qui la protège.

The diagram shows a human silhouette with six numbered brackets indicating different body parts: 1 (head/neck), 2 (neck/shoulders), 3 (torso), 4 (arms/hands), 5 (legs), and 6 (feet). Surrounding the silhouette are six clothing items labeled a) through f):

- a) Écharpe (purple scarf)
- b) Mitaines ou gants (teal and pink gloves)
- c) Chaussettes chaudes et bottes (yellow socks and blue boots)
- d) Caleçon long/pantalon de neige (yellow leggings and blue snow pants)
- e) Bonnet (qu'on appelle « tuque » au Canada) (red beanie)
- f) Cardigan et manteau (orange cardigan and blue jacket)



Les habitants du Canada sont actifs toute l'année et s'adonnent à de nombreuses activités extérieures à chaque saison. Il est indispensable de porter des vêtements adaptés.

Réponses: 1 (e); 2 (a); 3 (f); 4 (b); 5 (d); 6 (c).



1.8 Les visages du Canada

Consignes: observez ces personnes. Cochez « ✓ » la case en face des personnes que vous pensez être canadiennes.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.

Réponses: 1 (✓); 2 (✓); 3 (✓); 4 (✓); 5 (✓); 6 (✓); 7 (✓); 8 (✓); 9 (✓); 10 (✓); 11 (✓); 12 (✓).



Les nouveaux arrivants apportent leurs talents au Canada. Leur participation à la société contribue à la prospérité du pays. Ils travaillent, paient des impôts, nouent des amitiés et s'investissent dans leur lieu de vie.

Un habitant du pays sur cinq est né en dehors du Canada.



Les habitants du Canada doivent en principe faire preuve de tolérance et de respect envers toutes les personnes indépendamment de leur âge, genre, couleur de peau, classe sociale, situation matrimoniale/familiale, langue, religion, nationalité, statut migratoire, orientation sexuelle et capacité ou incapacité.

À cet effet, vous pouvez:



1. vous exprimer et agir de manière respectueuse.



2. respecter le droit de toutes les personnes à vivre comme elles l'entendent, même si cela ne correspond pas à votre mode de vie.



3. promouvoir le traitement équitable de toutes les personnes, sans exception.



En faisant preuve d'ouverture d'esprit, en vous montrant tolérant et en acceptant les différences, vous vous adapterez plus facilement à la vie au Canada.

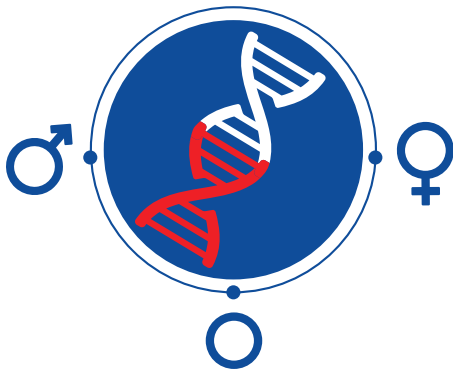


1.9 Diversité

Le Canada est un pays qui accorde une grande valeur à la diversité. La loi canadienne s'applique de la même manière à tous. Informez-vous sur la diversité au Canada dans les pages suivantes de ce manuel.



Consignes: lisez les informations relatives à la diversité sur le plan des caractéristiques sexuelles, de l'identité de genre, de l'expression du genre et de l'orientation sexuelle ainsi que sur les droits au Canada.



1. Caractéristiques sexuelles

À la naissance, un sexe nous est généralement assigné en fonction de marqueurs biologiques. Selon notre apparence ou la forme de notre corps, un docteur ou nos parents nous disent que nous sommes de sexe masculin ♂ ou féminin ♀. Certaines personnes présentent naturellement un mélange de marqueurs masculins et féminins ○ à la naissance. Nous avons tous des caractéristiques sexuelles. Réfléchissez aux vôtres.



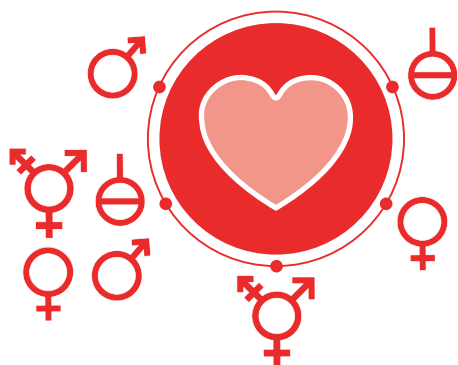
2. Identité de genre

Notre propre ressenti concernant le fait d'être une femme ♀, un homme ♂, les deux ♂♀ ou ni l'un ni l'autre ○. Notre identité de genre peut correspondre au sexe qui nous a été assigné à la naissance, ou être différente. Nous avons tous une identité de genre. Personne ne peut nous dire quelle est notre identité de genre, nous sommes les seuls à le savoir. Le genre que nous nous attribuons peut changer. Réfléchissez au vôtre.



3. Expression du genre

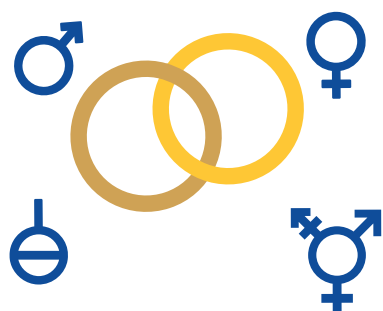
Manière dont nous exprimons ou présentons notre identité de genre. L'expression de notre genre peut être masculine ♂, féminine ♀, un mélange ♂♀ ou autre chose. L'expression du genre peut englober les choix vestimentaires, la coiffure, le maquillage, le langage corporel, la voix et le comportement. Le nom et les pronoms que nous utilisons sont des moyens courants d'exprimer notre genre. La manière dont nous exprimons notre genre peut changer. Nous l'exprimons tous différemment. Réfléchissez à la manière dont vous exprimez votre genre.



4. Orientation sexuelle

L'attraction physique, amoureuse et émotionnelle que nous ressentons envers autrui. Nous pouvons être attirés par des personnes d'un autre genre, du même genre, par plus d'un genre ou par aucun genre. Nous avons tous une orientation sexuelle, qui peut changer. Réfléchissez aux personnes par lesquelles vous êtes attiré.

La loi canadienne protège les personnes contre tout traitement inéquitable fondé sur leurs caractéristiques sexuelles, leur identité de genre, l'expression de leur genre et leur orientation sexuelle.



a) Tout le monde a le droit de se marier, y compris les personnes de genres différents et les personnes du même genre.



b) Si une personne estime que son identité de genre est différente du sexe qui lui a été assigné à la naissance, elle peut légalement changer de genre. Les pièces d'identité et les passeports canadiens offrent trois options: « masculin », « féminin » et « autre genre » (x).



c) Au Canada, les personnes ont le droit d'affirmer leur orientation sexuelle, leur identité de genre et l'expression de leur genre comme elles l'entendent.



Des personnes de différentes identités de genre vivaient déjà au Canada avant l'arrivée des pionniers européens. Aujourd'hui, les personnes autochtones dont l'identité de genre n'est ni masculine ni féminine s'identifient comme « bispirituelles ». La bispiritualité revêt également une dimension spirituelle pour certains Autochtones.





1.10 Personnes présentant un handicap au Canada



Les personnes qui ont un handicap présentent des incapacités, et leurs activités et leur participation sont restreintes. Certains handicaps sont visibles, d'autres non. Une personne peut naître avec un handicap ou présenter un handicap dû à une blessure, à une maladie ou à la vieillesse.



Au Canada, une personne sur cinq présente au moins un handicap.



Les personnes présentant un handicap ont droit à la même qualité de vie, dans tous les domaines, que toute autre personne au Canada. Si vous ou un membre de votre famille présentez un handicap, exercez vos droits et communiquez vos besoins aux personnes qui vous aident.



Au Canada, les entreprises, les écoles, les organisations et les communautés s'emploient à satisfaire les besoins des personnes présentant un handicap.

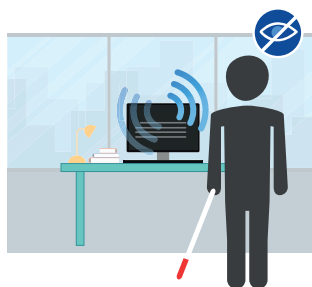
Cela consiste notamment à:



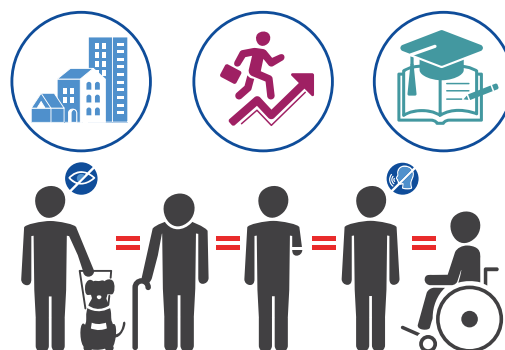
1. Créer des espaces publics et des transports publics accessibles.



2. Fournir des bourses ou des aides financières afin d'aider les personnes présentant un handicap à accéder à l'éducation.



3. Aménager les lieux de travail afin que les personnes présentant un handicap puissent y travailler.



4. Refuser le traitement inégal des personnes présentant un handicap en matière d'emploi, d'éducation, de logement et dans d'autres aspects de la vie quotidienne.



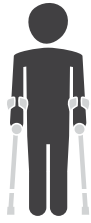
Des services existent pour vous aider à assumer les coûts de votre prise en charge ou de celle d'un membre de votre famille présentant un handicap. Pour de plus amples informations, sollicitez vos répondants ou l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas.





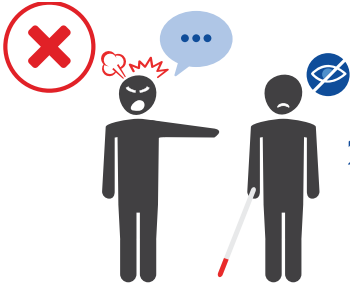
1.11 Interagir avec les personnes présentant un handicap au Canada

Consignes: étudiez les scènes représentant des personnes ayant un handicap. Tracez une ligne entre chaque scène et sa description.



1.

a) Adressez-vous directement à la personne présentant un handicap, et non à la personne qui l'aide.



2.

b) Ne partez pas du principe qu'une personne présentant un handicap ne peut rien faire.



3.

c) Considérez la personne, pas le handicap.



4.

d) Ne touchez pas une personne présentant un handicap ou son dispositif d'aide sans sa permission.



5.

e) Demandez à la personne présentant un handicap si elle a besoin d'aide au lieu de l'aider sans être sollicité.



6.

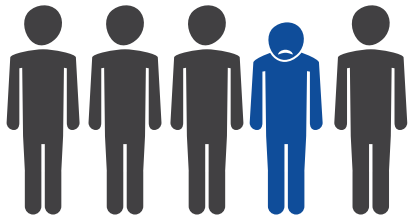
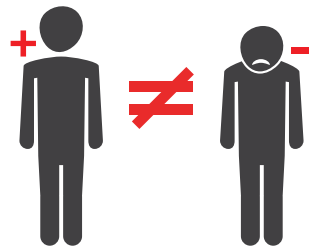
f) Ne dites pas d'une personne présentant un handicap qu'elle est « anormale ».



Réponses: 1 (c); 2 (f); 3 (a); 4 (b); 5 (e); 6 (d).

1.12 La discrimination au Canada

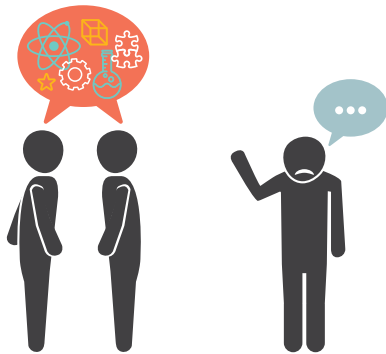
La discrimination empêche les personnes de faire des choses que d'autres personnes peuvent faire librement. Discriminer quelqu'un signifie le traiter différemment d'autres personnes, de manière négative.



Les habitants du Canada reconnaissent que la discrimination existe. Bien que le Canada soit une société multiculturelle et ouverte, une personne sur cinq y a fait l'expérience de la discrimination.

La discrimination peut prendre différentes formes. Elle est parfois facile à identifier, parfois plus dissimulée.

La discrimination peut prendre la forme d'expériences quotidiennes telles que des vexations ou des insultes. Parmi ces vexations, on peut citer les suivantes:



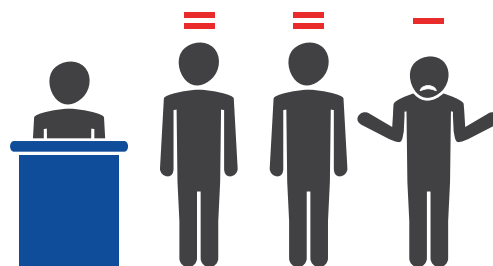
1. Être traité comme une personne sans intelligence.



2. Être traité comme une personne suspecte.



3. Être pris pour un membre du personnel.



4. Être traité de manière inéquitable lors de l'accès aux services.



En vertu des lois canadiennes, il est illégal de traiter de manière négative ou inéquitable des personnes en raison de ce qu'elles sont.





Consignes: étudiez les exemples de discrimination au Canada. Tracez une ligne entre chaque exemple et le type de discrimination.



« De quel pays venez-vous?
Rentrez chez vous! »

1.



a) Discrimination fondée sur le handicap

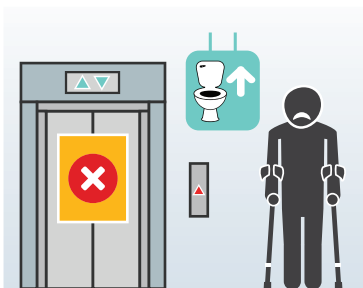


« Notre équipe n'autorise pas les joueuses à couvrir leur tête. Vous ne pouvez pas jouer. »

2.



b) Discrimination fondée sur la nationalité



« Ascenseur hors service. »

3.



c) Discrimination fondée sur la religion

Réponses: 1 (b); 2 (c); 3 (a).



4. « Deux hommes qui se tiennent la main en public! Quel sans gêne! »



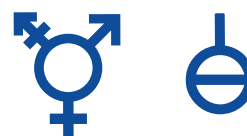
5. « Les femmes ne peuvent pas exercer ce travail. »



6. « Les gens comme vous ne peuvent pas faire leurs achats ici! »



7. « Si des gens comme eux continuent à s'installer ici, le quartier va devenir dangereux. »



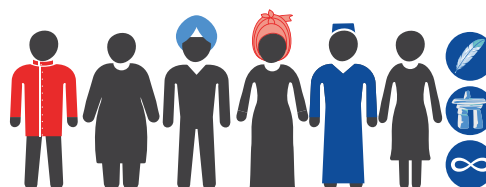
d) Discrimination fondée sur l'identité de genre



e) Discrimination fondée sur le genre



f) Discrimination fondée sur la personne que l'on aime (orientation sexuelle)



g) Discrimination raciale

Réponses: 4 (f); 5 (e); 6 (d); 7 (g).



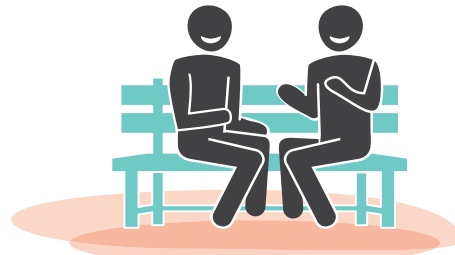
1.13 Faire face à la discrimination au Canada

Au Canada, vous avez le droit de contester, de manière respectueuse, les procédures ou les pratiques que vous jugez discriminatoires.

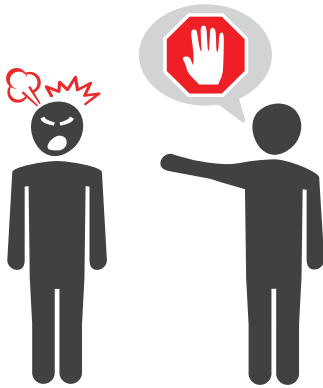
Consignes: lisez les recommandations sur les moyens de faire face à la discrimination au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des actions que vous engageriez au Canada.



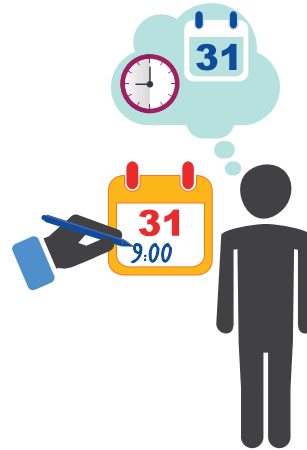
1. Réfléchissez à vos atouts.



2. Parlez à quelqu'un en qui vous avez confiance.



3. Si possible, dites à la personne qui vous discrimine d'arrêter.



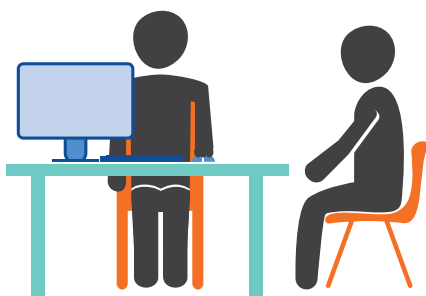
4. Notez les détails: ce qui s'est passé, les noms, les dates, les heures et les lieux. Cela permettra d'établir s'il s'agit d'un comportement discriminatoire type.



5. Sollicitez l'aide d'un professionnel de la santé mentale.



6. Vous pouvez appeler le numéro de la police locale destiné aux appels non urgents pour obtenir des conseils.



7. Si le harcèlement a lieu au travail, vérifiez si votre employeur dispose d'une politique de lutte contre le harcèlement et suivez ses instructions.



8. Si vous êtes en danger, appelez le 911.



La discrimination mène parfois à la violence. Les actes de discrimination violents ne sont pas courants au Canada. Ce type de violence constitue une grave infraction à la loi.



1.14 Les choses que font les habitants du Canada

Dans les espaces publics canadiens, vous verrez des personnes agir d'une manière qui peut être différente de la manière dont vous ou les personnes que vous connaissez agissez.

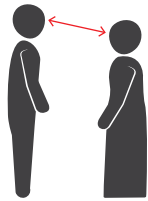
Consignes: étudiez les comportements publics courants au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des comportements qui sont nouveaux pour vous.



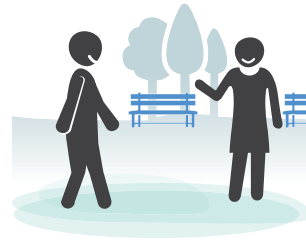
1. Faire la queue.



2. Couples (y compris du même sexe) qui s'embrassent.



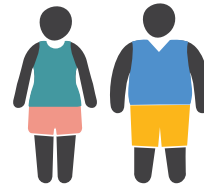
3. Regarder dans les yeux.



4. Sourire à des inconnus ou les saluer.



5. Porter des tenues et des symboles religieux.



6. Porter des shorts et des t-shirts sans manches.



7. Allaiter en public.



8. Appliquer un déodorant sur les aisselles.



Au Canada, abandonner des déchets, cracher, uriner et tousser ou éternuer sans se couvrir la bouche sont des comportements inacceptables en public.



1.15 Les lois au Canada

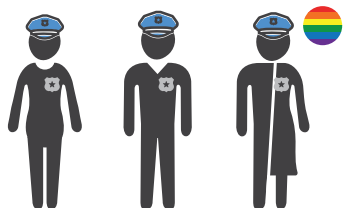
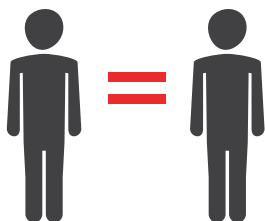


Il existe trois degrés de législation au Canada.



1. Lois fédérales

Ces lois s'appliquent à toute personne vivant au Canada. Il s'agit par exemple des lois relatives à l'immigration et à l'impôt sur le revenu.



2. Lois provinciales et territoriales

Ces lois varient d'une province ou d'un territoire à l'autre. Elles portent par exemple sur le logement, la santé, l'éducation et la famille.



3. Lois municipales

Ces lois s'appliquent à des villes précises. Elles peuvent porter sur le bruit, le tabagisme, l'abandon de déchets ou le stationnement des voitures.

a) Dans la loi canadienne, les personnes sont présumées innocentes jusqu'à ce que leur culpabilité soit prouvée.

b) Au Canada, la police doit traiter toutes les personnes de la même manière. Elle peut apporter son aide en cas d'urgence.

c) Il existe des agents de police de tous les genres.

d) La police s'emploie à assurer la sécurité des communautés, à enquêter sur les infractions et à aider les victimes d'infractions. Elle peut arrêter des personnes et les accuser d'une infraction conformément à la loi.



Il vous appartient de connaître et de comprendre les lois et les conséquences si vous les enfreignez.



1.16 Ce qui est illégal au Canada

Consignes: lisez les actes illégaux au Canada. Inscrivez le symbole « \$ » dans la case si la conséquence est une amende. Inscrivez le symbole « III » dans la case si la conséquence est l’incarcération.



1. Porter une arme à feu sans permis.



2. Conduire sans attacher sa ceinture de sécurité.



3. Fumer dans des espaces publics.



4. Conduire en étant distrait.



5. Pêcher ou chasser sans permis.



6. Remarques ou attouchements sexuels non désirés.



7. Blesser physiquement une autre personne, y compris un membre de sa famille.

Réponses: 1 (III); 2 (\$); 3 (\$); 4 (\$); 5 (\$); 6 (\$ ou III); 7 (III).



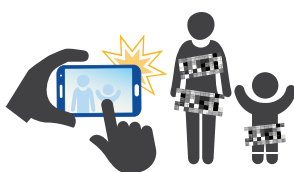
8. Soudoyer un fonctionnaire.



9. Vendre, consommer ou transporter des drogues illégales.



10. Être marié à plus d'une personne à la fois.



11. Prendre, diffuser ou posséder des photos d'enfants nus.



12. Conduire un véhicule sous l'effet d'une substance (drogues, alcool, médicaments).



13. Forcer quelqu'un à se marier.



14. Avoir des rapports sexuels avec des enfants.



15. Procéder à des mutilations génitales de femmes.



Parmi ces lois applicables au Canada, lesquelles sont nouvelles pour vous?

Réponses: 8 (III); 9 (III); 10 (III); 11 (III); 12 (III); 13 (III); 14 (III); 15 (III).



1.17 Ce qui est légal au Canada

Au Canada, les personnes peuvent jouir d'autres libertés que celles qui valent là où vous avez vécu. Vous n'avez pas à adopter ces comportements ou à les approuver simplement parce que vous vivez au Canada. En revanche, vous devez respecter le fait que les personnes ont le droit de se comporter ainsi, même si vous désapprouvez.



1. Décider avec qui et quand se marier à partir de 18 ans, y compris avec une personne du même genre.



2. Interrompre une grossesse (avortement).



3. Consommer des produits à base de cannabis (adultes uniquement).



4. Consommer de l'alcool (adultes uniquement).



5. Pour une personne qui souffre d'une maladie incurable qui finira par mettre fin à sa vie, solliciter l'aide d'un médecin pour mourir (aide médicale à mourir).



6. Manifester pacifiquement contre le Gouvernement.



7. Avoir des enfants, y compris pour les personnes célibataires ou pour les couples du même sexe.



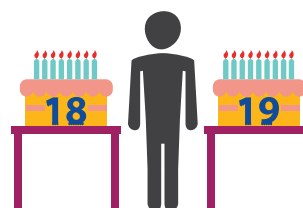
8. Pratiquer toute religion ou ne pratiquer aucune religion.



9. Changer légalement de genre (masculin ♂, féminin ♀, autre genre X).



Au Canada, une personne est considérée adulte à partir de 18 ou de 19 ans. Ce seuil varie d'une province ou d'un territoire à l'autre.





1.18 Dynamiques familiales

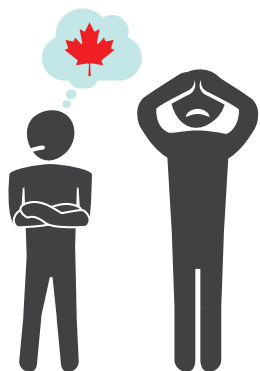
Au Canada, les familles peuvent sembler différentes des familles qui vivent là où vous avez vécu. Les responsabilités des différents membres de la famille varient d'une famille à l'autre.



1. L'installation dans un nouveau pays n'est pas sans conséquence sur les familles, car les responsabilités de leurs membres changent souvent. Ces changements peuvent être source de tensions.



2. Il est possible de gérer ces changements de manière saine, par exemple en dialoguant et en soutenant les membres de la famille qui rencontrent des difficultés.



3. Certains parents récemment arrivés estiment difficile de vivre au Canada. Leurs enfants s'adaptent plus rapidement qu'eux à cette nouvelle culture. Les parents peuvent ne pas approuver certaines choses que font leurs enfants, telles que la manière dont ils s'habillent, parlent ou se comportent.



Même en cas de tensions, il est important de garder à l'esprit que la violence familiale est illégale au Canada. De plus amples informations sont disponibles ici:





Consignes: étudiez les exemples de violence familiale. Tracez une ligne entre chaque exemple et sa description.



1.

a) Négliger les besoins d'un enfant ou d'une personne âgée.



2.

b) Confisquer les documents ou utiliser abusivement l'argent d'autres membres de la famille.



3.

c) Frapper un membre de la famille.



4.

d) Tuer un membre de la famille dans le but de sauver l'honneur de la famille.



5.

e) Violence verbale et/ou psychologique.



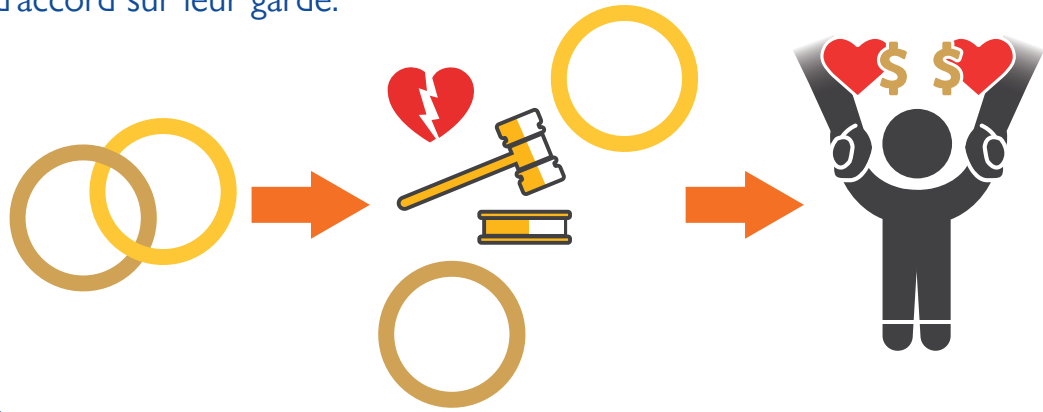
6.

f) Forcer un membre de la famille à des actes sexuels.

Réponses: 1 (c); 2 (f); 3 (b); 4 (e); 5 (a); 6 (d).



Si une personne ne souhaite plus être mariée, l'un des deux conjoints peut demander le divorce. Au Canada, le divorce ne peut être prononcé que par un tribunal. S'ils sont divorcés, les deux parents doivent assurer un soutien financier à leurs enfants et se mettre d'accord sur leur garde.

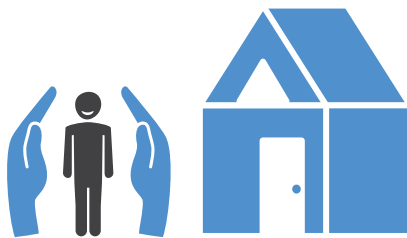


Vous n'avez pas à rester dans une relation violente pour conserver votre statut migratoire au Canada. Vous n'avez pas à vivre avec votre répondant (même lorsqu'il s'agit de votre conjoint ou de votre compagnon) pour conserver votre statut de résident permanent.

Si vous faites l'objet de menaces, si l'on vous fait du mal d'une manière ou d'une autre ou si vous fuyez la violence, vous pouvez:



1. Appeler le 911 afin de joindre la police, dans une situation d'urgence.
2. Appeler le 211 ou consulter le site 211.ca/fr pour accéder à des services sociaux et de santé.



3. Trouver un hébergement à l'adresse <https://hebergementfemmes.ca/>.



4. Parler à un professionnel et vous faire conseiller.

1.19 Éduquer les enfants au Canada

Les lois en vigueur au Canada protègent les enfants de la négligence et de la maltraitance. Tout un chacun se doit de signaler les situations de maltraitance d'enfants. Des aides destinées aux familles sont prévues pour protéger les enfants et préserver l'unité familiale. Cependant, la législation autorise également le Gouvernement à retirer des enfants d'un foyer dangereux.



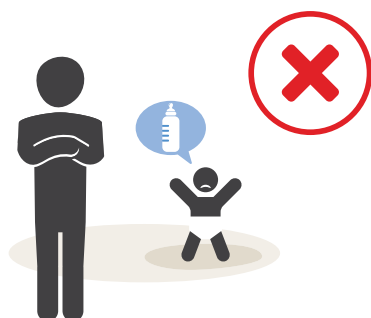
Ces punitions infligées aux enfants ne sont pas acceptables au Canada:



1. Frapper, battre ou donner des coups de poing ou de pied.



2. Menacer de blesser ou de tuer.

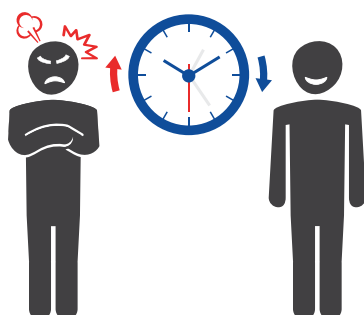


3. Priver de nourriture ou ne pas satisfaire les besoins fondamentaux.



4. Négliger ou priver d'affection.

Lisez ce que peut faire un parent à la place.



1. Prendre le temps de se calmer en cas de contrariété.



2. Se rappeler les différences entre les enfants et les adultes sur le plan de la maturité, de l'âge, des connaissances, de la force et de l'expérience.



3. Donner à l'enfant la possibilité de se calmer seul dans un lieu sûr pendant quelques minutes.



4. Détourner l'attention de l'enfant vers une autre activité.



5. Récompenser la bonne conduite.



6. Expliquer clairement les conséquences d'un comportement inacceptable.



7. Retrouver d'autres parents avec lesquels échanger lorsque vous rencontrez des difficultés.



8. Parler avec un professionnel d'autres méthodes disciplinaires.



9. Supprimer des avantages et/ou poser des limites.



Parmi les méthodes disciplinaires exposées ci-dessus, lesquelles pourraient fonctionner dans votre famille?

Unité 2

LE VOYAGE





Unité 2 LE VOYAGE



2.1 Réinstallation: les espoirs et les peurs

Voici deux personnes qui s'apprêtent à être réinstallées au Canada. Elles ont été interrogées sur les changements qu'elles pensent vivre lorsqu'elles arriveront au Canada. Chacune d'entre elles a indiqué nourrir des espoirs et des peurs à l'idée de sa nouvelle vie au Canada.

Consignes: lisez les récits. Cochez « ✓ » la case face aux espoirs et aux peurs que la vie au Canada vous inspire.

1. Voici _____.

Il a 24 ans. Il a fui son pays avant de pouvoir achever ses études. Ces trois dernières années, il a vécu seul, à l'étranger, en tant que réfugié.

Lorsque sa réinstallation au Canada a été approuvée, il a dressé la liste suivante:



Ses espoirs:



a) Améliorer sa maîtrise de l'anglais ou du français.



b) Vivre dans un pays sûr.



c) Poursuivre ses études et trouver un travail lui permettant d'assurer sa subsistance.

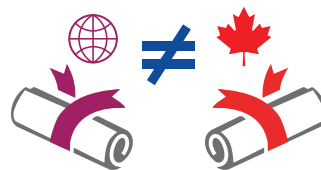
Ses peurs:



a) Se retrouver seul au Canada.



b) Les hivers longs et froids.



c) Que les études qu'il a faites ne soient pas reconnues au Canada et de devoir repartir de zéro.



2. Voici _____.

Elle a 45 ans. Son compagnon est décédé. Elle a passé les 15 dernières années dans un camp de réfugiés. Elle n'a pas reçu d'éducation formelle.

Elle part au Canada avec ses deux enfants.

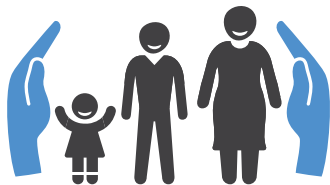
Lorsque sa réinstallation au Canada a été approuvée, elle a dressé la liste suivante:



Ses espoirs:



a) Un avenir meilleur pour elle et ses enfants.



b) Vivre dans un environnement en paix.

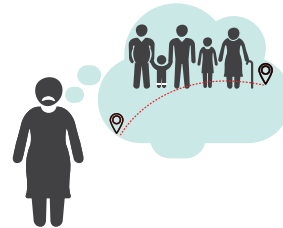


c) Être accueillie dans sa nouvelle communauté et se faire des amis.

Ses peurs:



a) Elle ne parle ni anglais ni français.



b) Elle sera très loin de son pays d'origine et de sa famille.



c) Élever ses enfants dans une nouvelle culture.

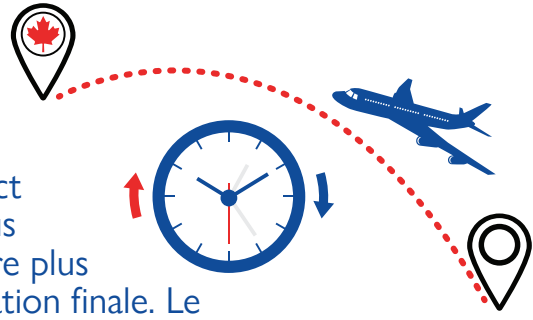
Il est normal d'éprouver des sentiments mêlés d'espoir et de peur à la perspective de partir au Canada.

Écrivez tous les autres espoirs et peurs que vous nourrissez sur les lignes prévues à cet effet.



2.2 Votre voyage

Votre voyage à destination du Canada sera long et fatigant. Il est possible qu'il n'existe pas de vol direct vers le Canada depuis le pays où vous vivez. Il vous faudra peut-être prendre plus d'un vol pour atteindre votre destination finale. Le voyage dure généralement entre plusieurs heures et quelques jours.



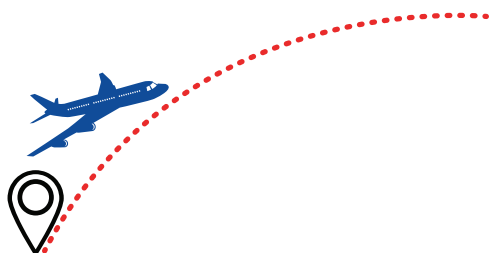
Consignes: étudiez la carte du monde. Trouvez l'endroit où vous vivez actuellement et marquez-le d'un « X ». Le Canada est indiqué à l'aide d'une feuille d'érable. Tracez une ligne entre les deux lieux.



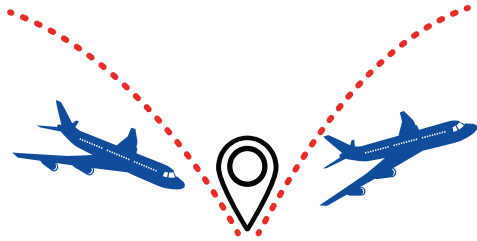
2.3 Votre itinéraire à destination du Canada

Les informations suivantes relatives à votre voyage à destination du Canada sont importantes.

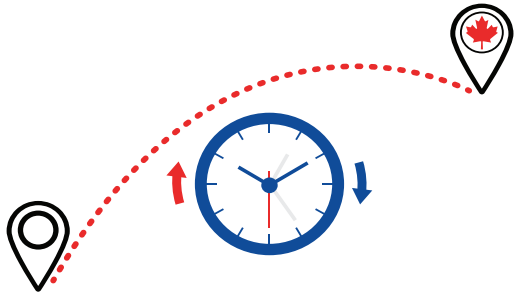
Consignes: indiquez les informations relatives à votre voyage à destination du Canada. Il est normal que vous ne disposiez pas de toutes ces informations jusqu'à quelques jours avant votre départ. Inscrivez les informations sur les lignes prévues à cet effet ou encerclez « O » les options correspondant à votre trajet.



1. Vous partez de l'aéroport de:



2. Vous aurez une correspondance pour un autre vol à l'aéroport de:

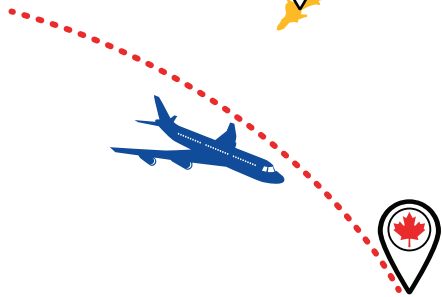


3. Le voyage entre votre pays de départ et le Canada durera (nombre d'heures):



4. Le premier aéroport canadien dans lequel vous atterrirez sera celui de:

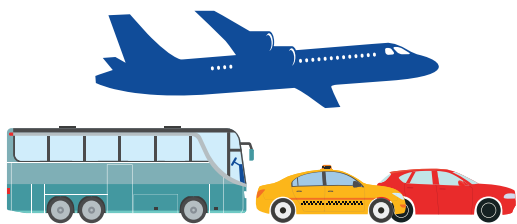
- a) Toronto
- b) Montréal
- c) Vancouver
- d) Calgary



5. Le dernier aéroport dans lequel vous atterrirez se trouve à:



6. Au Canada, vous vivrez dans la ville de:



7. Vous vous rendrez depuis l'aéroport jusqu'à la ville où vous vivrez en:

- a) avion
- b) autocar
- c) véhicule privé ou taxi

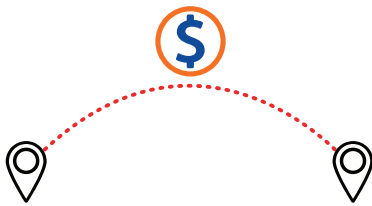


2.4 Programme de prêts aux immigrants

Le Gouvernement du Canada prend en charge les coûts de votre voyage au Canada dans le cadre du Programme des prêts aux immigrants. Vous devez rembourser ce prêt.



1. Vous serez invité à signer votre document de prêt avant votre départ. Ce document contient des informations sur le coût de votre voyage, que vous devrez rembourser après votre arrivée au Canada. Ce document constitue une entente légale.



2. Généralement, le prêt aux immigrants couvre les frais de transport entre le lieu de départ et la destination finale au Canada.



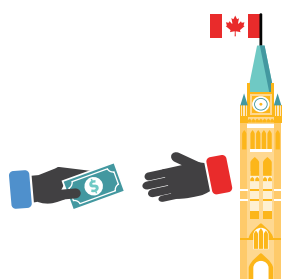
3. Vous commencez à rembourser le prêt un an après votre arrivée au Canada.



4. Il s'agit d'un prêt sans intérêts.



5. Le Gouvernement vous enverra un relevé indiquant à partir de quand vous devrez commencer à rembourser le prêt, pendant combien de temps et sous quelle forme. Si vous avez des questions relatives à votre prêt aux immigrants, veuillez appeler le 1-800-667-7301 ou envoyer un courrier électronique à l'adresse collection@cic.gc.ca. De plus amples informations sur les prêts aux immigrants sont disponibles ici:



6. Si vous éprouvez des difficultés à rembourser le prêt, vous devez en informer le Gouvernement du Canada. Il peut être convenu de réduire le montant des mensualités, si nécessaire.

2.5 Types de bagage



1. Bagage à main

Il s'agit d'un bagage de petite taille que les passagers emportent avec eux dans la cabine de l'avion. Il doit rentrer dans l'espace en dessous du siège ou dans le compartiment situé au-dessus des sièges.



2. Bagage enregistré

Il s'agit généralement du type de bagage le plus volumineux que les passagers peuvent emporter. La compagnie aérienne le place dans la soute de l'avion. Les passagers reçoivent une étiquette d'enregistrement lorsqu'ils confient ce bagage à la compagnie aérienne. Ils doivent conserver ce reçu et le présenter si leur bagage est perdu. Les passagers récupèrent ce bagage à la fin du vol.



3. Objets personnels

Il s'agit d'objets de petite taille tels qu'un ordinateur portable dans son étui, une mallette, un sac à main ou un petit sac.



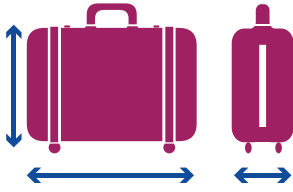
Les bagages enregistrés sont souvent de taille, de forme et de couleur similaires. Vous devez pouvoir reconnaître votre bagage. Inscrivez votre nom complet sur tous vos bagages. Ajoutez à votre bagage enregistré quelque chose qui vous permettra de le reconnaître facilement.





2.6 Limites applicables aux bagages

Chaque compagnie aérienne définit ses propres limites applicables aux bagages. Consultez votre itinéraire ou demandez au personnel de l'OIM quelles sont les limites applicables aux bagages. Ces limites déterminent:



1. La taille maximale en centimètres de tout bagage que vous emporterez. Vous pouvez établir la taille de votre bagage en mesurant sa hauteur, sa longueur et sa largeur.

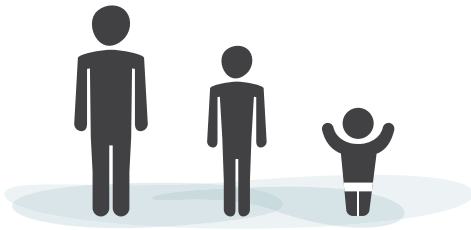


2. Le poids maximal en kilogrammes de chaque bagage. Vous devrez peser chacun de vos bagages à l'aide d'une balance.

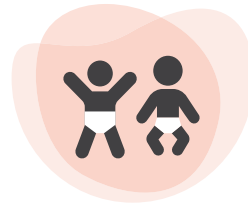


3. Le nombre de bagages autorisés par personne en fonction de l'âge.

Consignes: notez sur les lignes prévues à cet effet les limites qui s'appliquent aux bagages lors de votre voyage.

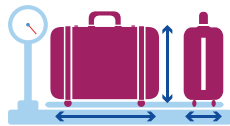


1. **Passagers âgés de 2 ans et plus**
Combien de bagages de chaque type un passager de 2 ans ou plus est-il autorisé à emporter au Canada?



2. **Passagers âgés de moins de 2 ans**
Combien de bagages de chaque type un passager de moins de 2 ans est-il autorisé à emporter au Canada?

3. Quels sont les dimensions et le poids maximum de chaque bagage?



Les passagers âgés de moins de 2 ans ne disposent pas de leur propre siège à bord de l'avion et c'est pour cela qu'ils ont des limites de bagages différentes.



Respectez les limites applicables aux bagages définies par la compagnie aérienne. Dans le cas contraire, la compagnie aérienne peut refuser vos bagages ou vous facturer des frais supplémentaires, généralement élevés.

2.7 Que mettre dans chaque bagage?



Consignes: étudiez les objets.

Tracez un cercle « ○ » dans la case en face des objets qui peuvent être placés dans votre **bagage à main**.



Tracez un carré « □ » dans la case en face des objets qui peuvent être placés dans votre **bagage enregistré**.



Tracez un triangle « △ » dans la case en face des objets considérés comme des **objets personnels**.



Gardez à l'esprit les dimensions et poids autorisés de chaque type de bagage.



1. Petite quantité de lait pour bébé et couches



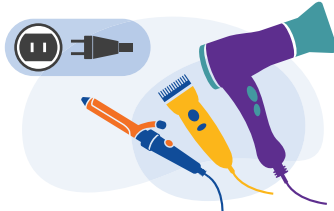
2. Ordinateurs portables et tablettes



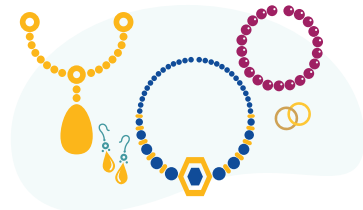
3. Téléphones portables et téléphones intelligents



4. Appareils photo



5. Autres appareils électroniques (compatibles avec du courant de 110-120 volts)



6. Bijoux



7. Vêtements et chaussures



8. Jouets

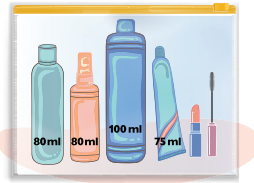


9. Objets religieux

Réponses: 1 (△); 2 (△); 3 (△); 4 (△); 5 (□); 6 (○); 7 (□); 8 (□); 9 (□).



10. Produits d'hygiène personnelle (y compris les serviettes hygiéniques)



11. Petite quantité de liquides, crèmes et gels (moins de 100 ml par unité, dans un sachet en plastique transparent)



12. Liquides, crèmes et gels (plus de 100 ml par unité)



13. Cigarettes (jusqu'à 200 cigarettes roulées, 50 cigares et 200 g de tabac manufacturé)



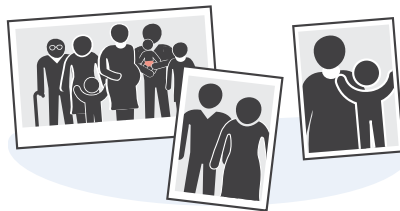
14. Brosses à cheveux, peignes et brosses à dents



15. Alcool (jusqu'à 8,5 l de bière, 1,5 l de vin, 1,14 l de liqueur)



16. Documents et certificats



17. Photos personnelles



18. Argent



19. Livres et dictionnaires

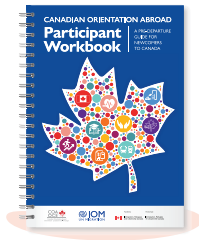
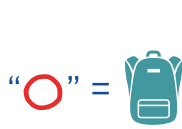


20. Médicaments avec ordonnance



21. Aliments en conserve

Réponses: 10 (□); 11 (○); 12 (□); 13 (□); 14 (○); 15 (□); 16 (▽); 17 (○); 18 (▽); 19 (□); 20 (○); 21 (□).



22. Le présent manuel



23. Jouets silencieux pour le voyage



24. Collations emballées



25. Vêtements superposables



26. Parapluies (selon le temps)



27. Montres



28. Un livre ou un magazine



29. Une poussette



30. Produits cosmétiques



Il n'existe pas de restriction concernant la somme d'argent que vous pouvez emporter au Canada. Si vous entrez sur le territoire canadien avec de l'argent ou des instruments monétaires représentant un montant supérieur à 10 000 dollars canadiens (CAD) par famille, vous devez les déclarer aux douanes canadiennes. Sinon, vous pourriez recevoir une amende ou d'autres sanctions.

Vous pouvez emporter de l'argent au Canada sous forme d'espèces, de mandats, de chèques, d'actions ou de transferts de fonds entre votre banque et une banque canadienne. Le montant que vous déclarez peut affecter le niveau d'aide financière que vous recevrez.



Réponses: 22 (□); 23 (○); 24 (○); 25 (○); 26 (○); 27 (○); 28 (○); 29 (▽); 30 (□).



2.8 Choses à laisser sur place

Il y a des choses que vous n'êtes pas autorisé à emporter au Canada. Si vous les emportez au Canada sans les déclarer, vous pourriez recevoir une amende ou faire l'objet de poursuites à votre arrivée.

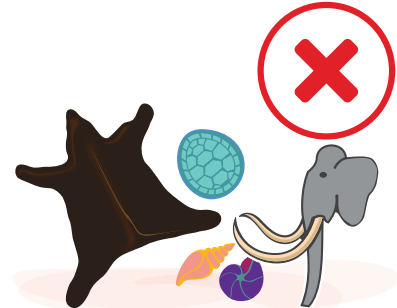
Les choses à laisser sur place sont les suivantes:



1. Nourriture (notamment la viande, le lait, les produits laitiers et les fruits/légumes)



2. Plantes, terre et bois



3. Parties d'animaux, y compris la peau



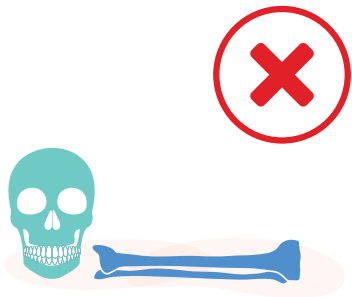
4. Herbes, épices et graines



5. Appareils électroniques de grande taille (notamment les téléviseurs et les appareils électroménagers)



6. Armes à feu, munitions et autres armes



7. Ossements humains



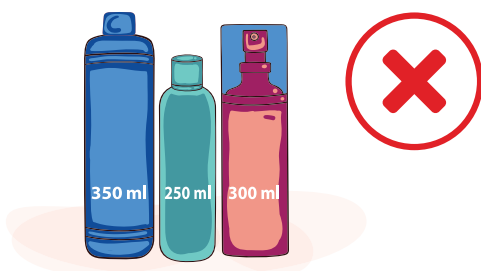
8. Véhicules



9. Drogues

2.9

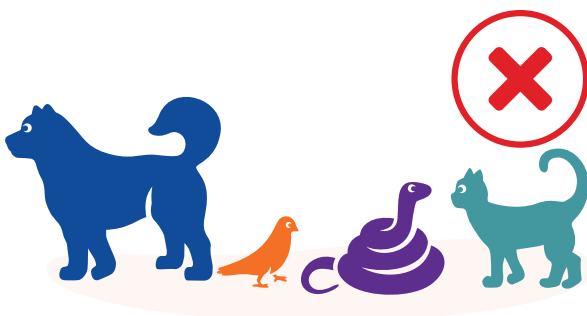
Restrictions applicables aux bagages à main



1. Liquides, crèmes et gels (plus de 100 ml par unité).



2. Objets coupants et dangereux (coupe-ongles, allumettes, briquets, canifs, matériaux inflammables et équipements sportifs).



3. Les animaux vivants emportés au Canada font l'objet de restrictions. Pour emporter un animal d'assistance, vous devez payer les coûts de son transport, de ses documents médicaux et des vaccinations.



4. Les personnes qui voyagent avec des enfants doivent vérifier si le lait pour bébé, le lait et les aliments pour bébé (dans de petits récipients) sont autorisés dans leur bagage à main.



2.10 Avant votre départ

Consignes: examinez ce que vous pouvez faire pour préparer votre voyage. Tracez une ligne entre chaque action et sa description.



1.

a) Exclure les objets trop grands, illégaux ou qui vous seront fournis au Canada.



2.

b) Placer les objets les plus importants dans votre bagage à main.



3.

c) Rassembler et photocopier les documents importants.



4.

d) Vous assurer que vous pouvez reconnaître votre bagage et que celui-ci ferme.



5.

e) Rassembler les affaires que vous entendez emporter en fonction de leur importance, des restrictions liées à la sécurité et de leur poids.



Le jour de votre voyage, l'OIM vous remettra un sac affichant le logo de l'OIM. Transportez ce sac de manière visible et sûre pendant toute la durée de votre voyage.



Réponses: 1 (c); 2 (e); 3 (a); 4 (d); 5 (b).

2.11 Quels sont les documents placés dans le sac de l'OIM?

Consignes: observez les documents. Tracez une ligne entre chaque document et son nom.



1.

a) Confirmation de résidence permanente



2.

b) Autres documents, y compris des permis de sortie du territoire si nécessaire



3.

c) Passeport ou document de voyage



4.

d) Visa



5.

e) Billet d'avion



6.

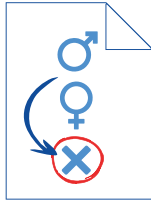
f) Documents médicaux d'immigration, le cas échéant



La Confirmation de résidence permanente est votre document d'immigration officiel. Vous recevrez votre carte de résident permanent plusieurs semaines après votre arrivée.

Votre carte de résident permanent ne remplace pas votre Confirmation de résidence permanente. Par conséquent, vous devrez en tout temps conserver votre Confirmation de résidence permanente en lieu sûr.

Réponses: 1 (c); 2 (d); 3 (e); 4 (f); 5 (a); 6 (b).



Lors du voyage à destination du Canada, l'OIM peut aider les personnes dont l'expression du genre diffère de ce qui figure dans leurs documents. Pour de plus amples informations, parlez en tête-à-tête avec un membre du personnel de l'OIM.

2.12 Quels documents emporterez-vous?

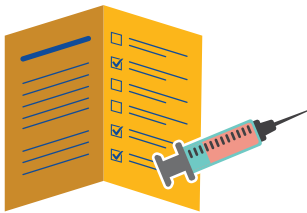
Consignes: étudiez les documents supplémentaires que vous pourriez posséder. Cochez « ✓ » la case en face des documents que vous possédez et comptez emporter.



1. Prescriptions et dossiers médicaux



2. Certificats d'études



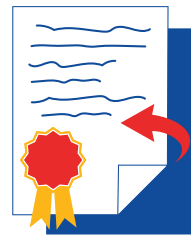
3. Carnets de vaccination



4. Certificats de naissance



5. Certificats de mariage/ divorce



6. Traductions de documents importants

Consignes: indiquez sur les lignes prévues à cet effet tout autre document important dont vous aurez besoin.

2.13 À l'aéroport



Au cours de votre voyage à destination de votre nouveau pays, le Canada, vous devrez vous soumettre à de nombreuses procédures dans les aéroports, qu'il vous faudra peut-être répéter.

Consignes: étudiez les procédures dans les aéroports. Tracez une ligne entre chaque procédure et sa description.



Comptoir d'enregistrement de la compagnie aérienne



Contrôle de l'immigration



Contrôle de sécurité



Porte d'embarquement



Poste de douane



Retrait des bagages

1.

2.

3.

4.

5.

6.

a) Suivez les instructions données par les agents de sécurité qui recherchent des objets dangereux dans vos bagages et sur vous. Vous et vos bagages devrez passer à travers un scanner. Il est possible qu'un agent doive vous toucher pour vérifier l'absence d'objets dangereux.

b) Pesez et étiquetez vos bagages. Obtenez vos cartes d'embarquement et les étiquettes d'enregistrement de vos bagages. Remettez vos bagages au personnel de la compagnie aérienne.

c) Examinez votre billet afin de repérer le numéro de la salle d'attente. C'est là que vous monterez à bord de l'avion. Écoutez attentivement toutes les annonces.

d) Répondez aux questions concernant les objets qui se trouvent dans vos bagages.

e) Récupérez vos bagages enregistrés sur le tapis roulant. Les bagages se ressemblent souvent. Vérifiez que le bagage que vous récupérez est bien le vôtre.

f) Présentez vos documents à un agent d'immigration pour examen lorsque vous sortez d'un pays et entrez dans un pays.

Réponses: 1 (b); 2 (f); 3 (a); 4 (c); 5 (d); 6 (e).



2.14 Dispositifs d'aide à l'aéroport

À l'aéroport, les dispositifs suivants peuvent faciliter votre voyage.

Consignes: étudiez les dispositifs d'aide à l'aéroport. Tracez une ligne entre chaque dispositif et sa description.



Chariot à bagages



Tapis roulant



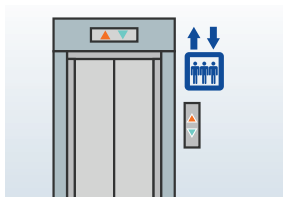
Écran d'information



Panneau indicateur



Escalier roulant



Ascenseur

1.

a) Indique l'heure et la porte des avions qui arrivent et qui partent.

2.

b) Si vous devez changer de niveau au sein de l'aéroport avec un chariot à bagages, et pour les personnes présentant un handicap.

3.

c) Vous oriente vers l'endroit où vous souhaitez vous rendre.

4.

d) Vous permet de transporter vos bagages au sein de l'aéroport.

5.

e) Si vous devez changer de niveau au sein de l'aéroport.

6.

f) Vous permet de parcourir plus rapidement de longues distances.

Réponses: 1 (d); 2 (f); 3 (a); 4 (c); 5 (e); 6 (b).

2.15 Informations figurant sur votre carte d'embarquement

Vous devrez présenter votre carte d'embarquement à plusieurs reprises. Chaque passager possède la sienne. Conservez-la en lieu sûr et ne la perdez pas.

Consignes: examinez la carte d'embarquement. Tracez une ligne entre chaque lettre figurant sur la carte d'embarquement et l'image et la description qui lui correspondent.

1. Nom du passager

2. Date du vol

3. Aéroport de départ

4. Aéroport de destination

5. Numéro de siège

6. Heure à laquelle l'avion décollera

7. Porte d'embarquement

8. Heure d'embarquement

9. Numéro de vol

10. Nom de la compagnie aérienne

a	Canada Air		Boarding Pass / Carte d'embarquement				
b	Name/Nom	John Doe					
c	Flight/Vol	d	Date	e	From/De	f	Destination
	CA 110		20 AUG/AOÛT		Toronto		Saskatoon
g	Boarding Time/Heure d'embarquement		h	Gate/Porte	i	Seat/Siège	
	9:15			13		22B	
j	Departure Time/Heure de départ						
	10:00						

1. Nom du passager

2. Date du vol

3. Aéroport de départ

4. Aéroport de destination

5. Numéro de siège

6. Heure à laquelle l'avion décollera

7. Porte d'embarquement

8. Heure d'embarquement

9. Numéro de vol

10. Nom de la compagnie aérienne

Réponses: 1 (b); 2 (d); 3 (e); 4 (f); 5 (i); 6 (j); 7 (h); 8 (g); 9 (c); 10 (a).



2.16 L'avion

Consignes: étudiez le plan représentant l'intérieur d'un avion. Tracez une ligne entre chaque partie de l'avion et le numéro qui indique où la trouver sur le plan.

a) Toilettes

b) Sortie de secours

c) Table à langer

22A/B

Tracez une ligne vers le siège 22B.

Réponses: (a) 3; (b) 1; (c) 2.

2.17 À votre siège



Consignes: étudiez ce qui se trouve à proximité d'un siège à bord de l'avion. Tracez une ligne entre chaque image et sa description.



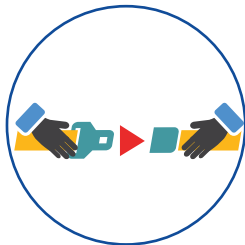
Sac vomitoire

1.



Tablette

2.



**Consigne
« attachez votre
ceinture »**

3.



Bouton d'appel

4.

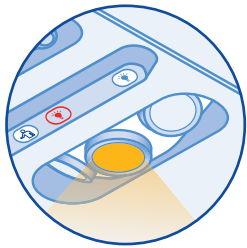
a) Une instruction que vous devez suivre pour assurer votre sécurité.

b) Une surface plane que vous pouvez utiliser lorsque vous êtes assis dans l'avion.

c) Une manière d'attirer l'attention du personnel de bord.

d) Un sac en papier ou en plastique à utiliser si vous devez vomir.

Réponses: 1 (d); 2 (b); 3 (a); 4 (c).



5.

Lumière

e) Une brochure décrivant les équipements de sécurité à bord de l'avion.



6.

Systeme de divertissement à bord

f) Un endroit où ranger votre bagage à main.



7.

Compartiment à bagages au-dessus des sièges

g) À utiliser pour lire ou à d'autres fins lorsque la cabine est sombre.



8.

Fiche d'instructions de sécurité

h) Un moyen de passer le temps en regardant des films, en écoutant de la musique ou en jouant à des jeux.



Il est illégal d'emporter des équipements de sécurité, tels que le gilet de sauvetage, en dehors de l'avion.

2.18 Choses à faire à bord de l'avion



Consignes: examinez les activités possibles à bord d'un avion. Cochez « ✓ » la case en face des activités que vous prévoyez de faire pendant votre vol.



1. Prendre vos repas et boire beaucoup.



2. Dormir et vous détendre.



3. Occuper calmement les enfants à leurs sièges.



4. Utiliser les toilettes.



5. Si nécessaire, prendre vos médicaments.



6. Parler à voix basse aux autres passagers.



7. Suivre les instructions du personnel de bord.



Vous devez attacher votre ceinture de sécurité au décollage et à l'atterrissage, et lorsque le personnel de bord vous en avise.



2.19 Qui peut vous aider?

Consignes: examinez les personnes qui peuvent vous aider pendant votre voyage à destination du Canada. Tracez une ligne entre chaque situation et la ou les personnes qui peuvent vous aider. Certaines situations appellent plus d'une réponse correcte.



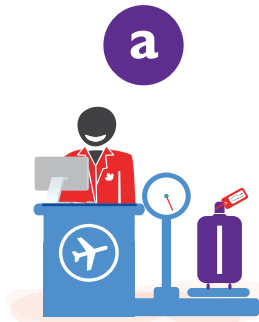
6. Vous vous trouvez dans la zone de retrait des bagages, mais ne trouvez pas l'un de vos bagages.



1. À bord de l'avion, vous avez faim, soif ou besoin d'aide.



2. Les sirènes se déclenchent dans l'aéroport, et il s'agit d'une situation d'urgence.



Personnel du comptoir d'enregistrement



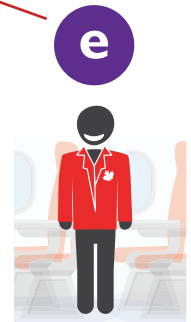
Sécurité de l'aéroport



Personnel de l'aéroport



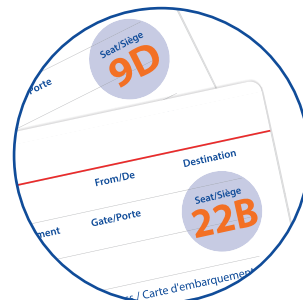
Bureau d'information de l'aéroport



Personnel de bord



5. Vous vous apprêtez à prendre votre vol de correspondance, mais ne savez pas où se trouve la porte d'embarquement.



4. À bord de l'avion, votre siège est éloigné de ceux du reste de votre famille.



3. Vous êtes perdu à l'aéroport.



Que vous vous trouviez à l'aéroport, à bord de l'avion ou en correspondance, assurez-vous que votre famille reste groupée et surveillez vos enfants.

Réponses: 1 (e); 2 (b, c, d); 3 (c, d); 4 (a, e); 5 (c, d); 6 (c, d).

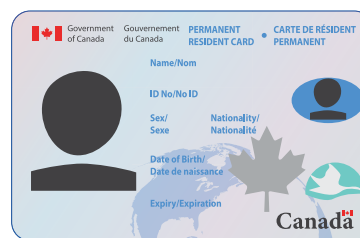
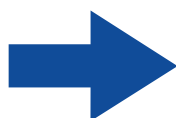
2.20 Votre statut de résident permanent

À votre arrivée au Canada, vous vous entretiendrez brièvement avec un agent à l'aéroport. Vous serez ensuite invité à signer des documents.

Lorsque ces formalités seront effectuées, vous serez un résident permanent et aurez le droit de vivre au Canada.



Votre compagnon, votre conjoint ou un enfant ou un petit-enfant à votre charge ne se réinstalle pas avec vous au Canada? Est-il prévu qu'il se réinstalle plus tard au Canada? Vous devez alors informer le Gouvernement de l'existence de cette personne avant votre arrivée au Canada. Si vous ne le faites pas, il sera par la suite très difficile de faire venir ce membre de votre famille au Canada.



Une carte attestant votre statut de résident permanent au Canada vous sera envoyée par courrier. Il s'agit de la carte de résident permanent. Le statut de résident permanent n'expire pas, mais la carte, oui. Si votre carte expire, est perdue ou est volée, vous devez en demander une nouvelle.

Le traitement de votre demande de carte de résident permanent peut prendre longtemps.



Les documents qui vous sont remis à votre arrivée au Canada sont très importants. Conservez-les en lieu sûr.





2.21 Droits et responsabilités au Canada

En tant que résident permanent au Canada, vous jouissez de nombreux droits. Ces droits s'accompagnent de responsabilités.

Consignes: étudiez les droits et responsabilités qui vous reviennent en tant que résident permanent au Canada. Tracez une ligne entre chaque droit et la responsabilité correspondante.



Droit de travailler ou de posséder votre entreprise.

1.



a) Respecter les droits de la personne de chacun.



Exprimer votre opinion.

2.



b) Subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille, et payer vos impôts.



Droits de la personne pour tous.

3.

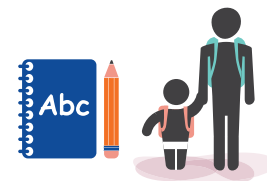


c) Respecter toutes les religions.



Pratiquer votre religion.

4.



d) Veiller à ce que vos enfants reçoivent une éducation.



Éducation publique de base gratuite.

5.



e) Respecter les opinions d'autrui.

Réponses: 1 (b); 2 (e); 3 (a); 4 (c); 5 (d).



6.

Posséder des biens immobiliers.



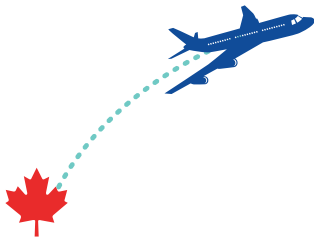
7.

Accéder à des soins de santé publics.



8.

Droit de vivre dans un environnement propre et sain.



9.

Voyager à l'extérieur du Canada.



f) Prendre soin de l'environnement.



g) Présenter votre carte de résident permanent en cours de validité afin d'être autorisé à rentrer de nouveau au Canada.



h) Payer vos impôts.



i) Payer vos taxes foncières.



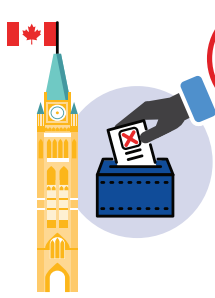
Un voyage dans le pays d'origine peut avoir des répercussions négatives sur le statut légal des résidents permanents réinstallés au Canada en qualité de réfugiés. Ces derniers seront probablement interrogés par des agents d'immigration à leur retour dans un aéroport canadien. Ils devront répondre en toute bonne foi lorsqu'ils seront interrogés sur la raison de leur voyage dans leur pays d'origine.

Réponses: 6 (i); 7 (h); 8 (f); 9 (g).



2.22 Résidents permanents

En tant que résident permanent du Canada, vous jouissez des mêmes droits que les citoyens canadiens, sauf que vous:



1. ne pouvez pas voter aux élections fédérales.



2. ne pouvez pas poser votre candidature à certains postes gouvernementaux de haut niveau.



3. devez être physiquement présent au Canada un nombre minimum de jours pour conserver votre statut de résident permanent.



Les résidents permanents condamnés pour une grave infraction peuvent perdre leur statut de résident permanent.



2.23 Quand pourrez-vous déposer une demande de citoyenneté canadienne?

Avant de déposer une demande de citoyenneté canadienne, vous devez:



English

Français



1. passer un certain temps au Canada. Des informations vous permettant de calculer le moment où vous pourrez demander la citoyenneté sont disponibles ici:

2. avoir une maîtrise suffisante de l'anglais ou du français.

3. réussir un examen prouvant que vous connaissez suffisamment le Canada.



Vous pourrez demander un passeport canadien après avoir reçu la citoyenneté canadienne.

Unité 3

AIDES ET

SERVICES





Unité 3

AIDES ET SERVICES



Les informations fournies dans la présente unité portent sur les services disponibles au Canada. Il sera utile de les relire après votre arrivée au Canada.

Vous serez résident permanent après avoir effectué les formalités d'immigration dans le premier aéroport dans lequel vous arriverez au Canada. En tant que résident permanent, vous pouvez accéder à différents types d'aides qui faciliteront votre adaptation à la vie au Canada.



Les sources de ces aides diffèrent selon le programme de réinstallation.

3.1 Programmes de réinstallation au Canada

Consignes: lisez les informations relatives aux programmes de réinstallation. Cochez « ✓ » la case en face du programme dans le cadre duquel vous vous réinstallez au Canada.



RPG

1. Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG)

Les participants reçoivent une aide financière du Gouvernement. Ils reçoivent également une aide immédiate à l'établissement fournie par des organisations financées par le Gouvernement. De plus amples informations sont disponibles ici:





PPRR



2. Programme de parrainage privé de réfugiés (PPRR)

Les participants sont parrainés et assistés par des organisations ou groupes privés. Ils reçoivent une aide financière versée par leurs répondants privés, qui fournissent également une aide immédiate à l'établissement. De plus amples informations sont disponibles ici:



PAC



3. Programme d'aide conjointe (PAC)

Les participants reçoivent une aide financière du Gouvernement. Ils reçoivent également une aide immédiate à l'établissement fournie par des organisations financées par le Gouvernement. Des répondants privés leur apportent une aide supplémentaire au Canada. De plus amples informations sont disponibles ici:



RDBV



4. Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)

Les participants reçoivent une aide financière de la part du Gouvernement et de leurs répondants privés. Ils bénéficient d'une aide immédiate à l'établissement fournie par leurs répondants privés. De plus amples informations sont disponibles ici:



Quel que soit votre programme de réinstallation, vous devriez accéder à des services d'établissement à long terme fournis par des organisations financées par le Gouvernement. Demandez à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants de vous mettre en relation avec ces services. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'unité 3, activité 3.11.



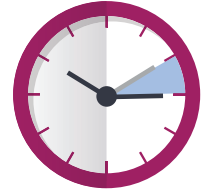


3.2 Limites des aides immédiates à l'établissement

L'aide financière que vous toucherez au Canada est limitée.

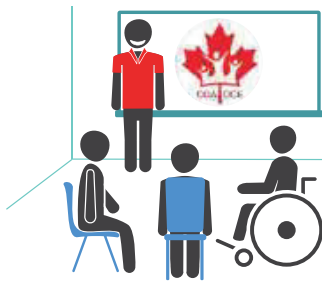


L'aide immédiate à l'établissement dont vous bénéficierez au Canada, de la part de vos répondants ou de l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas, est également limitée. La durée de ces aides dépend du programme de réinstallation et peut changer selon votre situation.

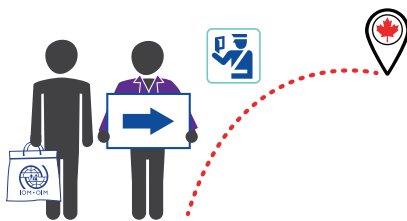


3.3 Services courants fournis dans le cadre des programmes de réinstallation

Quel que soit le programme de réinstallation, tous les résidents permanents qui se réinstallent en tant que réfugiés au Canada ont accès aux services suivants:



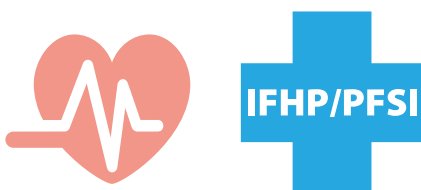
1. Services en personne et en ligne gratuits visant à faciliter votre préparation à la vie au Canada avant votre arrivée. De plus amples informations sont disponibles ici:



2. Services d'accueil à l'aéroport au Canada, qui vous aident à effectuer les formalités d'immigration et de douanes et à vous rendre à votre destination finale.



3. Prêt aux immigrants octroyé par le Gouvernement du Canada, qui couvre les coûts de votre voyage à destination du Canada. Il vous faudra commencer à rembourser ce prêt sans intérêts un an après votre arrivée au Canada.



4. Couverture temporaire des soins de santé au titre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Les soins médicaux essentiels sont couverts jusqu'à ce que vous puissiez accéder au programme de soins de santé de votre province. Des services médicaux additionnels sont également couverts tant que vous touchez une aide financière du Gouvernement ou de vos répondants. De plus amples informations sont disponibles à l'unité 5 ou ici:



3.4 Aides immédiates à l'établissement

Consignes: cochez « ✓ » la case en face du programme dans le cadre duquel vous vous réinstallez au Canada.



RPG



PPPR



PAC



RDBV

Consignes: examinez l'aide immédiate à l'établissement dont vous bénéficierez au Canada. Cochez « ✓ » l'énoncé indiquant qui vous fournira les différentes aides.

1. Si vous arrivez en hiver, qui vous fournira des vêtements d'hiver?



a) Une organisation financée par le Gouvernement, à un aéroport canadien, si vous arrivez entre le 15 octobre et le 15 avril



b) Vos répondants à votre arrivée à votre destination finale



2. Une fois arrivé à votre destination finale au Canada, qui organisera votre transport vers l'endroit où vous vivrez dans un premier temps?



a) L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas



b) Vos répondants



3. Qui pourvoira à votre hébergement temporaire lorsque vous arriverez au Canada?



a) L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas



b) Vos répondants



Réponses: RPG 1 (a); 2 (a); 3 (a); PPPR 1 (a); 2 (a); 3 (a); PAC 1 (a); 2 (a); 3 (a); RDBV 1 (b); 2 (b); 3 (b).



4. Qui vous aidera à trouver un logement permanent et des articles ménagers neufs ou de seconde main?



a) L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas



b) Vos répondants



5. Qui vous orientera vers des services d'établissement à long terme qui faciliteront votre installation au Canada?



a) L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas



b) Vos répondants



6. Qui vous fournira une aide financière limitée?



a) Le Gouvernement



b) Vos répondants



c) Le Gouvernement et vos répondants



Réponses: RFG 4 (a); 5 (a); 6 (a); PPR 4 (b); 5 (b); 6 (b); PAC 4 (a); 5 (a); 6 (a); RDBV 4 (b); 5 (b); 6 (c).

3.5 Rôles et responsabilités

S'installer dans un nouveau pays demande du temps et des efforts.

Vous et ceux qui vous aident assumez des responsabilités.

Consignes: étudiez les responsabilités liées à votre réinstallation. Tracez une ligne entre chacune des responsabilités de vos répondants ou de l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas, et vos responsabilités.



Vous recevoir et vous accueillir au Canada.



Vous conseiller sur la manière de dépenser raisonnablement la somme d'argent limitée que vous touchez.



Vous aider à trouver un logement permanent et à comprendre votre contrat de location.



Vous montrer comment assurer votre sécurité dans votre logement.

1.

2.

3.

4.



a) Planifier vos dépenses de sorte à vivre avec la somme que vous touchez. Vous ne recevrez pas plus d'argent si vous dépassez votre budget.



b) Verrouiller vos portes et utiliser les appareils électroménagers avec prudence.



c) Avoir tous vos bagages et documents avec vous. Porter le sac de l'OIM de manière visible afin que l'on vous repère.



d) Tenir l'endroit où vous vivez propre et en bon état. Comprendre et respecter votre contrat de location.

Réponses: 1 (c); 2 (a); 3 (d); 4 (b).



5.

Aider les adultes de votre famille à s'inscrire à des cours de langue gratuits.



6.

Vous aider à comprendre le système scolaire de votre province ou territoire. Aider à inscrire les enfants de votre famille à l'école.



7.

Vous aider à ouvrir un compte bancaire. Expliquer comment accéder à votre argent et le dépenser au Canada.



8.

Expliquer les règles et règlements importants au Canada.



e) Protéger vos informations bancaires. Payer tous les frais bancaires et les frais liés à vos prêts et cartes de crédit.



f) Suivre des cours de langue si vous devez améliorer votre anglais ou votre français.



g) Respecter les lois et les règles en vigueur au Canada.



h) Inscrire les enfants de votre famille à l'école. Suivre leur développement scolaire et social.

Réponses: 5 (f); 6 (h); 7 (e); 8 (g).



9.

En cas de besoin médical urgent, vous aider à accéder aux services médicaux.



10.

Expliquer comment prendre les transports publics disponibles dans votre nouveau lieu de vie.



11.

Fournir une orientation de votre nouvelle communauté.



12.

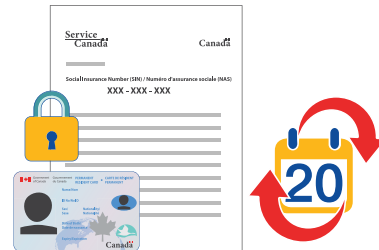
Vous aider à faire la demande de documents importants au Canada et expliquer leur utilité.



i) Prendre les transports publics de manière autonome et vous munir des adresses importantes au cas où vous vous perdriez.



j) Participer dans votre nouvelle communauté et nouer des liens avec d'autres personnes.



k) Conserver vos documents en lieu sûr, savoir comment les utiliser et les renouveler en temps voulu.



l) Informer une personne de confiance d'éventuels besoins médicaux urgents, ainsi que des allergies et des restrictions alimentaires.



Selon vous, quelles sont les deux aides immédiates à l'établissement les plus importantes?

Réponses: 9 (i); 10 (i); 11 (i); 12 (k).

3.6 Changement de destination

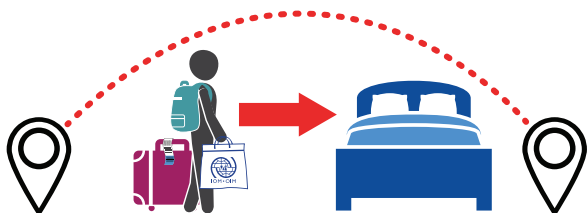
Vous avez le droit de choisir où vous allez vivre au Canada. Il vous est toutefois vivement recommandé de vous rendre à la destination prévue. Vous y recevrez un soutien en fonction de vos besoins en matière d'établissement. Avant d'envisager un déménagement, prenez compte des éléments suivants:



1. Si vous souhaitez partir dans une autre ville, vous devez en informer dès que possible vos répondants ou l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas afin d'éviter toute interruption de l'aide financière et de l'aide immédiate à l'établissement.



2. Si vous décidez de déménager, vous devrez assumer tous les coûts liés à votre départ dans une autre ville, y compris le voyage et l'hébergement.



3. Vous devrez organiser votre arrivée et trouver un hébergement temporaire à votre nouvelle destination.



RPG



4. RPG: il est possible que vous touchiez votre aide financière avec du retard.



PPPR



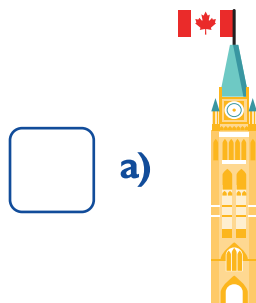
5. PPPR: si vous ne vivez plus dans la même ville que vos répondants, vous pourriez ne plus remplir les conditions requises pour recevoir un soutien financier ou à une aide à l'établissement de la part de vos répondants.

3.7 Votre relation avec vos répondants

Consignes: PPPR: lisez les actions à engager si vous rencontrez des problèmes avec vos répondants. Inscrivez un numéro compris entre **1** et **3** dans chaque case afin de classer les actions de la première à la dernière.



PPPR



Vous et vos répondants pouvez solliciter l'aide du Gouvernement du Canada pour trouver des solutions. Vous pouvez envoyer un courrier électronique au Gouvernement à l'adresse IRCC. PSRCaseReview-RevuedecasPSR. IRCC@cic.gc.ca.



Dialoguer avec vos répondants et poser des questions pour tenter d'éclaircir tout malentendu.



Contactez une organisation financée par le Gouvernement destinée aux nouveaux arrivants dans votre lieu de vie. Un travailleur en établissement pourra vous fournir des conseils utiles.



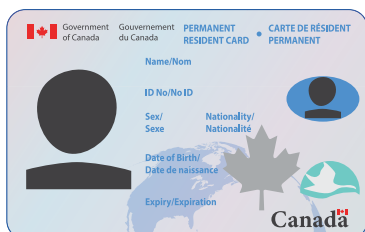
PSR/PPPR: vos répondants n'ont pas le droit de vous demander de l'argent ou un prépaiement en échange de votre parrainage. Ne versez aucune somme d'argent, même s'ils promettent de vous la rendre une fois que vous êtes au Canada. Vos répondants sont légalement tenus de vous fournir une aide financière limitée.



Réponses: (a) 3; (b) 1; (c) 2.

3.8 Documents importants au Canada

Vos documents d'identité vous appartiennent. Personne, y compris vos répondants, le travailleur en établissement, les membres de votre famille ou un employeur, ne devrait conserver ces documents pour vous. En tant que nouveau résident permanent au Canada, vous devriez obtenir les documents importants suivants peu après votre arrivée:

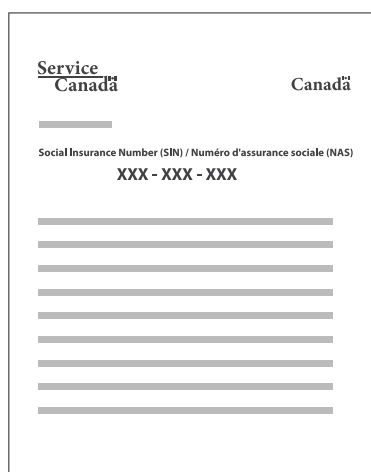


1. Carte de résident permanent

Il s'agit d'une preuve officielle de votre statut de résident permanent au Canada. Ce document vous sera envoyé par courrier. Il ne remplace pas votre Confirmation de résidence permanente, que vous signez à l'aéroport lors de votre arrivée au Canada. Vous devez conserver ces deux documents.

2. Numéro d'assurance sociale (NAS)

Ce numéro est nécessaire pour travailler au Canada et déposer des demandes en vue d'obtenir des prestations et de participer à des programmes gouvernementaux. Conservez ce numéro en lieu sûr et ne laissez personne d'autre l'utiliser. De plus amples informations sont disponibles ici:

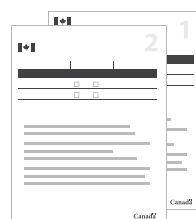


3. Carte d'assurance-maladie provinciale

Vous avez besoin d'une carte d'assurance-maladie de votre province ou territoire pour accéder à des soins de santé. Cette carte est réservée à votre usage exclusif. À votre arrivée, demandez votre carte d'assurance-maladie le plus tôt possible.

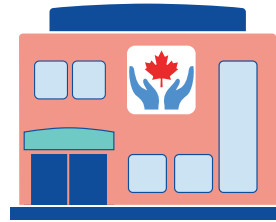


Faites des photocopies de vos documents importants et conservez-les en lieu sûr. Si vos documents sont perdus ou volés, vous devrez payer des frais de remplacement.



3.9 Organisations financées par le Gouvernement destinées à tous les nouveaux arrivants

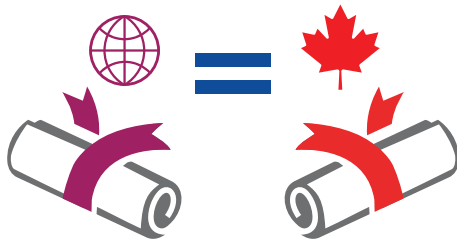
Ces organisations sont appelées « organismes d'aide à l'établissement » et sont répandues au Canada. Elles aident tous les nouveaux arrivants à s'installer dans leur nouveau lieu de vie. En tant que résident permanent, vous pouvez accéder à ces services à long terme jusqu'à l'obtention de la citoyenneté canadienne. Ces services sont gratuits. Ils peuvent:



1. vous aider à vous inscrire à des cours de langue gratuits (anglais/français).



2. vous aider à apprendre comment chercher un emploi.



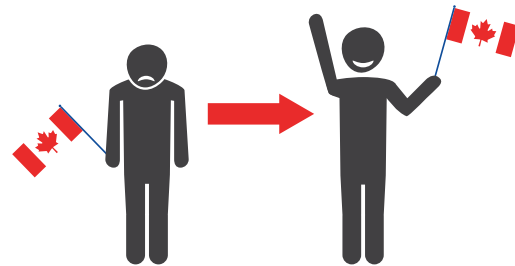
3. vous conseiller sur la manière de faire reconnaître vos titres de compétence.



4. travailler avec vous à améliorer vos compétences.



5. vous aider à vous investir dans votre communauté.



6. vous aider à surmonter les difficultés liées à votre établissement.

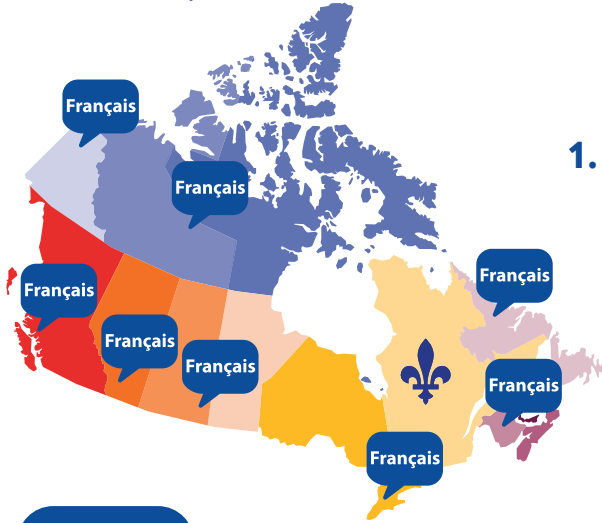
Vous pouvez rechercher des organisations financées par le Gouvernement destinées aux nouveaux arrivants en utilisant l'outil en ligne du Gouvernement du Canada ici:





Des services d'établissement sont disponibles en français. Les organisations financées par le Gouvernement qui fournissent des aides à l'établissement immédiates et à long terme peuvent vous mettre en relation avec des organisations ou des services francophones dans votre communauté.

Pour de plus amples informations sur les services destinés aux nouveaux arrivants disponibles en français, veuillez consulter:



1. la Carte interactive sur les collectivités francophones ici:



2. le site Internet du Gouvernement du Canada ici:



3. pour les services au Québec, l'outil en ligne du Gouvernement du Québec ici:

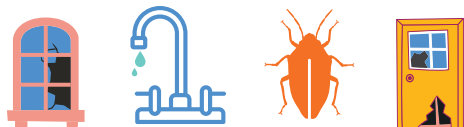


Les organisations financées par le Gouvernement sont chargées d'aider tous les nouveaux arrivants. Elles doivent préserver votre vie privée, et demander votre autorisation avant de communiquer à autrui des informations qui vous concernent. Lorsque vous trouvez une personne en qui vous avez confiance, informez-la de toute inquiétude ou difficulté afin qu'elle puisse vous assister.



3.10 Problèmes lors de l'établissement

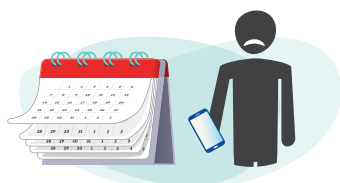
Consignes: lisez les problèmes rencontrés lors de l'établissement. Tracez une ligne entre chaque problème et la solution correspondante recommandée.



1. Votre nouveau logement présente de nombreux problèmes.



2. Vous arrivez à l'aéroport au Canada, mais personne n'est là pour vous accueillir.



3. Vous n'avez pas été contacté par l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou par vos répondants depuis plus d'une semaine. Vous souhaiteriez entamer les démarches en vue d'obtenir des documents importants, commencer des cours de langue et inscrire vos enfants à l'école.



4. Un ami domicilié dans une province ou un territoire différent souhaite que vous déménagiez sans délai dans cette province ou ce territoire.



a) Tentez de repérer le personnel des services d'accueil de l'aéroport afin d'obtenir de l'aide et présentez votre sac marqué au logo de l'OIM.



b) Avant de prendre une décision, faites-vous conseiller par l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou par vos répondants afin de déterminer les conséquences que peut entraîner un déménagement.



c) Appelez l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants et expliquez poliment vos problèmes.



d) Appelez-les, expliquez votre situation et demandez un rendez-vous.

Réponses: 1 (c); 2 (a); 3 (d); 4 (b).



3.11 Autres services d'établissement à long terme disponibles dans votre localité

De nombreuses localités offrent des services auxquels tous, y compris les résidents permanents, peuvent accéder gratuitement ou à moindre coût. Votre nouvelle localité peut disposer de tous ces services à long terme, ou de certains d'entre eux seulement.

Consignes: étudiez les services d'établissement à long terme. Tracez une ligne entre chaque service et le lieu où y accéder.

Accéder gratuitement à des ordinateurs, Internet, des livres, des journaux, de la musique et des films. Différentes programmations de groupe sont disponibles.



1.

Pratiquer différents sports et loisirs.



2.

Pique-niquer et retrouver d'autres personnes de votre quartier. Les enfants peuvent jouer sur des équipements extérieurs.



3.

Pratiquer votre foi avec d'autres personnes.



4.

Retrouver des personnes d'une culture ou d'un pays précis.



5.

Apprendre gratuitement l'anglais et/ou le français, découvrir la culture canadienne et faire la connaissance de nouvelles personnes. Dans certains territoires et provinces, toucher une aide financière lorsque vous suivez des cours de langue.



6.

Vous informer sur l'histoire, la culture et l'art du Canada.



7.



a) Parcs publics



b) Centres culturels



c) Bibliothèques publiques



d) Musées



e) Centres communautaires



f) Lieux de culte



g) Centres d'apprentissage des langues financés par le Gouvernement

Parler à quelqu'un si vous ressentez de la tristesse, de l'inquiétude ou du stress. Il s'agit d'un service gratuit offert dans un cadre confidentiel et sans jugement dans le but de vous aider à rester en bonne santé.



8.

Poser des questions liées à l'argent.



9.

Demander une aide à l'établissement à long terme en matière d'éducation et d'emploi dans votre nouveau lieu de vie.



10.

Demander conseil sur des questions juridiques précises.



11.

Obtenir de l'aide pour rédiger un curriculum vitæ (CV), chercher un travail et vous préparer à un entretien d'embauche.



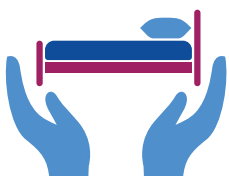
12.

Obtenir gratuitement de la nourriture si l'aide financière fournie par le Gouvernement et/ou vos répondants ne suffit pas à acheter les aliments dont vous avez besoin.



13.

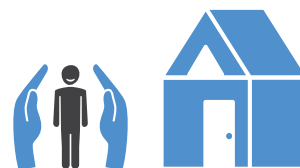
Trouver un endroit sûr où dormir dans une situation de crise.



14.



h) Cliniques d'aide juridique



i) Foyers d'hébergement et refuges



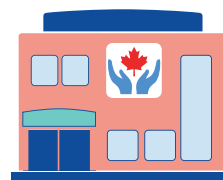
j) Banques



k) Cliniques de santé mentale gratuites



l) Centres d'emploi



m) Organisations financées par le Gouvernement destinées aux nouveaux arrivants



n) Banques alimentaires

Réponses: 8 (k); 9 (j); 10 (m); 11 (h); 12 (i); 13 (n); 14 (l).



3.12 Où trouver des sources d'information gratuites?

1. Informations officielles fournies par le Gouvernement du Canada et informations sur les services gouvernementaux



Government of Canada
Gouvernement du Canada

www.canada.ca
ou appelez le
1-888-622-6232
(Centre Service Canada)

2. Informations sur les prestations fédérales, provinciales et territoriales destinées aux nouveaux arrivants



www.benefitsfinder.services.gc.ca

3. Numéro de téléphone pour appeler les pompiers, une ambulance ou la police



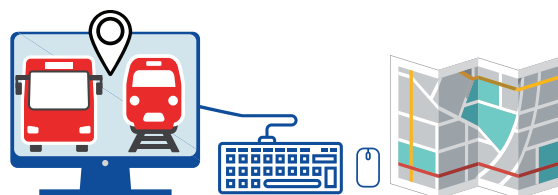
Composez le 911

4. Informations gratuites sur différents services fournis dans un cadre confidentiel et dans plusieurs langues 24 heures sur 24



Composez le 211

5. Informations sur les moyens de vous déplacer dans votre localité



Plans



Composez le 911 pour appeler les pompiers, une ambulance ou la police.



Unité 4

LE LOGEMENT



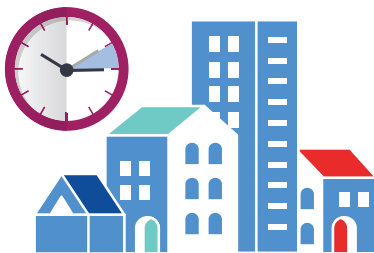


Unité 4 LE LOGEMENT



4.1 Hébergement temporaire

L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants font tout leur possible pour vous trouver un endroit où vivre, avant même votre arrivée au Canada. En fonction des logements permanents disponibles dans votre localité, il est possible que vous deviez passer quelques semaines dans un hébergement temporaire. Les types d'hébergements temporaires varient selon le programme de réinstallation.



Vous devrez quitter votre hébergement temporaire dès qu'un logement permanent adéquat aura été trouvé.

Consignes: Cochez « ✓ » la case en face du programme dans le cadre duquel vous vous réinstallez au Canada.



RPG



PPPR



PAC



RDBV

Consignes: lisez les descriptions d'hébergements temporaires. Cochez « ✓ » la case en face des types d'hébergements dans lesquels vous pourriez vivre à votre arrivée au Canada, selon votre programme de réinstallation.



1. Centres d'accueil

Hébergement collectif destiné aux nouveaux arrivants dans le cadre du programme des RPG. Les chambres sont modestes. Dans certains centres, les toilettes et les espaces destinés aux repas sont partagés.



2. **Chambres d'hôtel ou de motel**

Chambres modestes, généralement avec toilettes, payées par l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou par vos répondants.



3. **Hébergement loué à titre temporaire**

Un logement loué par l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou par vos répondants en vue d'accueillir des personnes récemment arrivées au Canada. De manière générale, il vous faudra quitter rapidement ce lieu afin que de nouveaux arrivants puissent s'y installer.



4. **Autre hébergement temporaire**

Hébergement temporaire, y compris au domicile d'un répondant ou d'un parent, jusqu'à ce qu'un logement permanent adéquat soit trouvé.



Dans un hébergement temporaire, vous devez suivre les règles, tenir le lieu propre et en bon état, et ne pas déranger les autres personnes.



4.2 Logement permanent au Canada

Il est difficile de trouver un logement bon marché au Canada. Les options qui s'offrent à vous peuvent être limitées. L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants vous aideront à identifier les possibilités, en nombre limité, qui correspondent à vos besoins de base et à votre budget. Ils vous aideront également à trouver des meubles et des articles ménagers de base pour votre nouveau logement.



Consignes: examinez les bâtiments. Cochez « ✓ » la case en face des bâtiments qui constituent des exemples de premier logement permanent.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



L'emplacement, le coût et la taille du logement sont trois aspects importants à prendre en considération lorsque vous louez un logement permanent.



Réponses: 3; 4; 6; 7; 8 (✓).

4.3 Types de logements permanents au Canada



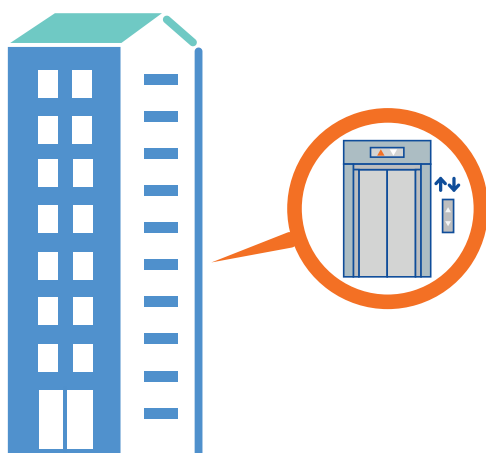
Consignes: lisez les informations sur les différents types de logements permanents au Canada.

1. Appartements



a) Immeubles bas

Ces bâtiments ne sont pas très hauts et ne sont généralement pas équipés d'un ascenseur. Un étage peut comporter plusieurs appartements.



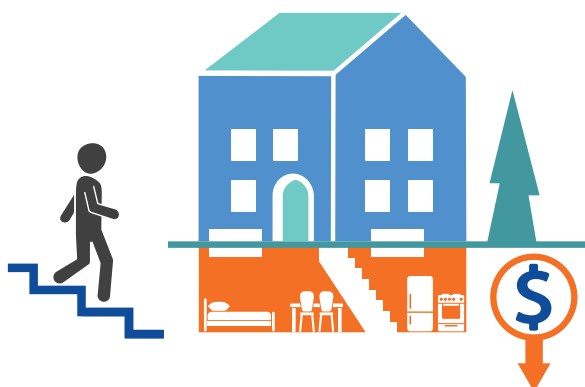
b) Immeubles d'appartements de grande hauteur

Il s'agit de bâtiments hauts, généralement situés dans des villes de grande taille, équipés d'ascenseurs et comportant plusieurs appartements par étage.



c) Appartements au deuxième étage

Ces appartements peuvent être situés au-dessus d'un commerce ou d'un restaurant, et coûter moins cher qu'un appartement situé dans un immeuble bas ou de grande hauteur.



d) Appartements de sous-sol

Ces appartements sont courants au Canada. Ils sont situés en partie sous le sol, avec de petites fenêtres laissant passer la lumière. Les appartements de sous-sol sont souvent moins chers que les autres appartements.



Au Canada, les appartements comportent généralement une à trois chambres. Les appartements dotés de quatre chambres ou plus sont rares et chers.





2. Maisons



a) Maisons individuelles non attenantes

Souvent, une maison individuelle non attenante est occupée par une seule famille. Ces maisons coûtent cher à la location et à l'achat.



b) Maisons attenantes

Il s'agit de maisons possédant leur propre porte d'entrée mais partageant un mur avec la maison voisine. Chaque maison peut appartenir à ou être louée par des personnes différentes.

3. Autres logements permanents



a) Logements adaptés

Ce type de logements répond aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite et qui ont de la difficulté à prendre soin d'elles-mêmes.



b) Logements partagés

Ce type de logements est loué par deux personnes ou plus, qui partagent un espace de vie commun. Généralement, chacune a sa propre chambre et paie une partie du loyer.



Il est difficile de trouver un logement pour une famille nombreuse. Le nombre de personnes pouvant vivre ensemble est limité.



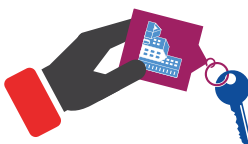
4.4 Mots importants relatifs aux logements



Consignes: étudiez les termes relatifs aux logements. Tracez une ligne entre chaque mot et sa description.



Locataire



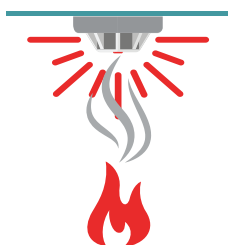
Propriétaire



Appareils électroménagers



Assurance locataire



Détecteurs de fumée



Bacs de recyclage

1.

2.

3.

4.

5.

6.

a) Une personne possédant un logement loué à autrui.

b) Appareils électriques facilitant les tâches ménagères. Les logements sont généralement loués sans meubles, à l'exception des grands appareils électroménagers qui appartiennent au propriétaire, et non au locataire.

c) Appareils qui émettent une alarme sonore pour vous avertir de la présence possible d'un incendie.

d) Une personne qui loue un logement pour y habiter.

e) Paiement effectué en vue de couvrir des dommages causés par des problèmes inattendus, par exemple en cas de vol, de blessure corporelle ou d'incendie.

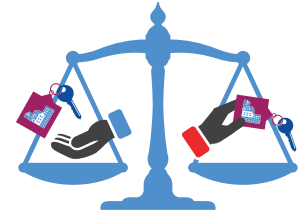
f) Conteneurs dans lesquels vous pouvez déposer le plastique, les boîtes de conserve, le papier et le verre usagés. De nombreuses villes procèdent à la collecte de ces déchets pour les recycler.

Réponses: 1 (d); 2 (a); 3 (a); 4 (b); 5 (e); 6 (f).



4.5 Les lois applicables aux logements

Les lois applicables aux logements définissent les droits et les responsabilités du locataire et du propriétaire. Elles varient selon les provinces et les territoires.



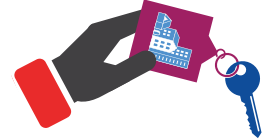
Consignes: lisez les questions. Cochez « ✓ » la case en face de la personne à qui revient le droit ou la responsabilité. Certaines questions appellent plus d'une réponse correcte.



a) Locataire



1. Qui doit payer le montant total du loyer avec ponctualité?



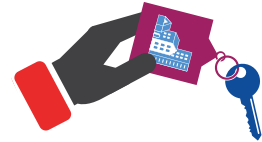
b) Propriétaire



a) Locataire



2. Qui est en droit d'augmenter le montant du loyer, moyennant un préavis écrit et dans le respect de certaines limites?



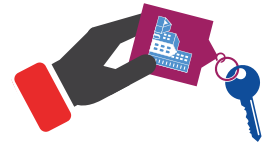
b) Propriétaire



a) Locataire



3. Qui doit veiller à ce que l'intérieur du logement reste propre, en bon état et sûr?



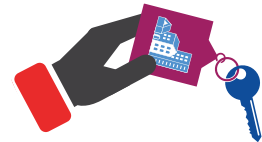
b) Propriétaire



a) Locataire



4. Qui doit respecter le règlement du bâtiment et les règlements municipaux, par exemple concernant le niveau de bruit?



b) Propriétaire



a) Locataire



5. Qui doit faire en sorte que le bâtiment reste sûr et en bon état?



b) Propriétaire

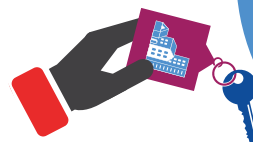
Réponses: 1 (a); 2 (b); 3 (a); 4 (a); 5 (b).



a) Locataire



6. Qui doit payer les dommages causés par le locataire?



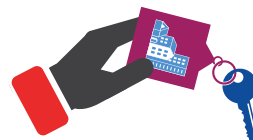
b) Propriétaire



a) Locataire



7. Qui doit demander la permission de pénétrer dans le logement loué pour y effectuer des réparations?



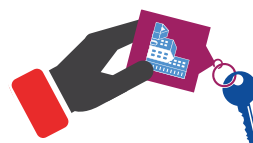
b) Propriétaire



a) Locataire



8. Qui doit prendre les dispositions nécessaires à l'entretien régulier et aux réparations, et en assumer les coûts?



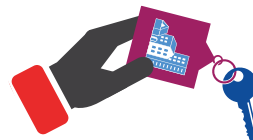
b) Propriétaire



a) Locataire



9. Qui doit respecter la loi s'il souhaite mettre fin au contrat de location (bail) avant son terme?



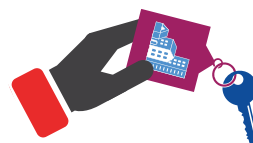
b) Propriétaire



a) Locataire



10. Qui peut exiger le versement du premier mois de loyer et d'un dépôt de garantie ou d'un dépôt en cas de dommages?



b) Propriétaire



Le propriétaire peut employer une personne chargée de percevoir le loyer, de maintenir le bâtiment en bon état et de veiller à ce que les réparations soient effectuées pour son compte. Il s'agit d'un gérant d'immeuble.



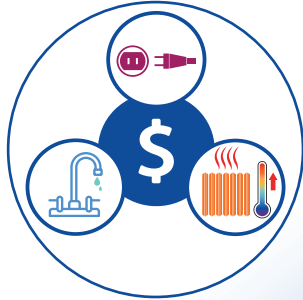
Réponses: 6 (a); 7 (b); 8 (b); 9 (a); 10 (b).



4.6 Le bail

Le bail est un contrat écrit conclu entre le locataire et le propriétaire. Vous devez lire le bail et le comprendre dans son intégralité avant de le signer.

Le bail contient généralement les informations suivantes:



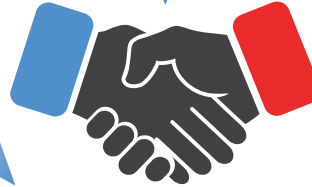
7. Si vous devez payer séparément l'électricité, l'eau et le chauffage ou si ces frais sont inclus dans le montant du loyer.



1. Nom du locataire



2. Nom du propriétaire



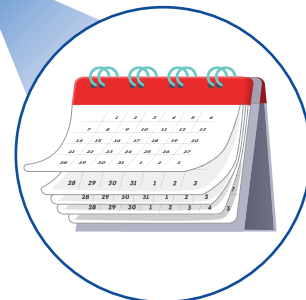
3. Adresse du logement loué



6. Ce qu'il se passe si le locataire ou le propriétaire souhaite mettre prématurément fin au bail.



5. Montant du loyer et échéances de paiement



4. Durée du bail, avec des dates



Demandez à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants quel est l'organe directeur compétent en matière de logement dans votre province ou territoire. Vous pouvez contacter cette organisation pour poser des questions ou déposer une plainte relative à votre logement.

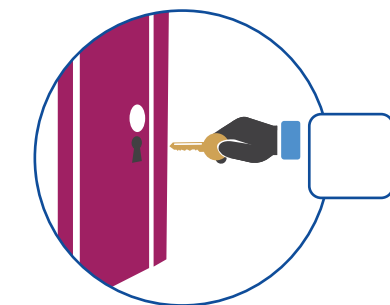
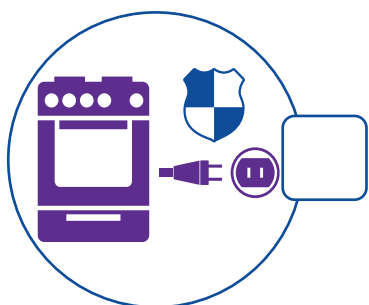


4.7 Assurer votre sécurité dans votre logement

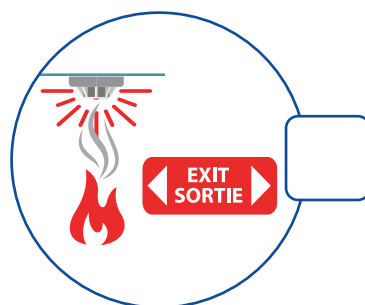


Voici quelques conseils permettant d'assurer votre sécurité dans votre logement. Vous pouvez demander à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants de vous montrer comment les mettre en application.

Consignes: lisez les conseils permettant d'assurer votre sécurité dans votre logement. Cochez « ✓ » la case en face des conseils de sécurité que vous prévoyez de demander à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants une fois que vous serez au Canada.



1. Verrouiller les portes.



2. Tester régulièrement les détecteurs de fumée et savoir où se trouvent les issues de secours.

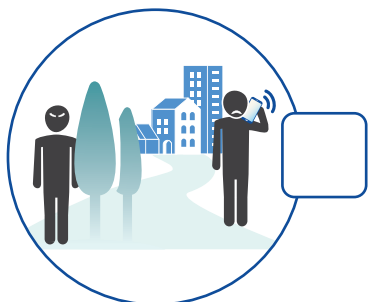
8. Demander comment utiliser les appareils électroménagers en toute sécurité et comment prévenir les accidents domestiques.



7. Souscrire une assurance locataire.



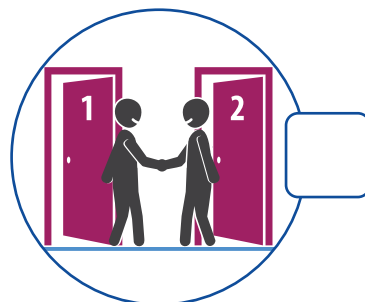
3. Conserver les bijoux et autres objets de valeur en lieu sûr.



6. Signaler toute personne suspecte à proximité de votre logement.



5. Ne pas faire entrer d'inconnus chez vous.



4. Connaître vos voisins.



4.8 Tenir votre logement propre

Il est essentiel que vous teniez votre espace de vie propre pour rester en bonne santé.

Consignes: lisez comment rester en bonne santé en tenant votre logement propre. Cochez « ✓ » la case en face des techniques de nettoyage qui sont nouvelles pour vous.



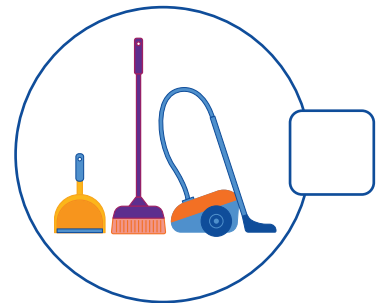
7. Jeter les produits hygiéniques tels que les serviettes hygiéniques, les tampons et les couches dans la poubelle, et non dans les toilettes.



6. Nettoyer les toilettes, les lavabos, les baignoires et les douches.



1. Trier régulièrement et sortir les déchets et les matériaux recyclables les jours de ramassage.



2. Passer l'aspirateur et laver les planchers.



3. Nettoyer les surfaces dans votre logement.



5. Laver les vêtements et la literie.



4. Faire la vaisselle.

Unité 5

LA SANTÉ



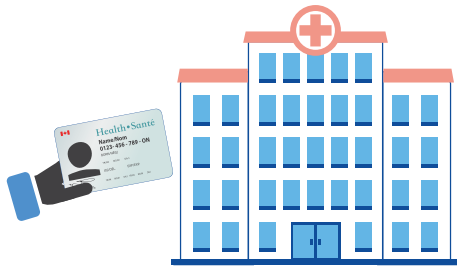


Unité 5 LA SANTÉ



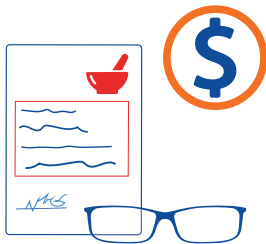
5.1 Les soins de santé publics au Canada

Tous les territoires et provinces offrent des services de santé publics à ses résidents. La couverture varie selon les provinces et territoires. Lorsque vous accédez à des services médicaux au Canada, vous n'avez généralement pas à les payer directement. Ces services sont financés par les impôts versés par les habitants.



Pour accéder à des services de santé publics, vous avez besoin d'une carte d'assurance-maladie. Vous devez déposer une demande de carte d'assurance-maladie auprès de la province ou du territoire où vous vivez. Sollicitez l'aide de l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou de vos répondants pour demander une carte d'assurance-maladie le plus tôt possible.

Certains services de santé sont entièrement couverts, tandis que d'autres sont couverts en partie ou pas du tout. Voici des exemples de services de santé qu'il faut parfois payer directement:



1. Lunettes sur ordonnance



2. Soins dentaires



3. Médicaments sur ordonnance



4. Services d'ambulance



5. Soins à domicile pour les personnes présentant des besoins médicaux particuliers

Pour de plus amples informations, sollicitez vos répondants ou l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas, ou consultez le site Internet de votre province ou territoire.



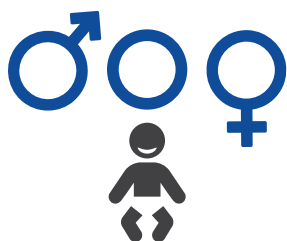
1. Si vous ou un membre de votre famille commencez à travailler, demandez si l'employeur offre une couverture de santé additionnelle englobant des services qui ne sont pas couverts dans votre province ou territoire.



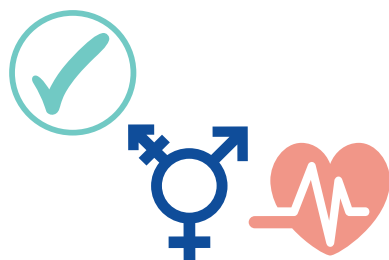
2. Dans certains territoires ou provinces, certaines personnes peuvent recevoir des médicaments sur ordonnance et des soins dentaires gratuitement ou à moindre coût. Interrogez l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants à ce sujet.



3. Au Canada, vous pouvez choisir quand avoir des enfants et combien. Parlez à un docteur de vos options de planification familiale. Il s'agit de votre corps et de votre choix.



4. Les bébés nés avec des caractéristiques sexuelles mixtes ne subissent généralement pas d'intervention chirurgicale, sauf nécessité médicale.



5. Il est légal de subir une intervention chirurgicale pour affirmer son identité de genre si celle-ci diffère du sexe assigné à la naissance.



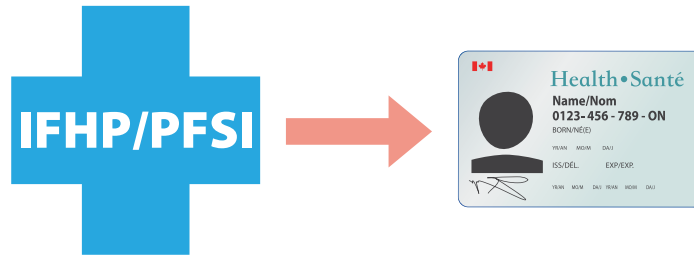
Vous devez présenter votre carte d'assurance-maladie chaque fois que vous accédez à des services de santé publics. Utilisez votre propre carte d'assurance-maladie et ne prêtez votre carte à personne d'autre.





5.2 Programme fédéral de santé intérimaire

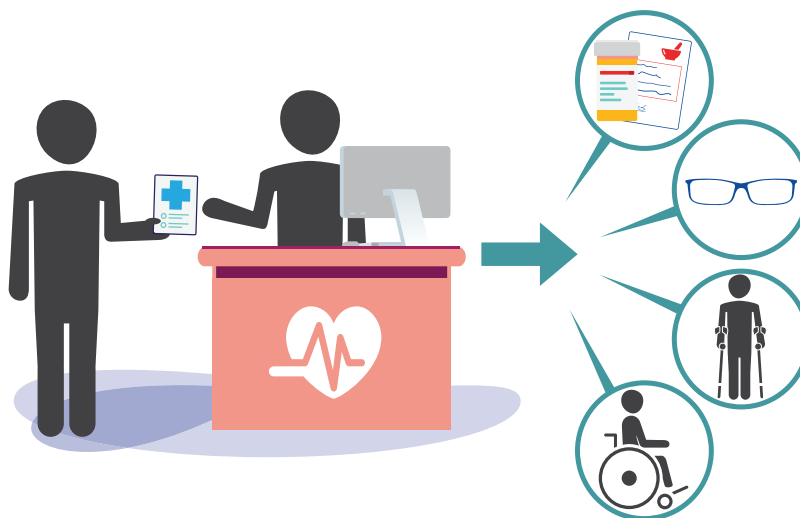
Il vous faudra attendre un certain temps avant de pouvoir accéder aux services de santé provinciaux ou territoriaux, selon l'endroit où vous vivez.



Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) couvre les services médicaux essentiels jusqu'à ce que vous obteniez votre carte d'assurance-maladie et puissiez accéder aux services de santé publics. Il couvre également des services médicaux additionnels tant que vous touchez une aide financière de la part du Gouvernement ou de vos répondants. De plus amples informations sont disponibles ici:

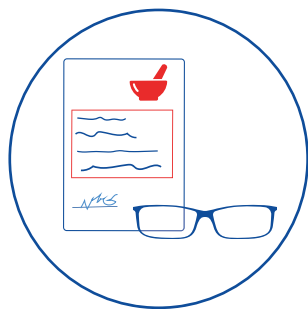


Vous recevrez votre certificat du PFSI à votre arrivée au Canada. Conservez ce document en lieu sûr.



Vous devrez présenter votre certificat du PFSI à un fournisseur de soins de santé enregistré auprès du PFSI chaque fois que vous avez besoin d'un service ou d'un produit afin qu'il puisse vérifier votre couverture.

Le PFSI couvre des services de santé qui ne sont pas couverts dans le cadre des services de santé de votre province ou territoire, et notamment:



1. Soins en cas de vue limitée (lunettes sur ordonnance)



4. Autres services tels que services d'ambulance, médicaments sur ordonnance et services d'interprétation



2. Soins dentaires urgents



3. Services de santé mentale



Vous bénéficierez de ces services tant que vous touchez une aide financière du Gouvernement du Canada et/ou de vos répondants. Une fois que la couverture offerte dans le cadre du PFSI prend fin, vous devrez payer ces services médicaux additionnels.



Lorsque vous utilisez le PFSI, vous devez commencer par demander si le service médical en question est couvert. S'il ne l'est pas, il est possible que vous deviez le payer ou attendre d'avoir accès aux services de santé de votre province ou territoire. L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants peuvent vous aider à déterminer quels services ou produits sont couverts par le PFSI. Vous pouvez également rechercher les professionnels de santé enregistrés auprès du PFSI ici:

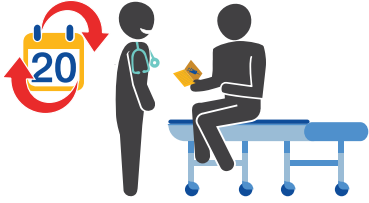




5.3 Où accéder aux différents services de santé?

Au Canada, différents fournisseurs de soins de santé offrent différents services.

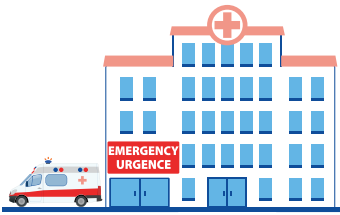
Consignes: examinez les différents fournisseurs de soins de santé au Canada. Tracez une ligne entre chaque fournisseur et sa description.



Médecins de famille



Centres de santé communautaires



Services des urgences



Hôpitaux

1.

a) La partie d'un hôpital dans laquelle se rendre si vous rencontrez un problème de santé grave et urgent. En fonction du problème de santé, vous pouvez vous y rendre par vos propres moyens ou en ambulance en appelant le 911.

2.

b) Professionnels apportant des conseils et des traitements de santé généraux. Ils peuvent vous référer à un spécialiste. Présentez-lui les résultats des examens médicaux et des vaccinations effectués avant votre arrivée au Canada.

3.

c) Grands centres de soins de santé où vous pouvez vous rendre si vous rencontrez un grave problème de santé et devez faire des examens ou subir une intervention chirurgicale.

4.

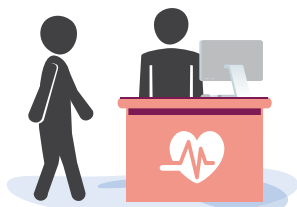
d) Lieu où les personnes résidant dans une zone définie peuvent se rendre pour consulter des médecins de famille et des infirmiers.



Au Canada, vous décidez qui prend connaissance de vos informations médicales personnelles. Celles-ci ne seront pas communiquées à autrui à moins que vous ne donniez votre autorisation ou les communiquiez directement. C'est à vous de prendre les décisions relatives à votre santé et de défendre vos intérêts.



Réponses: 1 (b); 2 (d); 3 (a); 4 (c).



5.

Cliniques sans rendez-vous



6.

Spécialistes



Dentistes

7.



Pharmacies

8.



Services de santé mentale

9.

e) Médecins qui s'occupent de questions de santé particulières et sont formés dans ce domaine. Votre médecin de famille vous réfère généralement à ce type de professionnels. Hors cas d'urgence, il faut attendre plusieurs mois pour consulter ces médecins.

f) Professionnels à consulter si vos dents vous posent problème. La plupart de ces services ne sont pas couverts par les dispositifs d'assurance-maladie publics. Cependant, certains régimes publics d'assurance-maladie couvrent certaines interventions chirurgicales dentaires lorsque celles-ci sont effectuées dans un hôpital.

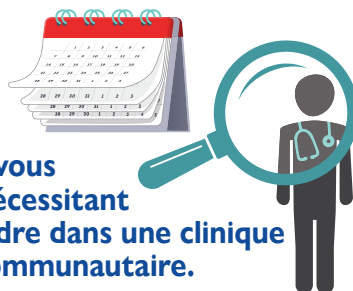
g) Lieu où se rendre lorsque vous rencontrez des problèmes médicaux qui ne menacent pas votre vie, lorsque vous n'avez pas de médecin de famille ou lorsque celui-ci n'est pas disponible. Il n'est généralement pas nécessaire de prendre rendez-vous.

h) Professionnels à même de vous aider en cas de souffrance émotionnelle. Sollicitez un professionnel si votre souffrance émotionnelle commence à avoir des effets sur votre vie quotidienne.

i) Lieu où acheter des médicaments sur ordonnance et d'autres produits de santé. Les professionnels de la santé qui s'y trouvent peuvent également répondre à des questions relatives à des médicaments et certains offrent des services de vaccination.



Trouver un médecin de famille prend du temps au Canada. Informez-vous auprès de l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou auprès de vos répondants dès votre arrivée. Si, entre-temps, vous rencontrez un problème de santé non urgent nécessitant de consulter un médecin, vous pouvez vous rendre dans une clinique sans rendez-vous ou dans un centre de santé communautaire.



Réponses: 5 (g); 6 (e); 7 (f); 8 (i); 9 (h).

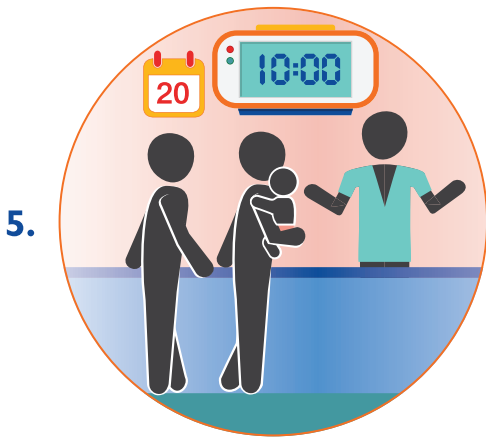
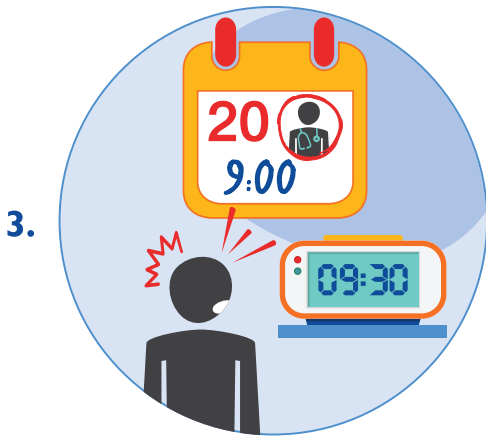
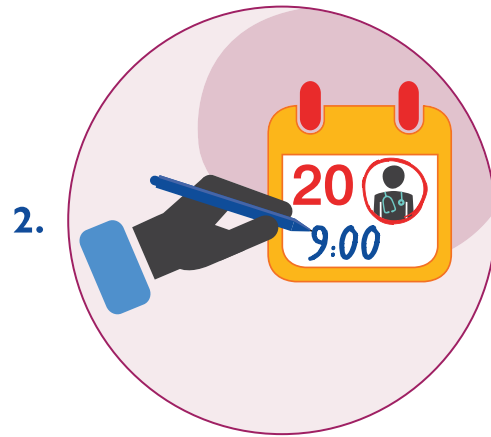


5.4 Rendez-vous médicaux

Il est important de vous présenter à l'heure à vos rendez-vous médicaux. Si vous êtes en retard, le médecin peut refuser de vous recevoir. Si vous vous présentez en retard pour un service médical payant, il est possible que l'on vous refuse l'accès à ce service, qui vous sera tout de même facturé. Par conséquent, notez toujours la date et l'heure de votre rendez-vous afin de ne pas l'oublier.



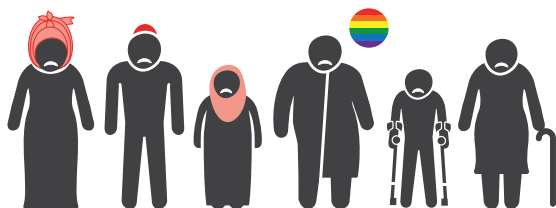
Consignes: étudiez l'expérience que fait cette famille des rendez-vous médicaux au Canada.



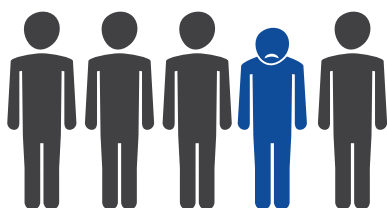
5.5 Santé mentale



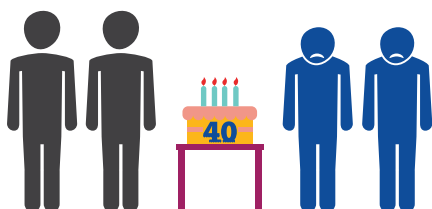
La santé mentale est la manière dont vous vous sentez, pensez et vous comportez au fil de votre vie. Cela désigne également la manière dont vous gérez le stress, la colère et la tristesse.



1. Tout le monde peut rencontrer des problèmes de santé mentale. Ces derniers touchent des personnes de tout genre, de tout âge, de tout niveau d'éducation, de tout niveau de revenu et de toute culture.



2. Chaque année, une personne sur cinq au Canada rencontre un problème de santé mentale.



3. À l'âge de 40 ans, environ 50 % de la population aura ou aura connu un problème de santé mentale.



4. Déterminez les services de santé mentale disponibles en appelant le 211 ou en effectuant une recherche en ligne. Vous pouvez également demander de l'aide à votre médecin de famille, infirmier ou travailleur social. De plus amples informations sur la manière dont les nouveaux arrivants au Canada peuvent gérer leur santé mentale sont disponibles ici:



5. Pour les enfants présentant des besoins en matière de santé mentale, composez le 1-800-668-6868 ou lisez les informations disponibles ici:





5.6 Difficultés rencontrées par les nouveaux arrivants

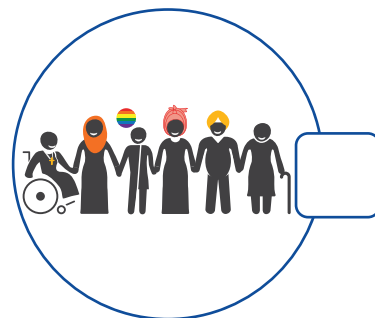
Consignes: examinez les difficultés que certains nouveaux arrivants rencontrent au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des difficultés que vous pourriez rencontrer au Canada.



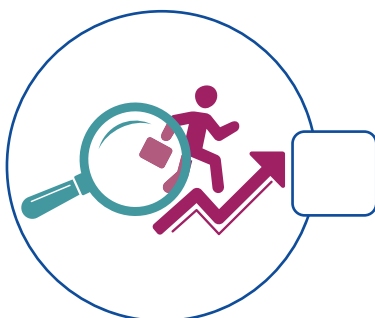
1. Devoir quitter un endroit dangereux, votre pays, votre famille et vos amis.



2. Trouver un endroit où vivre.



3. Vous faire de nouveaux amis.



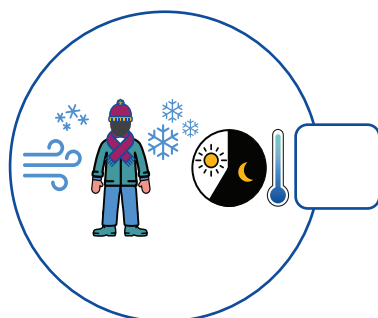
4. Trouver un travail.



5. Subvenir aux besoins de votre famille.



6. Vous intégrer dans une nouvelle société.



7. Vous habituer aux conditions météorologiques.



8. Arriver dans une nouvelle école.

5.7 Quand demander de l'aide?

Il peut être difficile de prendre un nouveau départ dans un pays inconnu et s'adapter demande du temps. Il est normal de ressentir de nombreuses émotions à ce stade. Cependant, si ces sentiments affectent votre quotidien, demandez de l'aide. En parlant à quelqu'un des difficultés que vous rencontrez, vous vous prenez en main. Demandez de l'aide si vous ou une personne de votre connaissance rencontrez souvent les situations suivantes:



1. Tristesse ou désespoir



2. Mauvais rêves ou flash-backs



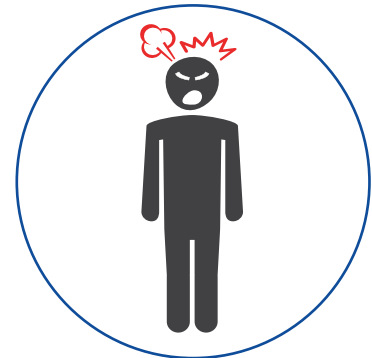
3. Manque d'appétit



4. Insomnie



5. Fatigue ou épuisement



6. Frustration ou colère



7. Inquiétude ou stress



8. Solitude, isolement ou repli sur soi-même



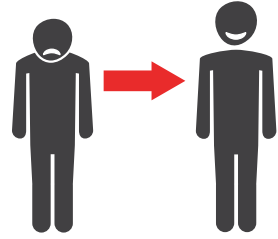
9. Pensées suicidaires ou automutilation



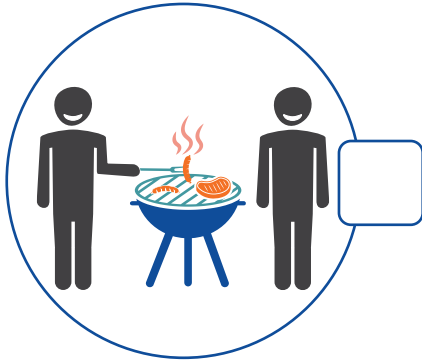


5.8 Comment pouvez-vous venir en aide à vous-même et à autrui?

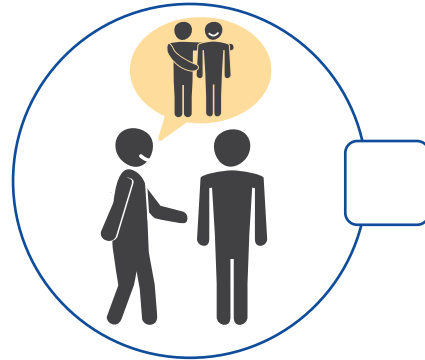
Si vous éprouvez de la tristesse ou de l'inquiétude, vous pouvez vous aider et aider les autres. Commencez par faire des choses dont vous savez qu'elles vous détendent ou vous rendent heureux.



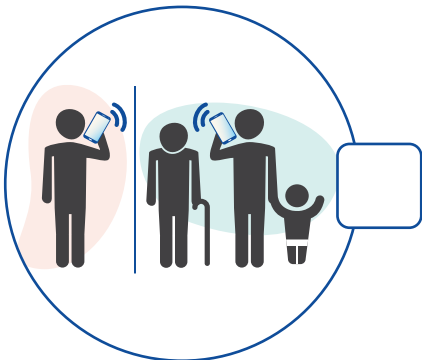
Consignes: étudiez les actions. Cochez « ✓ » la case en face des actions qui vous seraient utiles si vous avez du mal à vous faire à la vie au Canada.



1. Cuisiner avec ou pour quelqu'un.



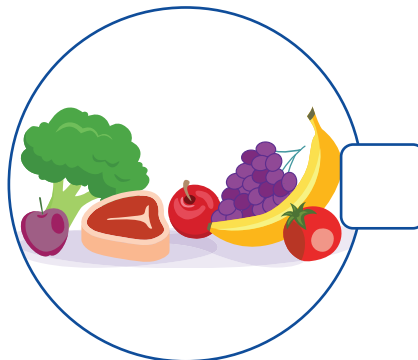
2. Aider les autres.



3. Échanger avec votre famille et vos amis.

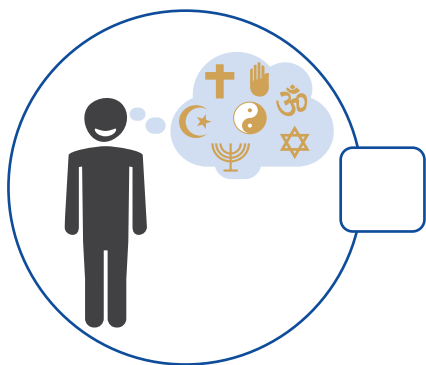


4. Passer du temps à l'extérieur.



5. Manger sainement. De plus amples informations sont disponibles ici:





6. Prier ou méditer.



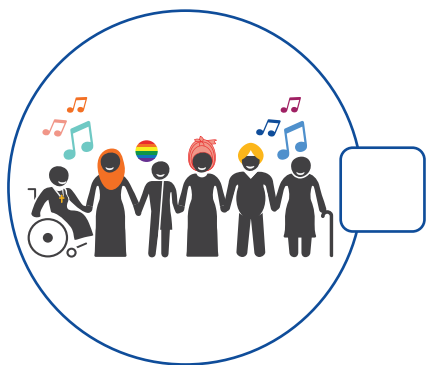
7. Pratiquer un sport ou faire de l'exercice.



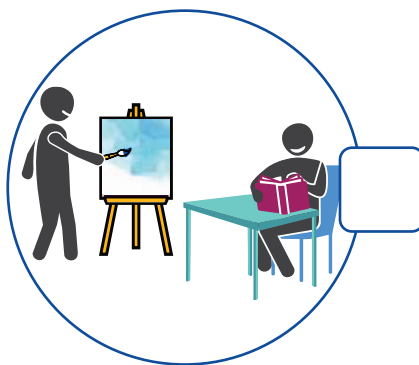
8. Parler à quelqu'un en qui vous avez confiance.



9. Vous concentrer sur les aspects positifs de la vie.



10. Pratiquer certains aspects de votre culture.



11. Prendre du temps pour vous et faire quelque chose qui vous procure du plaisir (lecture, activités manuelles, etc.).



Votre santé mentale est aussi importante que votre santé physique, et les deux sont liées. Comme lorsque votre corps a un problème, il est important de demander de l'aide si vous ressentez une souffrance émotionnelle.





5.9 Prévenir les problèmes de santé par l'hygiène

Une bonne hygiène personnelle contribue à protéger vous-même et les autres des maladies.

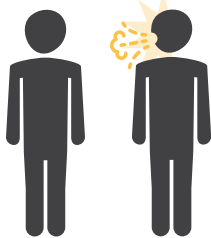
Consignes: examinez les problèmes de santé. Tracez une ligne entre chaque problème et la manière de le prévenir.



Mauvaise haleine et caries dentaires



Grippe, diarrhée et parasites



Transmission de maladies



Poux

1.

2.

3.

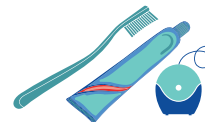
4.



a) Porter un masque si vous êtes malade, couvrir votre bouche lorsque vous toussiez ou éternuez, puis laver vos mains.



b) Ne pas partager de vêtements, de brosses ou de serviettes de toilette avec d'autres personnes.



c) Vous brosser les dents deux à trois fois par jour et utiliser régulièrement du fil dentaire.



d) Vous laver régulièrement les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes, en particulier après avoir utilisé les toilettes ou avant de préparer à manger.



L'utilisation de serviettes hygiéniques ou de tampons pendant les menstruations et de couches pour les enfants et les personnes âgées est importante pour l'hygiène personnelle. Ces protections doivent être changées régulièrement à domicile ou dans des lieux prévus à cet effet tels que les toilettes publiques.



Réponses: 1 (c); 2 (d); 3 (a); 4 (b).

Unité 6

L'ÉDUCATION

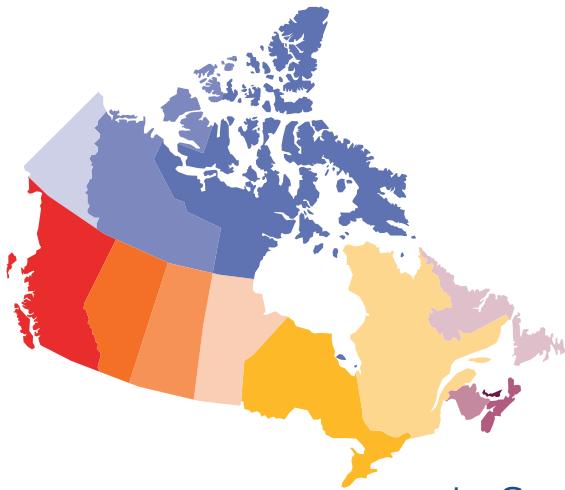




Unité 6 L'ÉDUCATION

6.1 L'éducation au Canada

En vertu de la loi, les enfants au Canada doivent recevoir une éducation. Selon la province ou le territoire, l'éducation des enfants débute entre 4 et 6 ans et doit se poursuivre jusqu'à un âge compris entre 16 et 18 ans.



Au Canada, l'éducation relève des provinces et territoires. Par conséquent, elle peut être différente selon l'endroit où vous vivez. De plus amples informations sur le système éducatif de votre lieu de vie sont disponibles ici:



English

Français



Le Canada possède deux langues officielles: le français et l'anglais. L'enseignement dans les écoles publiques est généralement assuré dans l'une de ces deux langues.

Dans les écoles anglophones, les cours sont assurés en anglais, et le français est enseigné en langue seconde. Dans les écoles francophones, l'anglais est enseigné en langue seconde. Les écoles d'immersion en français offrent une combinaison des deux langues. Pour de plus amples informations, sollicitez vos répondants ou l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas.



La langue officielle de la province du Québec est le français. Les enfants nouvellement arrivés fréquenteront des écoles où l'enseignement est en français. Informez-vous sur l'enseignement en français dans les autres provinces et territoires ici:



6.2 Modalités d'éducation des enfants

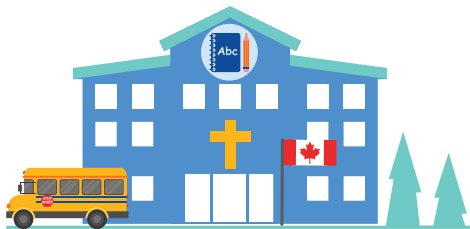


Consignes: étudiez les différentes modalités d'éducation des enfants au Canada. Ces options peuvent varier selon l'endroit où vous vivez. Cochez « ✓ » la case en face des modalités d'éducation au sujet desquelles vous prévoyez de vous informer auprès de l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou de vos répondants une fois que vous serez au Canada.



1. Écoles publiques

a) Il s'agit du type d'écoles le plus courant au Canada. Elles sont financées par les impôts payés par les habitants. Les provinces et les territoires veillent à ce que les écoles publiques assurent un enseignement de qualité. Leurs enseignants doivent être diplômés et suivre un programme scolaire gouvernemental.



b) Écoles séparées

Il s'agit d'écoles financées par des fonds publics qui existent uniquement dans certains territoires ou provinces. Dans ces écoles, la religion catholique romaine fait partie du programme d'enseignement.



2. Écoles privées

Dans ces écoles, les familles doivent payer l'enseignement dispensé à leurs enfants. Certains de ces établissements suivent les règles définies par le Gouvernement. D'autres écoles privées décident du contenu pédagogique et choisissent leurs enseignants. Dans ces écoles, la religion peut faire partie du programme d'enseignement.



3. Éducation à domicile

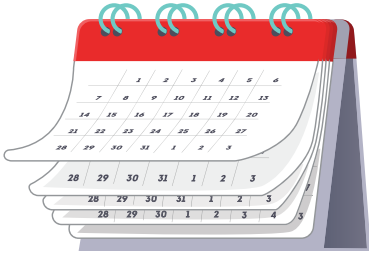
Certaines familles choisissent d'instruire leurs enfants à domicile. L'enregistrement des élèves reste obligatoire, car il atteste qu'ils reçoivent une instruction. Les familles assument la majorité des coûts et décident du contenu pédagogique. Les règlements applicables à l'éducation à domicile varient d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Pour de plus amples informations sur l'éducation, consultez le site Internet du Ministère de l'éducation de votre province ou territoire.

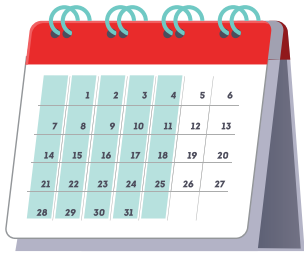


6.3 L'éducation publique au Canada

Consignes: étudiez les différents aspects de l'enseignement dispensé aux enfants au Canada.



1. L'année scolaire débute à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, et s'achève en juin. Elle est ponctuée de vacances. Si l'année scolaire a déjà commencé lorsque vous arrivez au Canada, vous pourrez tout de même inscrire vos enfants en âge d'être scolarisés à l'école.



2. Les élèves vont à l'école du lundi au vendredi, sauf les jours fériés et pendant les vacances scolaires.



3. Les élèves passent généralement entre sept et huit heures par jour à l'école, pendant lesquelles ils demeurent au sein de l'établissement scolaire.



4. Même s'ils ne parlent pas anglais ou français, les élèves nouvellement arrivés intègrent souvent une classe correspondant à leur âge. Une aide supplémentaire leur est proposée afin qu'ils apprennent la langue.

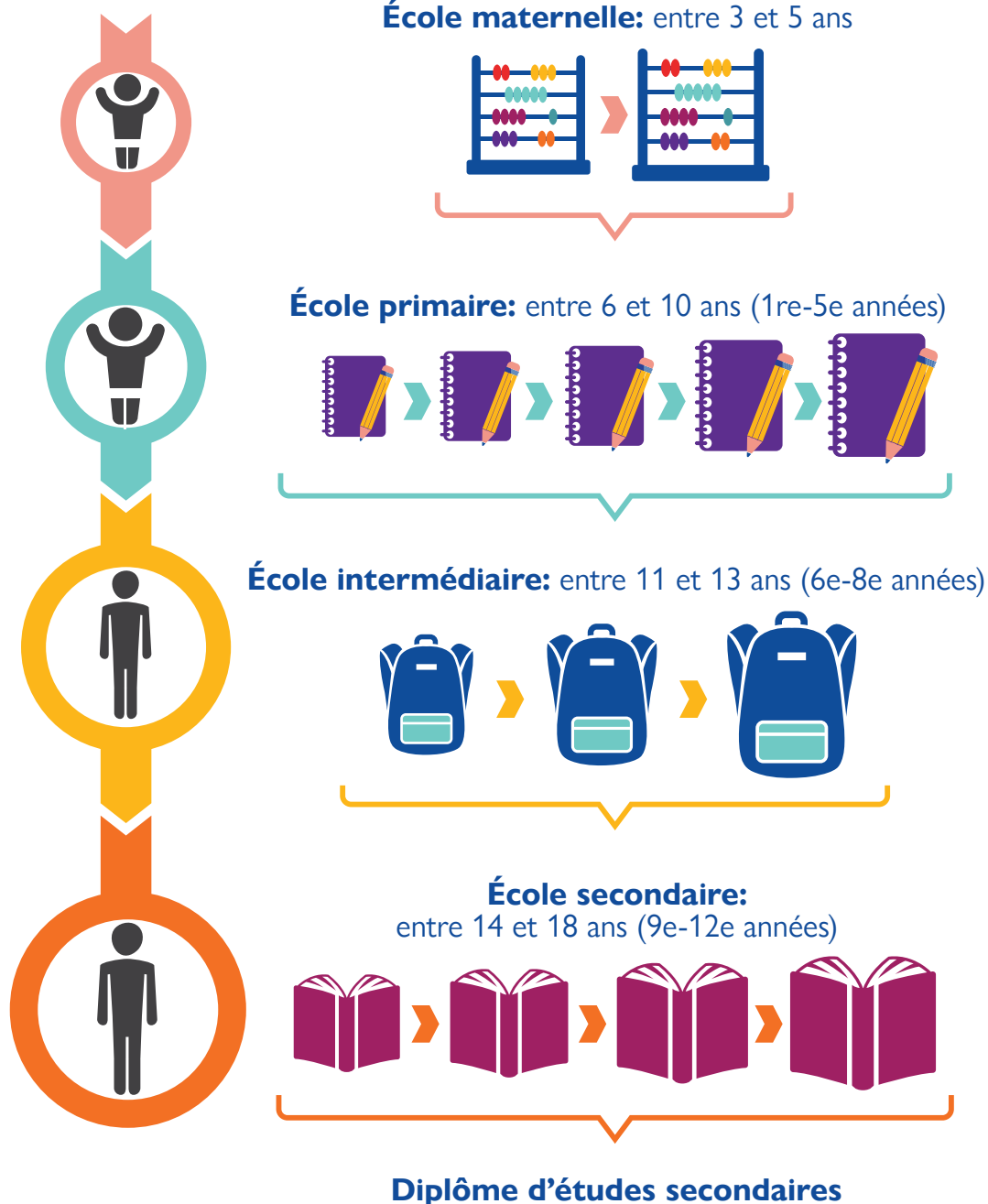


5. Une aide additionnelle est souvent disponible pour les élèves qui ont des difficultés physiques, comportementales ou d'apprentissage. Cette aide peut être fournie à l'école ou ailleurs. Parlez-en à l'école, à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants et sollicitez une aide dès votre arrivée.

6.4 Niveaux d'éducation de base au Canada



Consignes: examinez les niveaux d'éducation des enfants. Dans certains territoires et provinces, ces niveaux peuvent être légèrement différents.



Les élèves qui vont à l'école doivent apporter la preuve qu'ils ont été vaccinés contre certaines maladies ou demander une dérogation. Il est important de tenir à jour les informations sur les vaccinations.



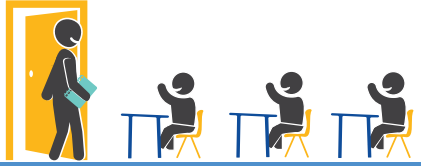


6.5 Être élève au Canada

Consignes: lisez à quoi ressemble la vie d'un élève d'une école publique au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des descriptions qui diffèrent des pays où vous avez vécu.



1. Les élèves ne portent généralement pas d'uniforme.



2. Les élèves ne se lèvent généralement pas lorsqu'un enseignant entre dans la classe.



3. Les élèves apprennent et réalisent des projets ensemble quels que soient leur genre, leur bagage culturel ou leurs capacités.



4. Les élèves ont des travaux à réaliser à la maison. C'est ce qu'on appelle les devoirs.



5. Les élèves ne doivent pas se faire du mal entre eux ou être maltraités par le personnel de l'école. Les personnes qui font sciemment du mal à autrui dans les écoles s'exposent à de graves conséquences.



6. Les élèves de toutes religions apprennent ensemble et doivent respecter toutes les religions dans la même mesure.



7. Les élèves apportent un repas préparé à la maison, qu'ils mangent à l'école.



Dans de nombreuses écoles publiques, des travailleurs en établissement dans les écoles aident les familles et les élèves nouvellement arrivés à comprendre comment fonctionne le système éducatif au Canada et comment s'y adapter.





8. Certaines fournitures nécessaires sont fournies aux élèves. Les familles doivent généralement acheter des articles tels qu'un sac à dos, des cahiers, des classeurs et des chaussures de course.



9. Les élèves apprennent la manière dont leurs corps évoluent et se transforment. C'est ce qu'on appelle l'éducation sexuelle. Sollicitez l'école pour obtenir de plus amples informations.



10. Les élèves ne sont pas autorisés à consommer des substances telles que de l'alcool ou de la drogue à l'école.



11. Les élèves apprennent en discutant leurs idées, en travaillant en groupes et en posant des questions. De manière générale, on ne leur demande pas uniquement de mémoriser des faits.



12. Les élèves s'instruisent en anglais, en français ou dans les deux langues.



13. Les élèves prennent part à des activités organisées à l'extérieur de la salle de classe: sports, clubs, sorties au musée, etc. C'est ainsi qu'ils développent leurs centres d'intérêt et nouent des amitiés.



14. Les élèves et les enseignants sont tous différents: couleur de peau, religion, genre, orientation sexuelle et capacités.



Parmi les différences que vous avez sélectionnées ci-dessus, lesquelles constitueront un défi pour vous ou un élève de votre famille? Parlez de vos inquiétudes à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants.



6.6 Intimidation

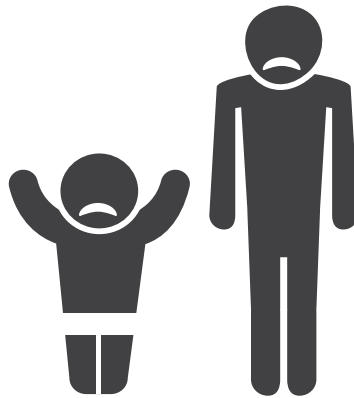
L'intimidation est une forme de discrimination qui se passe à l'école. Elle touche les jeunes de tous les milieux et en tous lieux.



1. L'intimidation verbale consiste à insulter une personne, la menacer ou alimenter des rumeurs à son sujet.



4. L'intimidation virtuelle ou « cyberintimidation » consiste à utiliser Internet, les médias sociaux ou des messages textes pour intimider une personne, la rabaisser, répandre des rumeurs à son sujet ou se moquer d'elle.



2. L'intimidation physique consiste à frapper, donner de petits coups, pincer, poursuivre, bousculer, détruire ou voler des affaires, ou faire subir des attouchements sexuels non désirés.



3. L'intimidation psychosociale consiste à exclure une personne en lui interdisant de rejoindre un groupe ou en l'humiliant devant les autres.



L'intimidation scolaire est une triste réalité. Les écoles canadiennes s'emploient à lutter contre ce grave problème. Si vous ou une personne de votre connaissance êtes victimes d'intimidation, parlez-en à un adulte de confiance, à un enseignant, à l'administrateur scolaire, à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants.



6.7 Famille et éducation

Les membres de la famille sont encouragés à appuyer l'apprentissage de l'élève en participant activement à son éducation. Cela consiste notamment à :



1. l'aider à faire ses devoirs.



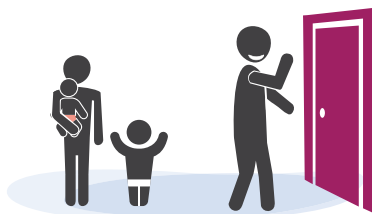
2. rencontrer ses enseignants et échanger avec eux.



3. se porter bénévole dans son école.

Si votre famille compte des enfants de moins de 12 ans, ces derniers ne peuvent pas être laissés seuls sans surveillance.

Les possibilités de garde sont les suivantes :



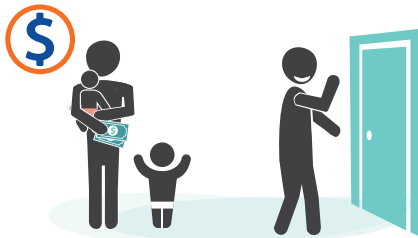
1. Les confier à un membre de la famille responsable.



2. Les inscrire à une garderie ou à une prématernelle agréée.



3. Trouver une personne de confiance qui garde les enfants chez elle.



4. Payer une personne responsable pour les garder.



Les frais de garde varient selon la province et le territoire. Des services de garde financés par le Gouvernement sont disponibles à moindre coût dans certains territoires et provinces. Pour de plus amples informations, sollicitez vos répondants ou l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas.





6.8 Situations concernant des élèves

Consignes: lisez les situations suivantes concernant des élèves. Réfléchissez à ce que vous feriez si vous ou un élève de votre famille vous trouviez dans ces situations.



1. Un élève refuse d'aller à l'école.



2. Après qu'un élève âgé de 15 ans a rejoint une équipe de sport à l'école, ses notes baissent.



3. Un élève se conduit mal en classe: il interrompt l'enseignant et discute avec des amis alors qu'il devrait travailler en silence.



4. Un élève de 17 ans est invité à une fête après l'école, où se rendront des adolescents de différents genres.

6.9 Élèves adultes

Consignes: examinez les raisons courantes pour lesquelles les adultes suivent des cours au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des raisons pour lesquelles vous souhaiteriez suivre des cours au Canada, en tant qu'adulte.



1. Achever des études.



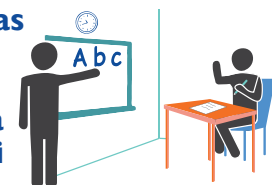
2. Améliorer votre anglais et/ou votre français.



3. Mettre vos compétences à niveau en obtenant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire.



Il existe des cours destinés aux adultes n'ayant pas achevé leurs études secondaires qui souhaitent obtenir leur diplôme. Certains de ces cours permettent également aux adultes d'apprendre à lire et à écrire même lorsque ceux-ci ne savent ni lire ni écrire dans leur propre langue.



6.10 Cours de langue destinés aux adultes

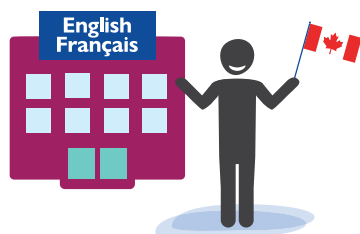
Consignes: lisez les informations sur les cours de langue financés par le Gouvernement destinés aux résidents permanents adultes au Canada.



1. Il existe des cours de langue permettant d'apprendre l'anglais et/ou le français.
2. Pour commencer un cours de langue, vous devez commencer par effectuer une évaluation gratuite de votre niveau. Une fois au Canada, demandez à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants où et quand effectuer cette évaluation. Pour obtenir une idée de votre niveau, réalisez un test d'auto-évaluation ici:



3. Il peut s'agir de cours à plein temps, à temps partiel, la journée, le soir ou la fin de semaine.



4. Les cours permettent d'apprendre plus que la langue. Vous vous familiariserez avec la vie au Canada.



5. Demandez si des services de garde d'enfants, des billets de transports publics ou d'autres aides sont disponibles dans le lieu où vous suivez des cours de langue.

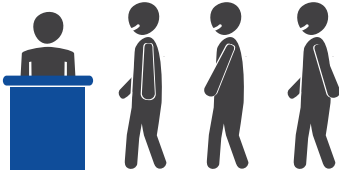


6.11 Pourquoi les résidents permanents suivent-ils des cours de langue?

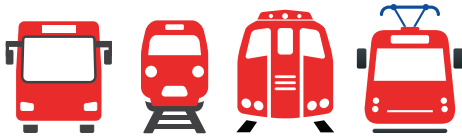
Consignes: lisez les raisons pour lesquelles les résidents permanents suivent des cours de langue. Cochez « ✓ » la case en face des raisons pour lesquelles vous souhaiteriez suivre des cours d'anglais et/ou de français au Canada, en tant qu'adulte.



1. Trouver un travail.



2. Accéder plus facilement aux services.



3. Vous déplacer dans votre nouveau lieu de vie en utilisant les transports publics.



4. Aider vos enfants dans leurs études.



5. Échanger avec d'autres personnes dans votre nouveau lieu de vie.



6. Atteindre le niveau linguistique requis pour obtenir la citoyenneté.

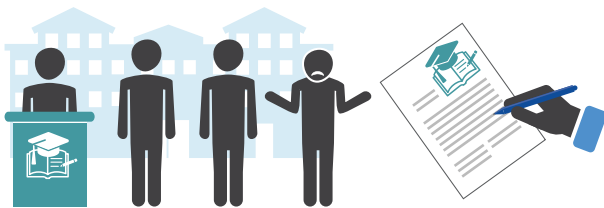


7. Poursuivre vos études.

6.12 Modalités d'éducation des adultes



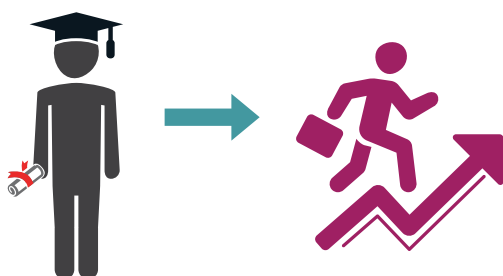
1. Une fois l'éducation secondaire achevée, les adultes peuvent décider de faire des études dans un collège, un institut ou une université.



2. La procédure d'admission est sélective, et les places sont limitées. Veillez à remplir toutes les conditions requises et à déposer votre dossier en temps voulu.



3. Étudiez le marché du travail local avant de choisir ce que vous allez étudier. De plus amples informations sur les différents programmes d'étude offerts dans les universités, collèges et instituts canadiens sont disponibles ici:



4. Bien qu'un diplôme ou un grade universitaire ne vous assurent pas de trouver un travail au Canada, ils sont nécessaires pour postuler à certains postes.



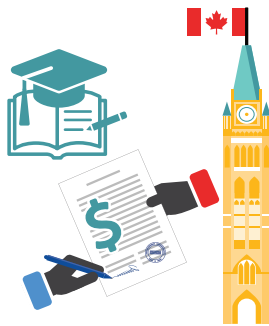
6.13 Coûts de l'éducation postsecondaire

Les frais de scolarité des études postsecondaires varient selon l'établissement et le programme d'étude.

Un outil utile pour calculer le coût de l'éducation postsecondaire est disponible par téléphone au 1-888-815-4514 ou ici:



L'aide financière fournie aux fins de l'éducation postsecondaire est basée sur les besoins. Elle peut prendre les formes suivantes:



1. Prêts étudiants octroyés par le Gouvernement, que vous devez rembourser.



2. Subventions et bourses, que vous ne devez pas rembourser.



3. Prêts étudiants privés octroyés par des banques, que vous devez rembourser. Les conditions ne sont pas aussi favorables que celles des prêts du Gouvernement.

De plus amples informations sur l'aide financière accordée aux fins de l'éducation postsecondaire sont disponibles ici:

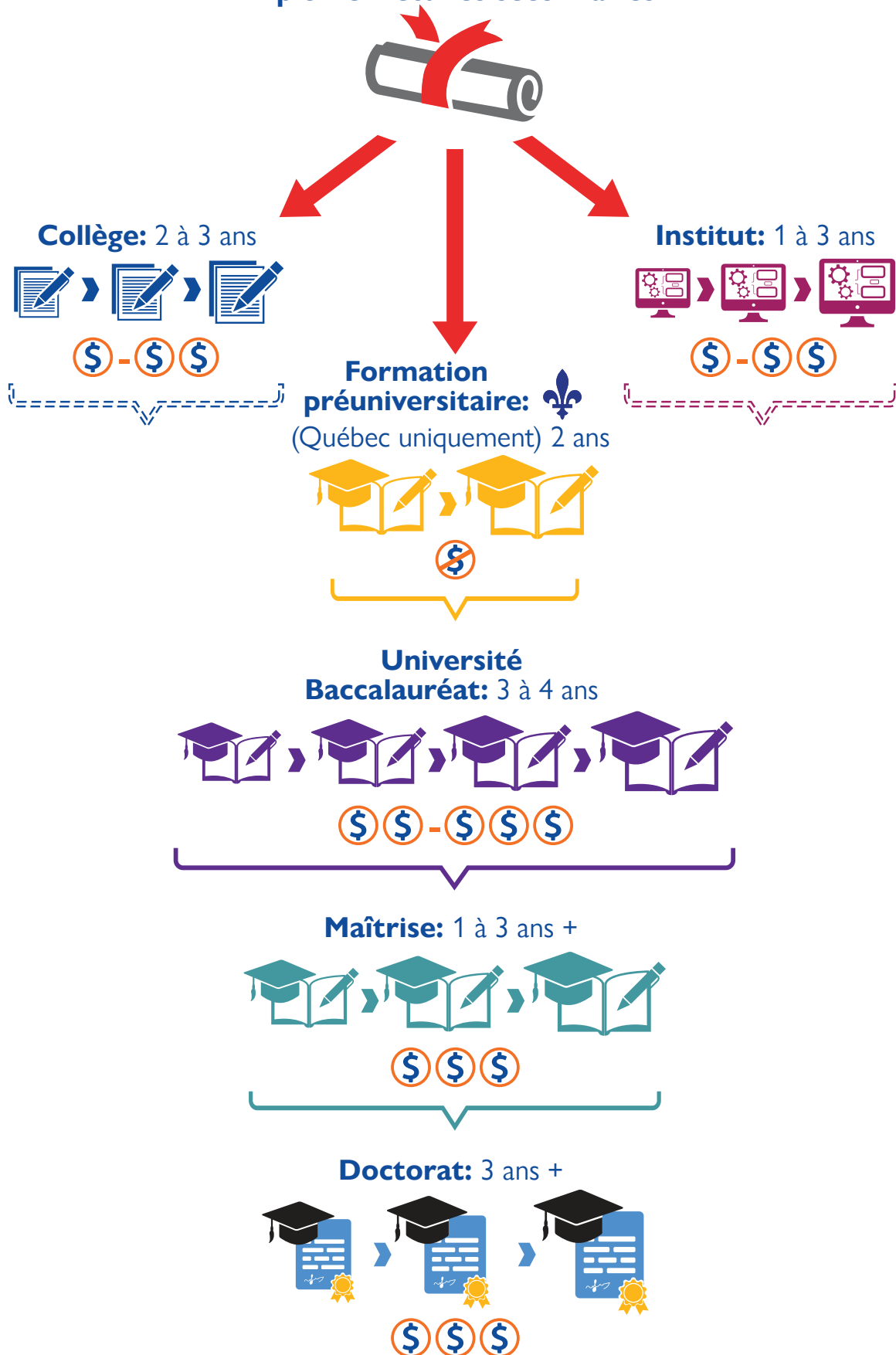


6.14 Niveaux de l'éducation postsecondaire



Consignes: examinez les niveaux de l'éducation postsecondaire des adultes. Ils peuvent être légèrement différents dans certains territoires et provinces. Le symbole « (\$) » représente la gratuité; le symbole « (\$) » indique des coûts faibles; le symbole « (\$) (\$) » indique des coûts moyens; et le symbole « (\$) (\$) (\$) » indique des coûts élevés.

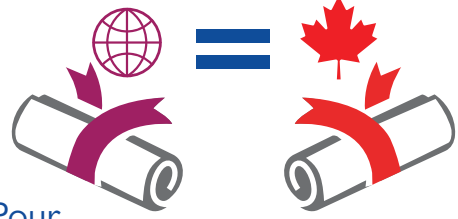
Diplôme d'études secondaires



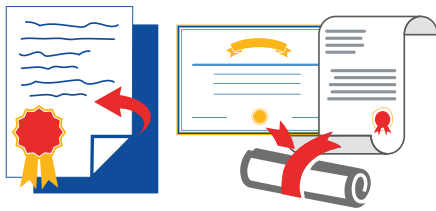


6.15 Processus d'évaluation des titres de compétences

Les études que vous avez faites dans un collège, un institut ou une université en dehors du Canada ne sont pas automatiquement reconnues au Canada. Pour poursuivre vos études ou occuper certains postes au Canada, vous devez faire évaluer les études que vous avez faites. De plus amples informations sur les titres de compétences sont disponibles par téléphone au 416-962-9725 ou par écrit ici:



Consignes: lisez les étapes du processus d'évaluation des titres de compétences. Cochez « ✓ » la case en face des actions que vous pouvez engager avant d'arriver au Canada.



1. Rassemblez autant de documents que possible, y compris les suivants:
 - a) Diplômes, grades universitaires et certificats
 - b) Relevés de notes
 - c) Preuves de votre expérience professionnelle
 - d) Références d'employeurs/ supérieurs hiérarchiques



2. Recherchez des endroits où étudier et trouvez un programme qui vous intéresse. Informez-vous sur la procédure de candidature et sur les conditions d'admission.



3. Contactez le bureau des admissions afin d'en savoir plus sur le type d'évaluation des titres de compétences accepté.



4. Vérifiez si vous devez faire évaluer votre niveau d'anglais ou de français.



L'évaluation des titres de compétences coûte du temps et de l'argent. De plus amples informations sur les conditions requises pour exercer votre profession au Canada sont disponibles ici:



Unité 7

L'EMPLOI

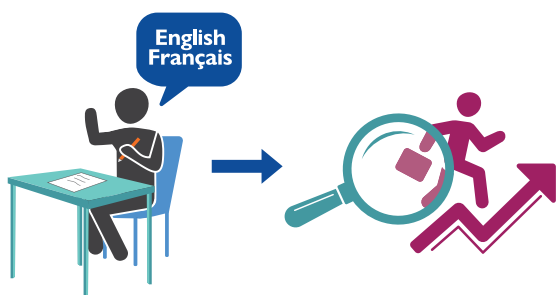




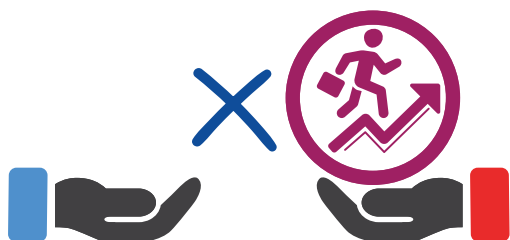
Unité 7 L'EMPLOI

7.1 L'emploi au Canada

Il est important de trouver et de conserver un emploi pour assurer votre autonomie financière.



La connaissance de l'anglais ou du français est un atout essentiel pour trouver un travail et commencer votre nouvelle vie au Canada. Pour vous informer sur les cours de langues destinés aux nouveaux arrivants, consultez l'unité 6, activité 6.10.



Ni le Gouvernement du Canada ni l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants ne peuvent vous garantir un emploi à votre arrivée au Canada.



Il est courant chez les Canadiens de retourner aux études à différents stades de leur vie, pour maintenir leurs compétences à niveau ou pour élargir leurs perspectives professionnelles.



Demandez à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants de vous mettre en relation avec des services relatifs à l'emploi.



7.2 Quel est votre état d'esprit à l'idée de travailler au Canada?



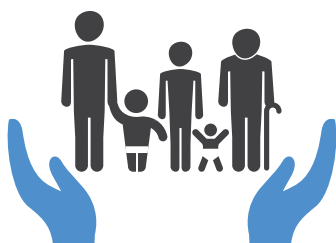
Consignes: lisez les différents états d'esprit à l'idée de travailler au Canada. Cochez « ✓ » la case « 👍 » si vous êtes d'accord. Cochez « ✓ » la case « 👤 » si vous n'êtes pas sûr. Cochez « ✓ » la case « 👎 » si vous n'êtes pas d'accord.



1. Vous accepterez un emploi uniquement s'il est rémunéré au salaire que vous souhaitez obtenir.



2. Vous accepterez une offre d'emploi même si vous êtes surqualifié.



3. Vous travaillerez pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille. Vous ne vous attendez pas à ce que d'autres vous aident sur le plan financier.



4. Vous êtes disposé à travailler bénévolement pour pratiquer la langue et faire des rencontres.





7.3 Qui travaille au Canada?

Consignes: observez ces personnes. Cochez « ✓ » la case en face des personnes dont vous pensez qu'elles ont le droit de travailler au Canada.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



Des lois empêchent les employeurs de traiter inéquitablement leurs employés en raison de leur genre, âge, couleur de peau, classe sociale, situation matrimoniale/familiale, langue, religion, nationalité, statut migratoire, orientation sexuelle ou de leurs capacités ou handicaps.



Réponses: 1 (✓); 2 (✓); 3 (✓); 4 (✓); 5 (✓); 6 (✓); 7 (✓); 8 (✓); 9 (✓); 10 (✓); 11 (✓); 12 (✓).

7.4 Familles et emploi

Consignes: lisez la manière dont l'état d'esprit de cette famille a évolué en ce qui concerne l'emploi au Canada.



Voici _____.

Lorsqu'il est arrivé au Canada, il avait 60 ans, et son enfant, 16 ans. Il n'a auparavant jamais travaillé dans un pays étranger et ne parle ni anglais ni français. À 60 ans, les habitants de son pays commencent généralement à profiter de la retraite. La situation est toutefois différente au Canada.

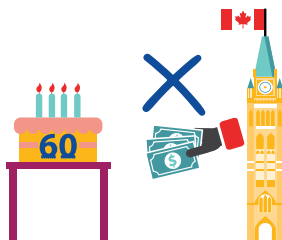


Pourquoi devrait-il travailler au Canada?

1. Il est en bonne santé et souhaite contribuer à la société dans laquelle il vit désormais.



2. Les versements qu'il reçoit au titre de l'allocation canadienne pour enfants prendront fin lorsque son enfant aura 18 ans.



3. Il ne remplit pas les conditions requises pour toucher une pension et doit attendre de nombreuses années avant de recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada.



4. Son enfant de 16 ans prévoit d'étudier à l'université. Il souhaite contribuer à ses frais de scolarité.



5. Il ne possède pas d'économies.



En quoi la situation de cette famille et la vôtre sont-elles comparables?



Consignes: étudiez la manière dont l'état d'esprit de cette famille a évolué en ce qui concerne l'emploi au Canada.

1.



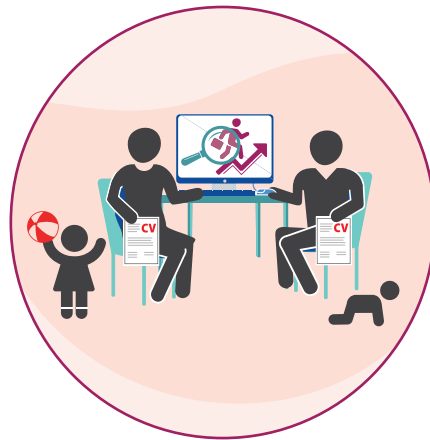
2.



3.



4.



5.



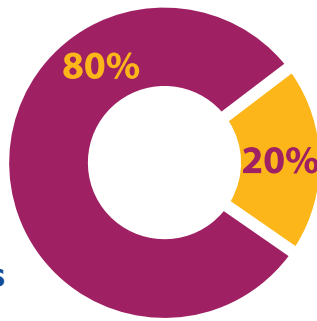
6.



Au Canada, toutes les personnes, indépendamment de leur genre, ont les mêmes droits et possibilités sur le lieu de travail. Il est illégal de rémunérer inégalement des personnes qui font le même travail en raison de leur genre.



7.5 Types d'emplois au Canada



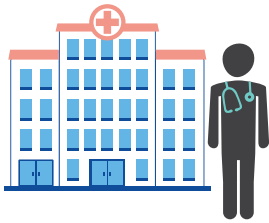
1. Emplois non réglementés

Ces emplois ne requièrent pas de licence, de diplôme ou d'immatriculation. Les exigences de ces postes varient toutefois et vous pourriez devoir présenter un certain niveau de compétence ou d'éducation. Au Canada, environ 80 % des emplois ne sont pas réglementés.

2. Emplois réglementés

Ces emplois nécessitent l'obtention d'une licence délivrée par un ordre professionnel dans votre province ou territoire. Un ordre professionnel est une organisation publique ou gouvernementale qui définit les règles applicables à l'exercice d'une profession. Au Canada, environ 20 % des emplois sont réglementés.

Exemples de secteurs réglementés:



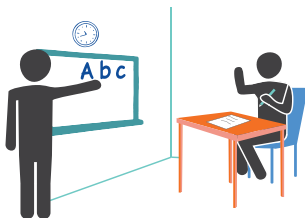
1. Soins de santé



2. Services financiers



3. Services juridiques et judiciaires



4. Enseignement



5. Ingénierie et architecture



6. Comptabilité



7. Immobilier



8. Travail social



9. Métiers spécialisés (électricien, plombier, mécanicien)

Vous pourriez devoir passer des examens et vous acquitter de droits auprès de l'ordre professionnel pour obtenir une licence.

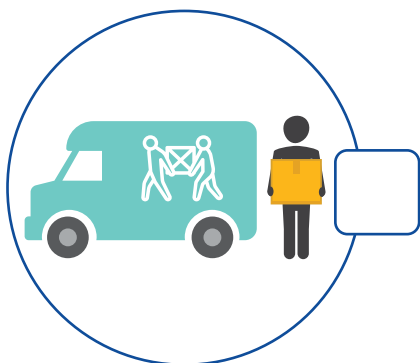




7.6 Votre premier emploi au Canada

Au Canada, de nombreuses personnes commencent par exercer des emplois non réglementés. Un premier emploi n'est pas nécessairement celui qu'une personne occupera toute sa vie. Le principal est de commencer quelque part.

Consignes: examinez les premiers emplois que les personnes de tout âge occupent. Cochez « ✓ » la case en face des premiers emplois auxquels vous postuleriez pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille.



1. Livreur



2. Caissier



3. Agent de sécurité
(ne porte pas d'arme)



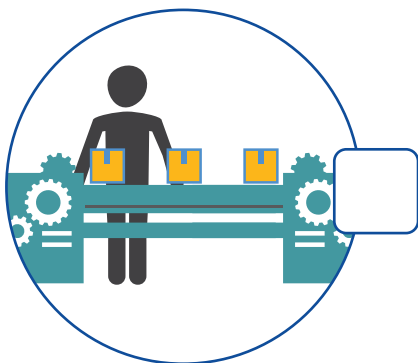
4. Ouvrier en
construction



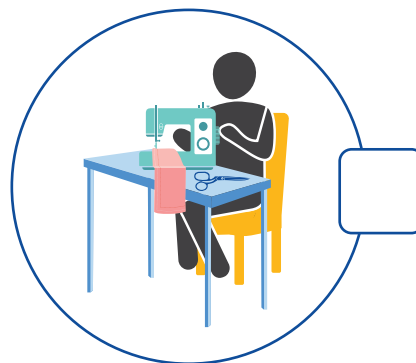
5. Paysagiste



6. Coiffeur/barbier



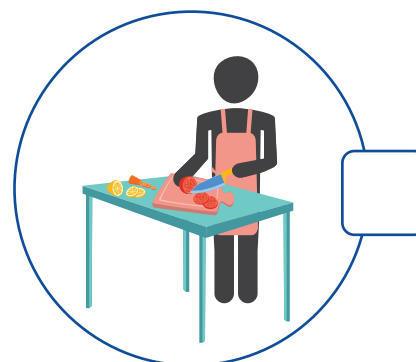
7. Travailleur en assemblage à la chaîne



8. Couturier (tailleur)



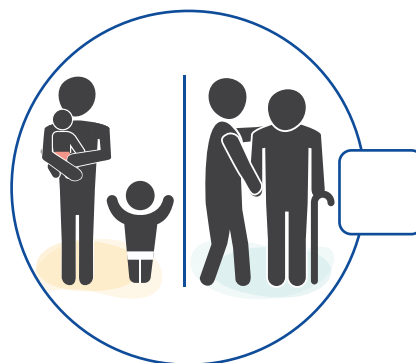
9. Préposé à l'entretien ménager



10. Préposé aux services alimentaires



11. Commis dans les magasins



12. Préposé à domicile



7.7 Difficultés liées à la recherche d'emploi au Canada

Consignes: examinez les difficultés que les nouveaux arrivants rencontrent lorsqu'ils recherchent un emploi au Canada. À la page suivante, étudiez les situations dans lesquelles se trouvent les nouveaux arrivants. Faites correspondre les difficultés et les différentes situations en inscrivant une lettre dans la case. Chaque situation appelle plus d'une réponse correcte.

English

Français



a) Faible connaissance de l'anglais ou du français.



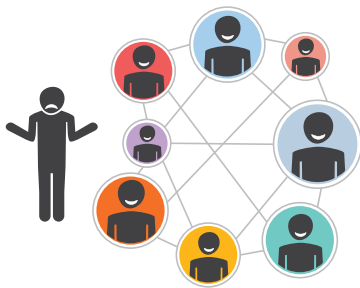
b) Aucune expérience professionnelle au Canada.



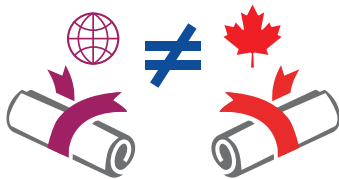
c) Méconnaissance de la culture d'entreprise au Canada.



d) L'expérience professionnelle acquise en dehors du Canada n'est pas reconnue.



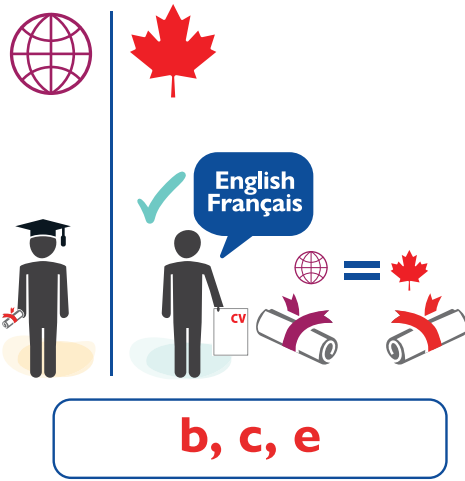
e) Pas de vaste réseau de personnes au Canada à même de l'orienter vers un emploi.



f) Les études effectuées et les titres de compétences obtenus en dehors du Canada ne sont pas reconnus au Canada.

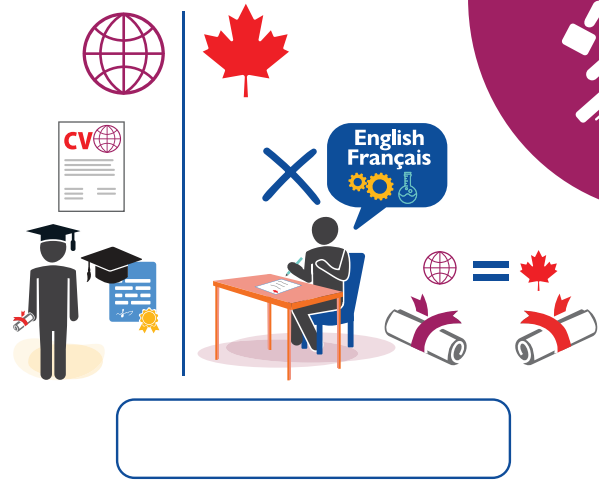


D'après vous, quelles sont les autres difficultés que les nouveaux arrivants peuvent rencontrer dans le cadre de leur recherche d'emploi au Canada?

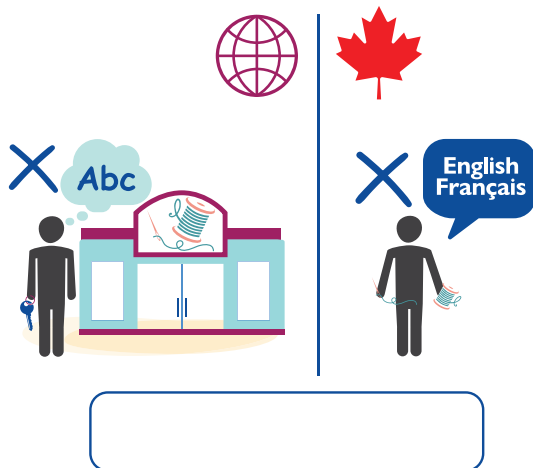


b, c, e

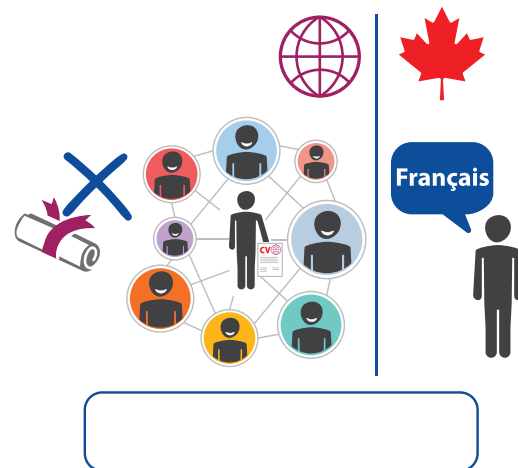
1. Une personne nouvellement arrivée qui parle l'anglais et le français et dont les études ont été reconnues au Canada. Elle n'a jamais travaillé dans le domaine dans lequel elle a fait ses études.



2. Une personne nouvellement arrivée affichant un haut niveau d'éducation qui n'est pas reconnu au Canada. Elle a travaillé dans son domaine en dehors du Canada. Elle doit passer des examens pour exercer sa profession au Canada. Elle ne maîtrise pas les termes techniques liés à son secteur d'activité en anglais ou en français.



3. Une personne nouvellement arrivée qui ne sait pas lire ou écrire. Elle fait un travail manuel. Elle jouit de nombreuses années d'expérience et possédait une entreprise avant d'arriver au Canada.



4. Une personne nouvellement arrivée qui n'a pas achevé l'école secondaire et qui parle un peu français. Elle a travaillé de nombreuses années dans son pays. Elle a obtenu la plupart de ses emplois par l'intermédiaire de connaissances.



Bien qu'il puisse être difficile de trouver un travail similaire à celui que vous exerciez auparavant, adoptez une attitude positive et faites preuve d'ouverture d'esprit.



Réponses: 1 (b, c, e); 2 (a, b, c, d, e, f); 3 (a, b, c, d, e); 4 (a, b, c, d, e).



7.8 Comment rechercher un travail au Canada?

Consignes: lisez les informations sur la manière de rechercher un travail au Canada. Cochez « ✓ » la case en face de la manière dont vous entendez rechercher un emploi au Canada.



1. En ligne, sur des sites Internet de recherche d'emploi et sur les réseaux sociaux.



2. Réseautage auprès d'amis, parents, membres de la communauté et répondants.



3. Se rendre dans une organisation financée par le Gouvernement.



4. Rencontrer des employeurs en personne.



5. Participer à des salons de l'emploi.

Parmi les sites Internet de recherche d'emploi, on peut citer: www.guichetemplois.gc.ca/accueil et www.workopolis.com/fr/.

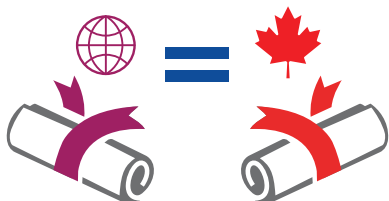


Il existe de nombreuses manières de trouver un travail au Canada. Bien que la plupart des postes fassent l'objet d'annonces en ligne, certains ne sont pas publiés.



7.9 Moyens de démarrer votre carrière au Canada

Consignes: examinez les différents moyens de démarrer sa carrière au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des moyens auxquels vous prévoyez de recourir.



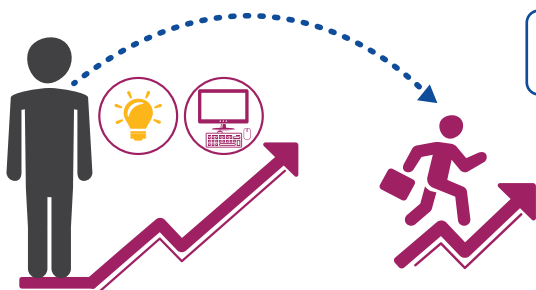
1. Évaluation des titres de compétences

Demander la reconnaissance au Canada de l'éducation et de l'expérience que vous avez acquises.



2. Emplois transitoires

Occuper un emploi quelconque afin d'acquérir de l'expérience et des revenus au Canada et de pratiquer la langue en attendant d'obtenir une licence vous autorisant à travailler dans un secteur particulier.



3. Programmes de formation relais

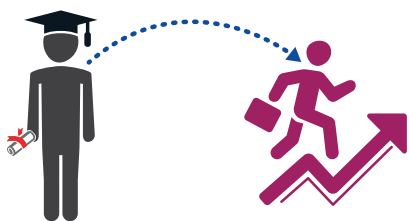
Formations vous permettant d'acquérir de l'expérience au Canada dans votre secteur d'activité, d'apprendre l'anglais ou le français parlé dans un environnement professionnel et de vous familiariser avec la culture d'entreprise.



4. Stages

Occuper pendant une courte durée un emploi de début de carrière dans votre secteur d'activité, mais dans lequel vous avez peu d'expérience au Canada. À titre d'exemple, on peut citer le Programme fédéral de stage pour les nouveaux arrivants. De plus amples informations sont disponibles ici:





5. **Éducation au Canada**

Étudier dans un établissement scolaire canadien afin d'obtenir les qualifications nécessaires pour exercer le métier de votre choix.



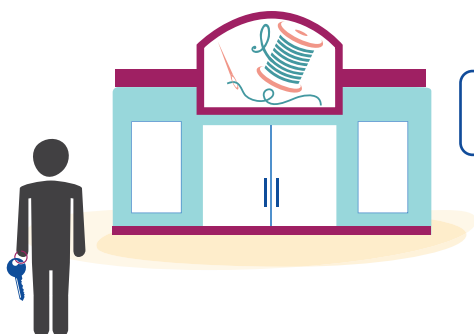
6. **Bénévolat**

Acquérir une expérience professionnelle au Canada dans un cadre temporaire et non rémunéré tout en vous constituant un réseau professionnel. De plus amples informations sont disponibles ici:



7. **Programmes de mentorat**

Un outil permettant de vous mettre en relation avec un mentor dans le secteur d'activité dans lequel vous souhaitez exercer. Cette personne dispense des conseils et facilite les contacts avec votre secteur d'activité.



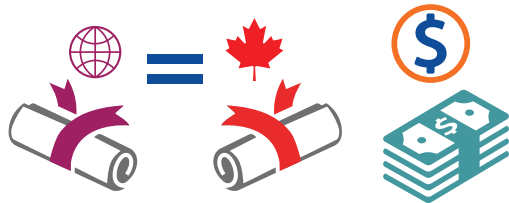
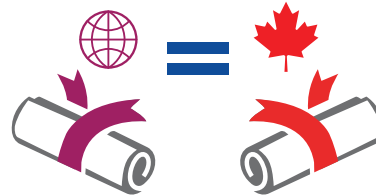
8. **Créer votre entreprise**

Démarrer votre carrière au Canada en créant votre entreprise ou en travaillant à votre compte. De plus amples informations sont disponibles ici:



7.10 L'importance de l'évaluation des titres de compétences

L'évaluation des titres de compétences est un processus qui consiste à mettre en regard votre expérience et les normes d'emploi en vigueur au Canada. Cela permet d'évaluer les compétences, les connaissances, l'expérience professionnelle et le niveau d'éducation que vous avez acquis dans un autre pays.



L'évaluation des titres de compétences permet aux employeurs canadiens d'apprécier vos qualifications. Vous pouvez payer une agence pour évaluer vos titres de compétences. De plus amples informations sur l'évaluation des titres de compétences au Canada sont disponibles ici:



Il sera utile d'inclure dans votre CV le résultat de l'évaluation des titres de compétences.



Il existe des programmes destinés à vous aider à assumer les coûts de l'évaluation de vos titres de compétences étrangers. De plus amples informations sont disponibles ici:



De plus amples informations sur l'évaluation des titres de compétences au Canada sont disponibles ici:



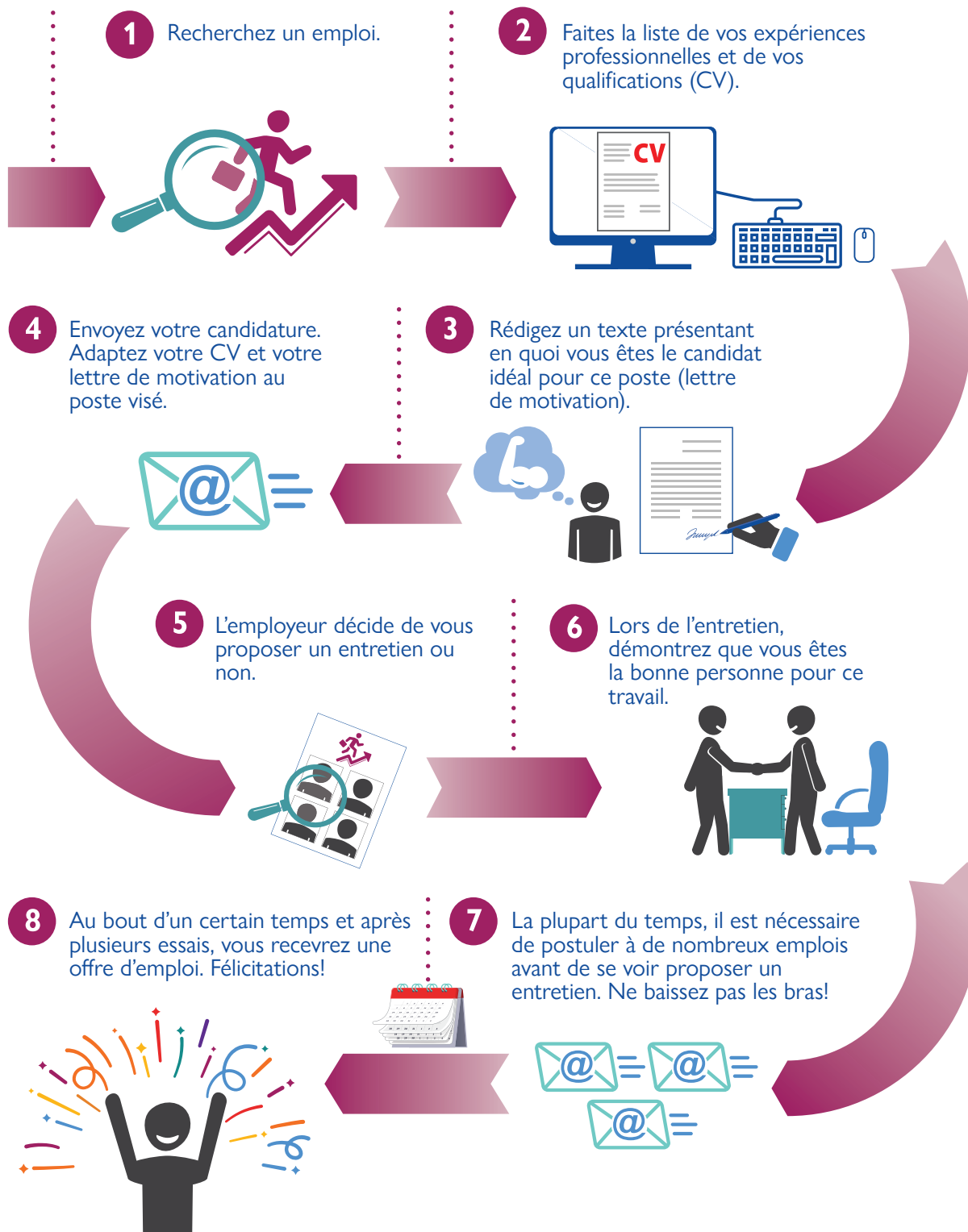
Le même travail peut revêtir différents titres et requérir différentes exigences selon la province ou le territoire. Lisez soigneusement le descriptif du poste afin de vous assurer que vos qualifications correspondent aux exigences du poste.





7.11 Le processus de candidature et d'embauche

Consignes: examinez les étapes que comporte le processus de candidature et d'embauche. Ces étapes peuvent légèrement varier selon le poste.



Vérifiez les langues exigées dans le descriptif du poste. La plupart des emplois nécessitent de maîtriser l'anglais, tandis que le français est plus couramment exigé au Québec. Dans de nombreux secteurs d'activité, parler l'anglais et le français est un atout.



7.12 Normes relatives au travail au Canada

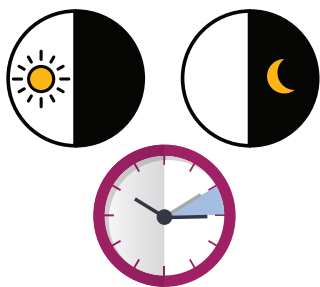
Consignes: lisez les informations sur les normes relatives au travail au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des normes qui diffèrent des pays où vous avez vécu.



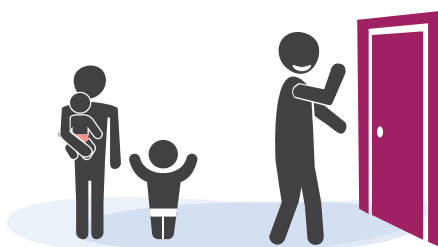
1. Un emploi à plein temps requiert généralement de travailler huit heures par jour, du lundi au vendredi, soit 40 heures par semaine.



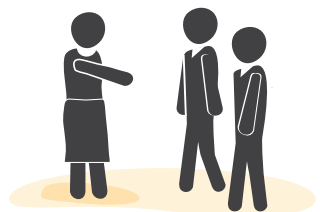
2. Un emploi à temps partiel requiert généralement de travailler entre 16 et 24 heures par semaine au maximum.



3. Certains emplois requièrent de travailler par quarts de travail et les fins de semaine. Cela signifie que le site est exploité plus de huit heures par jour ou jusqu'à 24 heures par jour. Habituellement, trois équipes se relaient: l'équipe de jour, de soirée et de nuit.



4. Les familles qui travaillent et ont de jeunes enfants doivent prévoir un système de garde ou une prise en charge après l'école. Au Canada, les enfants ne peuvent pas être laissés seuls sans surveillance. Pour de plus amples informations sur les possibilités de garde d'enfants, veuillez consulter l'unité 6, activité 6.7.



5. Au Canada, il est courant que des femmes supervisent des hommes en milieu professionnel.



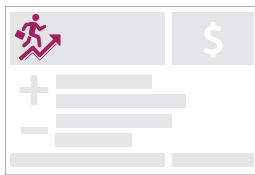
Chaque lieu de travail fait l'objet d'une culture et d'attentes professionnelles qui lui sont propres. Il est important de s'adapter à la culture d'un nouveau lieu de travail et de répondre aux attentes professionnelles pour conserver un emploi et faire évoluer sa carrière.





7.13

Votre salaire



1. Au Canada, les employeurs sont légalement tenus de verser un salaire minimum. Celui-ci varie selon la province et le territoire. De plus amples informations sur le salaire minimum et sur les échelles salariales des différents emplois dans votre lieu de vie sont disponibles ici:



2. Vous devez posséder un numéro d'assurance sociale (NAS) pour travailler au Canada. Indiquez votre NAS uniquement lorsque la loi l'exige.

3. En principe, vous ne toucherez pas votre salaire en espèces, mais par virement (les fonds sont directement transférés sur votre compte bancaire) ou par chèque.

4. Vous recevrez un relevé de paie pour chaque période de paie. Votre salaire net est inférieur à votre salaire total. Des déductions sont retenues sur votre salaire total au titre de l'impôt sur le revenu, des contributions aux régimes de retraite, de l'assurance-emploi et de l'assurance-maladie.

5. Au Canada, tous les travailleurs versent une part de leur salaire à un fonds de pension public appelé le Régime de pensions du Canada. À l'âge de 65 ans ou après, les personnes qui vivent au Canada depuis un certain temps touchent une modeste allocation versée par le Gouvernement que l'on appelle la Sécurité de la vieillesse.

6. Chaque année, vous devez soumettre votre déclaration de revenus à l'aide du feuillet T4 (état de vos gains et de vos déductions) émis par votre lieu de travail avant le 30 avril.



Le « travail au noir » est une activité non déclarée pour laquelle vous touchez de l'argent, mais ne payez pas d'impôts sur ces revenus. Ce type d'activité est illégal. Il entraîne de graves conséquences tant pour l'employeur que pour l'employé.



Unité 8

LA GESTION DE VOTRE BUDGET





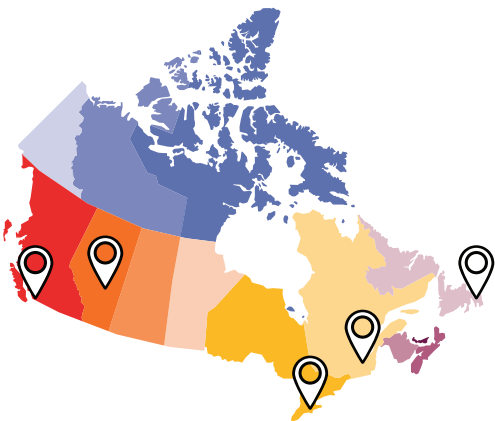
Unité 8 LA GESTION DE VOTRE BUDGET

8.1 L'argent au Canada

La monnaie officielle du Canada est le dollar canadien (CAD). Un dollar est composé de 100 cents (¢). La Banque du Canada émet la monnaie sous deux formes:



1. Les billets de banque imprimés, de taille unique, mais dont la couleur varie selon leur valeur.
2. Les pièces de monnaie sont de différentes tailles, formes et couleurs. Elles sont frappées d'un symbole canadien du côté face.



Au Canada, le coût de la vie varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Il n'est également pas le même dans les grandes villes et dans les zones rurales, et dépend en outre du quartier dans lequel vous vivez.



Lorsque vous vivrez dans votre logement permanent, vous devrez, chaque mois, régler vos dépenses de base et d'autres dépenses essentielles.



Gérer votre budget vous permettra de savoir combien d'argent vous possédez et pouvez dépenser. L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants peuvent vous aider à apprendre à établir et respecter un budget mensuel.



8.2 Quelles sont les dépenses de base au Canada?

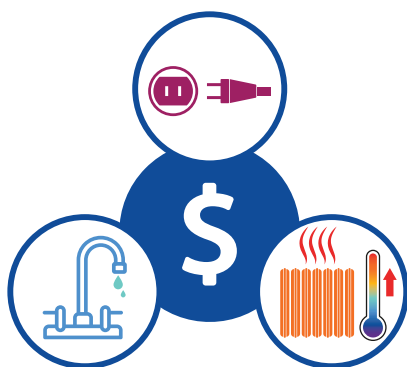


Consignes: examinez les dépenses de base au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des dépenses qui sont nouvelles pour vous.



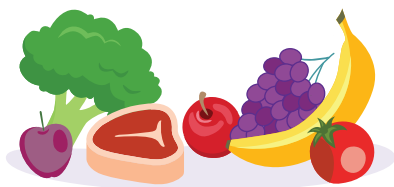
1. Logement

Il s'agit de votre dépense mensuelle la plus importante. Il s'agit principalement de votre loyer, mais des frais d'assurance et d'entretien peuvent s'y ajouter.



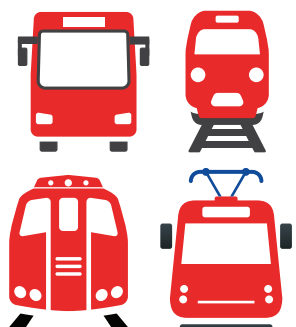
2. Le chauffage, l'eau et l'électricité

Dans la majeure partie du Canada, il s'agit de l'électricité, du chauffage et de l'eau. Certains de ces frais peuvent être compris dans votre loyer. Vos factures d'électricité et de chauffage seront plus élevées en hiver.



3. Nourriture

Les frais d'achat de nourriture pour vous et votre famille représentent une part importante de vos dépenses.



4. Transports

Il s'agit du coût des transports publics vous permettant de vous déplacer dans votre lieu de vie.



5. Communication

Cela peut inclure des services de téléphonie mobile ou fixe, la télévision par câble et l'accès à Internet, dont les coûts sont facturés chaque mois.



6. Garde d'enfants

Les parents qui travaillent ou étudient doivent payer des services de garde de leurs enfants.



7. Autres dépenses

Cela peut inclure les vêtements, les articles de toilette, les fournitures scolaires et d'autres articles essentiels.



8. Prêt aux immigrants

Il s'agit de la somme d'argent réglée pour votre compte par le Gouvernement du Canada aux fins de votre voyage.

Vous pouvez calculer vos propres dépenses ici:

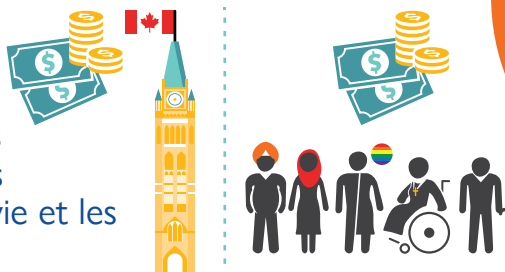


À la fin de votre première année au Canada, vous devrez commencer à rembourser le prêt en effectuant des versements mensuels. Vous recevrez un relevé indiquant le montant dû total et le montant mensuel à rembourser. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'unité 2, activité 2.4.



8.3 Votre aide financière

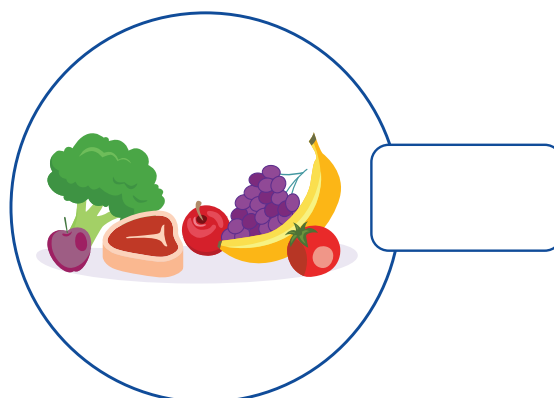
Le montant de l'aide financière que vous touchez dépendra de nombreux facteurs tels que la taille de votre famille, l'âge des membres de votre famille, votre lieu de vie et les besoins de votre famille.



Consignes: examinez les dépenses de base que vous pouvez régler avec l'aide financière dont vous bénéficiez. Classez les dépenses des plus élevées aux moins élevées « \$\$\$\$ », « \$\$\$ », « \$\$ » et « \$ ».



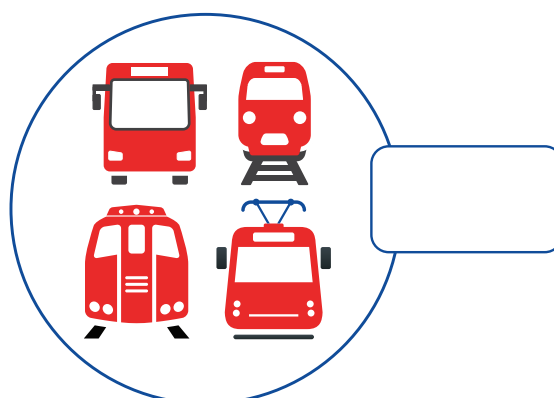
1. Communication



2. Nourriture



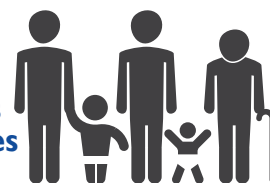
3. Logement et chauffage, eau et électricité



4. Transports



Selon votre situation personnelle, il est possible que vous touchiez des allocations supplémentaires. Celles-ci peuvent prendre la forme d'allocations pour les familles avec un nouveau-né, pour les personnes de plus de 65 ans ou pour les personnes ayant des restrictions alimentaires, ou encore d'une aide au logement. Demandez à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants si vous remplissez les conditions requises pour recevoir ces allocations supplémentaires.

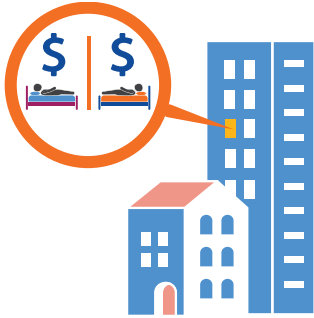


Réponses: 1 (\$) ; 2 (\$\$\$) ; 3 (\$\$\$\$) ; 4 (\$\$).



8.4 Comment réaliser des économies?

Consignes: lisez les conseils sur la manière de réaliser des économies au Canada. Cochez « ✓ » la case en face de ceux que vous jugez utiles dans votre cas.



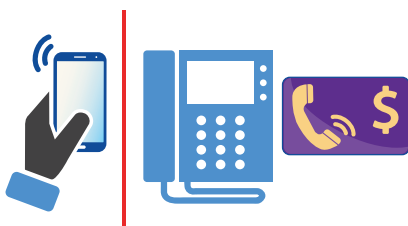
1. Vous pouvez partager une maison ou un appartement avec quelqu'un et payer une partie du loyer.



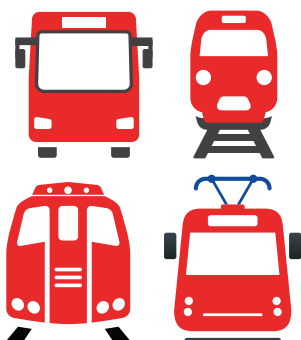
2. Vous pouvez acheter des aliments frais et cuisiner chez vous au lieu de manger au restaurant.



3. Vous pouvez rechercher des commerces et des produits à bas prix et lire les dépliants distribués par les magasins pour repérer les bonnes affaires.



4. Vous pouvez choisir de posséder un téléphone portable ou un téléphone fixe au lieu des deux. Les appels longue distance pouvant coûter très cher, vous devriez soigneusement étudier les prix avant de passer des appels internationaux. Vous pouvez également utiliser Internet pour passer des appels longue distance à moindre coût ou acheter des cartes de téléphone.



5. Vous pouvez utiliser les transports publics au lieu d'acheter une voiture.



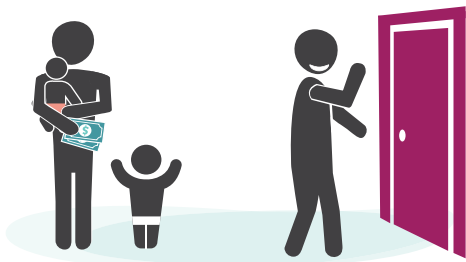
6. Vous pouvez accéder à Internet gratuitement dans les bibliothèques et d'autres espaces publics.



7. Vous pouvez comparer les conditions de vente avant de souscrire à un contrat ou à un plan de paiement en vue de vous procurer un téléphone portable, la télévision par câble, une connexion Internet, des meubles ou une voiture. Recherchez des promotions.



8. Vous pouvez rechercher un logement dont le loyer comprend le chauffage, l'eau et l'électricité. Ces derniers constituent alors un coût fixe qui peut faciliter la gestion de votre budget. Dans le cas contraire, le coût du chauffage, de l'eau et de l'électricité varie en fonction de l'usage personnel.



9. Vous pouvez demander à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants s'il existe des services de garde d'enfants à moindre coût dans votre localité ou partager les responsabilités avec d'autres parents.

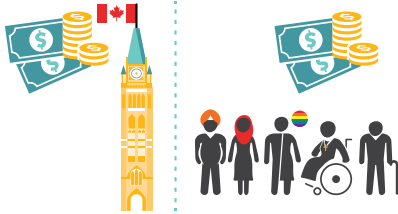


8.5 Attentes relatives à l'aide financière

Le montant de l'aide financière que vous toucherez est limité. Il permet uniquement de couvrir vos besoins de base. Vous vous adapterez plus facilement à la vie au Canada si vous envisagez avec réalisme les dépenses que l'argent touché vous permettra de régler.



Consignes: étudiez les situations. Tracez une ligne entre chaque situation et l'attente réaliste qui lui correspond.



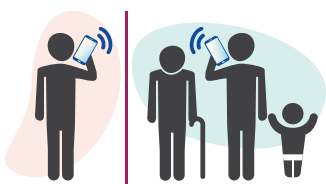
1. Vous touchez une aide financière versée par le Gouvernement et/ou vos répondants.



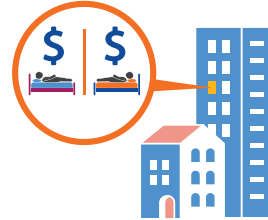
2. Votre logement et les endroits où vous souhaitez vous rendre dans votre nouveau lieu de vie sont éloignés.



3. Vous êtes célibataire, n'avez pas d'enfant et touchez une aide financière modeste.



4. Vous souhaitez parler à votre famille, qui vit dans un autre pays.



a) Vous partagez votre logement avec quelqu'un et payez une partie du loyer.



b) Vous échangez avec votre famille en passant des appels par Internet ou en achetant des cartes de téléphone.

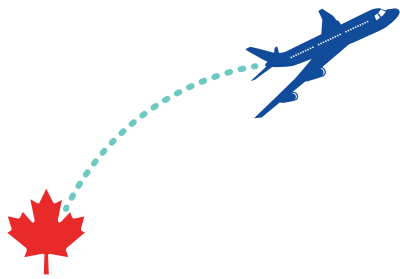


c) Les transports publics constituent le moyen le moins cher de vous déplacer. Vous pouvez économiser de l'argent en achetant un forfait mensuel.



d) Vous ne possédez probablement pas assez d'argent pour en envoyer aux membres de votre famille restés au pays.

Réponses: 1 (d); 2 (c); 3 (a); 4 (b).



5.

Vous souhaitez voyager à l'extérieur du Canada.



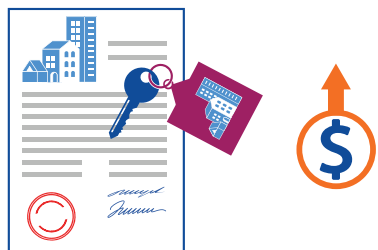
6.

Vos dépenses sont supérieures au montant que vous touchez chaque mois.



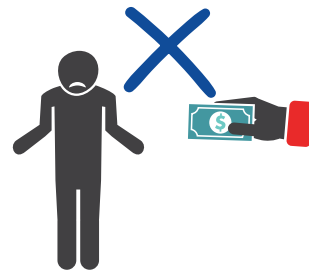
7.

À long terme, vous comptez poursuivre vos études postsecondaires et acquérir un logement ou une voiture.



8.

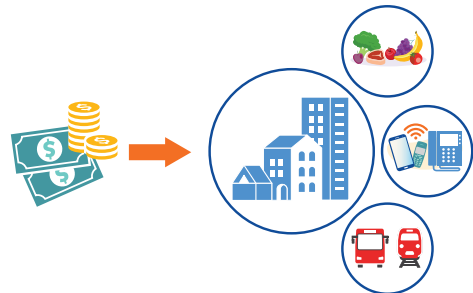
Les logements sont chers dans votre localité.



- e) Vous ne recevrez pas d'argent supplémentaire si vous dépensez tout votre argent avant la fin du mois. Parlez de la gestion de vos dépenses avec l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou avec vos répondants.



- f) Voyager coûte cher, et l'aide financière que vous touchez ne suffit pas à couvrir ces dépenses. Vous devriez vous y prendre à l'avance et mettre de l'argent de côté.



- g) L'aide financière que vous toucherez servira en majeure partie à payer votre loyer. Les familles, notamment, peuvent se voir contraintes d'utiliser d'autres prestations pour subvenir à d'autres besoins de base.



- h) Vous devrez probablement épargner et/ou contracter un prêt. L'aide financière mensuelle que vous toucherez ne suffira pas à couvrir ces dépenses.

Réponses: 5 (f); 6 (e); 7 (h); 8 (g).





8.6 Faire ses courses au Canada

Il vous faudra probablement un certain temps avant de trouver les lieux les plus adaptés pour faire vos courses.



Consignes: examinez les différents sites d'achat au Canada. Tracez une ligne entre chaque lieu et la description de ce que vous pouvez y acheter.



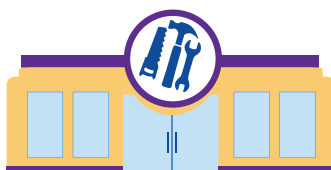
Supermarchés



Pharmacies



Grands magasins



Magasins de rénovation



a) Magasins de grande taille qui vendent des vêtements, des chaussures, des meubles, des appareils électroménagers, des articles ménagers et d'autres articles non alimentaires.



b) Magasins d'alimentation les plus courants. Nombre d'entre eux vendent des produits de nettoyage, des produits cosmétiques, des magazines et des médicaments courants en vente libre.



c) Ces magasins vendent des articles destinés à réparer ou entretenir un logement tels que des outils, des appareils électroménagers et, parfois, des meubles.



d) Ces magasins possèdent généralement un comptoir pharmaceutique permettant d'acheter des médicaments sur ordonnance. Nombre d'entre eux proposent également des médicaments en vente libre, des couches, des produits d'hygiène féminine, des produits cosmétiques, des magazines et de la nourriture.

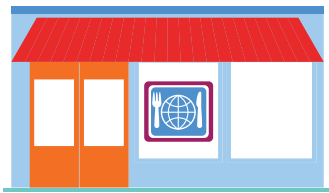
Réponses: 1 (b); 2 (d); 3 (a); 4 (c).



Magasins d'articles usagés

5.

e) Ces magasins sont souvent détenus par des personnes issues de milieux culturels divers qui importent des produits de l'étranger. Vous pourriez trouver des produits alimentaires de votre pays dans ces magasins.



Magasins alimentaires ethniques

6.

f) Acheter des articles en utilisant Internet. Les vendeurs peuvent être des magasins en ligne ou des vendeurs privés d'articles usagés. Les habitants du Canada effectuent souvent des achats en ligne.



Ventes de garage

7.

g) Événements extérieurs informels dans le cadre desquels des personnes vendent des articles usagés provenant de leurs foyers, généralement à des prix très bas. La date et le lieu sont souvent indiqués sur des panneaux dans le quartier.



Ventes en ligne

8.

h) Ces magasins vendent des articles usagés à prix réduit, par exemple des vêtements et des articles ménagers. Les habitants du Canada achètent souvent des articles de seconde main.



L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants peuvent vous indiquer où acheter de la nourriture et comment dénicher des prix intéressants. Ils peuvent également vous indiquer où rechercher des articles en solde, comment utiliser les bons de réduction et comment comparer les prix et vous informer sur les ventes privées.

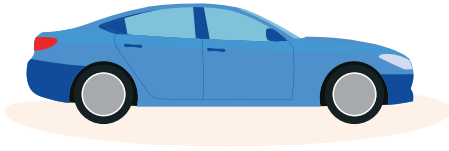


Réponses: 5 (h); 6 (e); 7 (g); 8 (f).

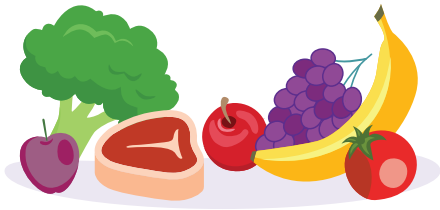


8.7 Ce dont vous avez besoin ou ce dont vous avez envie?

Consignes: examinez les articles, puis déterminez si vous en avez besoin ou envie. Tracez un cercle « ○ » dans la case en face des besoins et un triangle « △ » dans la case en face des envies.



1. Une voiture



2. Une alimentation saine



3. Une grande maison



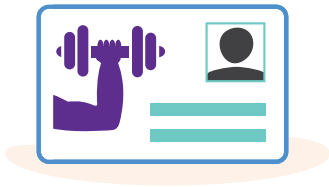
4. Des vêtements



5. Le téléphone intelligent le plus récent



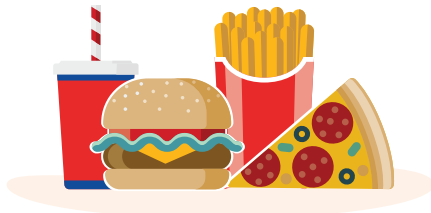
6. Des produits d'hygiène



7. Un abonnement à un centre de conditionnement physique



8. Un logement



9. Un repas au restaurant



10. Des chaussures de marque coûteuses



Il est important de distinguer vos besoins de vos envies. Certains articles dont vous avez envie peuvent coûter cher: vous pourriez devoir attendre avant de les acheter.





8.8 Le système bancaire au Canada

Peu après votre arrivée au Canada, l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants vous aideront à remplir une demande d'ouverture de compte dans une banque canadienne.



Avec un compte bancaire, vous pouvez:



1. utiliser des guichets bancaires automatiques.



2. toucher de l'argent par virement.



3. obtenir une carte de débit ou de crédit avec laquelle vous pourrez payer vos achats dans des magasins et sur Internet.



4. payer vos factures à l'aide du système bancaire en ligne.



5. faire des chèques.

Il existe différents types de comptes bancaires, dont voici les plus courants:



1. Compte chèques

Ce type de compte sert à payer vos dépenses. Vous pouvez commander un carnet de chèques afin de payer votre loyer ou d'autres factures. Vous pouvez également retirer de l'argent sur votre compte à l'aide de votre carte de débit et effectuer des virements en ligne.



2. Compte d'épargne

Ce type de compte permet de mettre de l'argent de côté en prévision de futurs projets ou dépenses. Les banques peuvent vous verser des intérêts sur l'argent que vous y déposez.

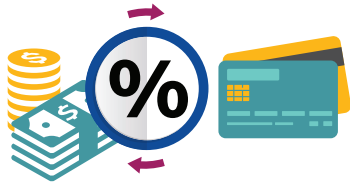


Veillez à ne pas faire de chèque d'un montant supérieur au solde actuel de votre compte chèques, sans quoi vous vous exposez à des conséquences juridiques. De plus amples informations sur les différents types de comptes bancaires sont disponibles ici:



8.9 Cartes de crédit

Au Canada, de nombreuses personnes paient la plupart de leurs achats avec leur carte de crédit, des courses quotidiennes dans des magasins aux achats sur Internet.



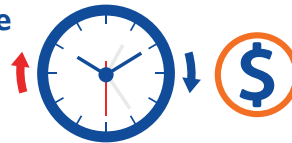
1. Lorsque vous utilisez une carte de crédit, vous empruntez de l'argent. La banque ou la société émettrice de la carte de crédit vous facture des intérêts sur le montant que vous devez. De plus amples informations sont disponibles ici:



2. Faites un usage réfléchi des cartes de crédit. Il est facile d'accumuler des dettes lorsque l'on utilise une carte de crédit. Avant d'acheter quelque chose à crédit, assurez-vous que vous avez assez d'argent sur votre compte ou que vous serez en mesure d'effectuer les remboursements mensuels en temps voulu, en plus de vos dépenses habituelles.



Si vous ne remboursez pas le solde de votre carte de crédit dans les temps requis, la banque ou la société de prêt vous facturera des pénalités.



8.10 Votre historique de crédit



1. Lorsque vous recourez au crédit, la ponctualité avec laquelle vous le remboursez est enregistrée dans votre historique de crédit. Plus tard, lorsque vous formulerez une demande de prêt, les banques baseront leur décision sur vos antécédents de crédit. Pour produire de solides antécédents de crédit, procédez à vos paiements à temps et dans leur intégralité chaque mois.



2. Vous devez payer votre loyer et vos factures de chauffage, d'eau et d'électricité chaque mois dans les délais exigés. Si vous prenez du retard, cela sera enregistré dans vos antécédents en matière de crédit et vous risquez l'expulsion.



Pour constituer un solide historique de crédit au Canada, commencez par procéder aux remboursements mensuels dus dans le cadre du Programme de prêts aux immigrants.





8.11 Les impôts au Canada

L'Agence du revenu du Canada est le principal organe chargé de faire appliquer la législation fiscale au Canada. Les impôts sont perçus par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur l'Agence du revenu au Canada et créer un compte en ligne ici:



Consignes: examinez les différents types de taxes au Canada. Tracez une ligne entre chaque type de taxes et sa description.



Taxe sur les produits et services (ou de vente)



Taxes foncières



Impôt sur le revenu



a) Vous payez cette taxe si vous possédez une maison, un appartement ou un terrain. Lorsque vous louez, c'est le propriétaire qui paie la taxe foncière.



b) Cet impôt est prélevé par le Gouvernement sur les revenus que vous touchez en contrepartie d'un travail ou au titre de prestations. Il est généralement déduit des sommes que vous touchez.



c) C'est le montant que vous payez en plus du coût des articles ou des services que vous achetez. Les aliments de base ne sont pas taxés au Canada. Les articles tels que les cigarettes et l'alcool font l'objet d'une taxe supplémentaire.

Réponses: 1 (c); 2 (a); 3 (b).

Au Canada, tout le monde paie des impôts. Ils permettent de financer les services suivants:



1. Éducation de base



2. Soins de santé



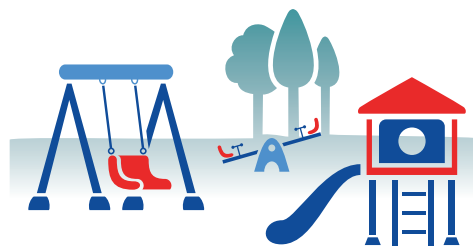
3. Entretien des routes et des autoroutes



4. Services d'urgence tels que les pompiers et la police



5. Services communautaires



6. Parcs publics



7. Aires de stationnement et transports publics

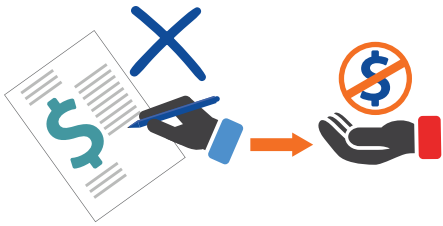


8. Dénéigement des routes, des autoroutes et des trottoirs



8.12 Déclarer vos revenus aux fins de l'impôt

Une fois que vous êtes au Canada et avez obtenu un numéro d'assurance sociale (NAS), vous devez soumettre votre déclaration de revenus, en y indiquant toute aide financière que vous avez touchée. Cette procédure est à répéter chaque année, entre février et avril. Même si vous n'habitez au Canada qu'une partie de l'année ou si vous ne touchez pas de revenu pendant l'année, vous devez soumettre une déclaration. Si vous avez un conjoint ou un conjoint de fait, celui-ci doit également soumettre une déclaration séparée chaque année.



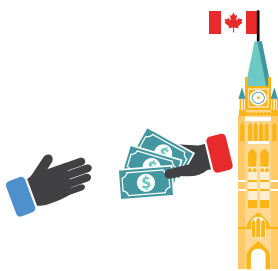
Si vous ne soumettez pas de déclaration de revenus, vous pourriez perdre des prestations telles que la prestation fiscale canadienne pour enfants.

De plus amples informations sur votre déclaration de revenus sont disponibles auprès de l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou auprès de vos répondants, ainsi qu'ici :



8.13 Prestations financières additionnelles

Dès que vous obtenez votre NAS, demandez les prestations auxquelles vous pourriez avoir droit. Déclarer vos revenus dans les temps requis vous aidera à toucher vos prestations.



Vous pourriez remplir les conditions requises pour recevoir des prestations, telles que la prestation fiscale canadienne pour enfants, les remboursements de la taxe sur les produits et services, et d'autres prestations provinciales et territoriales. Demandez à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants de vous indiquer les prestations auxquelles vous pourriez avoir droit.



L'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou vos répondants peuvent vous aider à remplir les formulaires applicables et à joindre les documents nécessaires.

De plus amples informations sur les prestations auxquelles vous pourriez accéder sont disponibles ici :



Unité 9

LES

TRANSPORTS





Unité 9

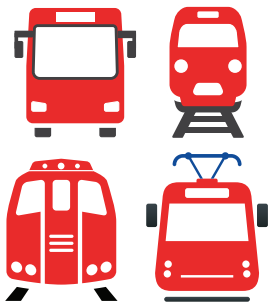
LES TRANSPORTS

9.1 Les transports au Canada

Le Canada est un grand pays qui abrite différents paysages et régions. Les personnes utilisent des moyens variés pour se déplacer d'une région à l'autre et dans leur lieu de vie. Divers moyens de transport existent au Canada.



Consignes: lisez les informations sur les moyens de transport au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des moyens de transport qui sont nouveaux pour vous.



1. Transports publics

Dans toutes les grandes villes et la plupart des petites villes du Canada, des moyens de transport sont à la disposition des habitants. Ils vous permettent de vous déplacer rapidement dans votre lieu de vie. On peut citer à titre d'exemple l'autobus, le métro, le train léger sur rail et le tramway. Ils varient selon l'endroit où vous vivez.



2. Vélos

Il s'agit d'un mode de déplacement sain et abordable dans les villes de grande et de petite taille. Ils sont autorisés sur la plupart des routes et disposent de pistes réservées. Le port du casque est strictement recommandé.



3. Taxis

On trouve des entreprises de taxi dans toutes les villes, de petite et de grande taille. Les chauffeurs possèdent une pièce d'identification officielle attestant qu'ils sont immatriculés auprès de la ville. Les taxis coûtent cher. Ils sont équipés de compteurs automatiques qui leur permettent de calculer le prix de votre course. Les prix sont fixés et ne sont pas négociables.



4. Applications de covoiturage

Cette technologie met en relation des passagers et des conducteurs par l'intermédiaire d'une application mobile. Ce moyen de transport coûte souvent moins cher qu'un taxi, mais n'est pas réglementé par le Gouvernement. Prenez des précautions supplémentaires lorsque vous utilisez ces services.



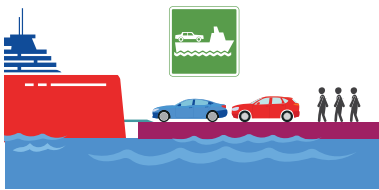
5. Motos

Ces engins consomment très peu de carburant mais ne peuvent être utilisés que quelques mois par an en raison des conditions météorologiques hivernales. Un permis spécifique est nécessaire pour les conduire.



6. Voitures

Au Canada, vous avez le choix entre des véhicules de différents types et tailles en fonction de votre mode de vie, de votre budget et de vos besoins. Posséder une voiture entraîne de nombreuses dépenses additionnelles telles que l'assurance, le carburant et les réparations.



7. Traversiers

Dans les zones côtières telles que la Colombie-Britannique et la région de l'Atlantique, ces bateaux représentent un moyen de transport courant. Beaucoup d'entre eux peuvent transporter des passagers et des véhicules.



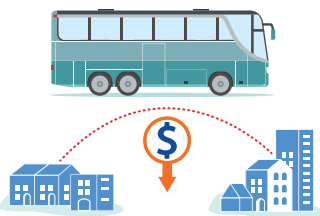
8. Avions

Il s'agit du moyen le plus rapide permettant de parcourir de grandes distances au Canada. Prendre l'avion coûte cher, mais parfois moins que conduire ou prendre le train. Les principales villes du Canada possèdent un aéroport.



9. Trains

Le réseau ferroviaire s'étend sur l'ensemble du pays. Cependant, toutes les villes canadiennes ne sont pas desservies. Il est plus avantageux d'acheter ses billets à l'avance.



10. Autocars

Il s'agit généralement du moyen de transport le meilleur marché pour se déplacer d'une ville à l'autre. Le voyage peut durer longtemps en raison des grandes distances. Les autocars sont souvent la seule manière de vous rendre dans des villes de petite taille si vous ne possédez pas de voiture.



Il y a beaucoup à apprendre sur les transports au Canada. À votre arrivée, demandez à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants des informations sur les transports.

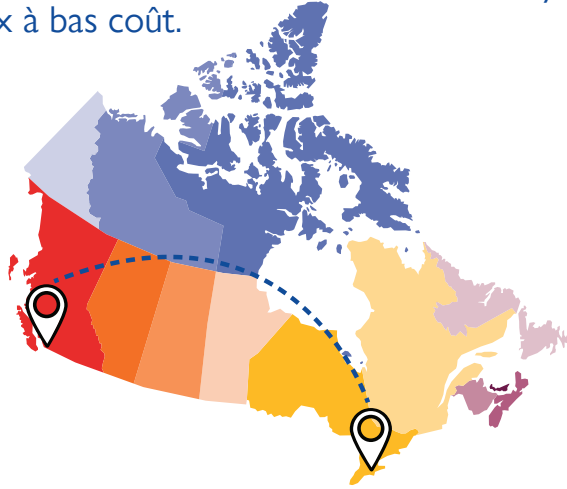




9.2 Coût des transports

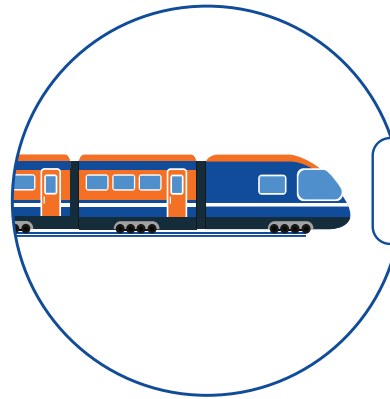
Consignes: examinez les moyens de transport au Canada. Inscrivez « \$\$\$ » dans la case en face des moyens de transport dont le coût est élevé, « \$\$ » dans la case en face de ceux dont le coût est moyen et « \$ » dans la case en face de ceux à bas coût.

1. Trajet sur de grandes distances

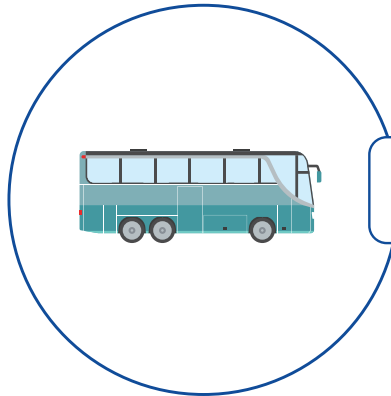


\$\$\$

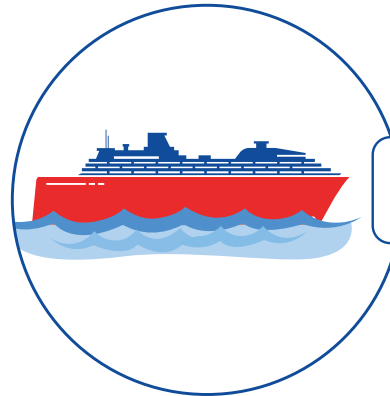
a) Avions



b) Trains



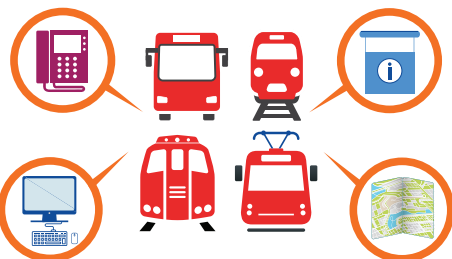
c) Autocars



d) Traversiers



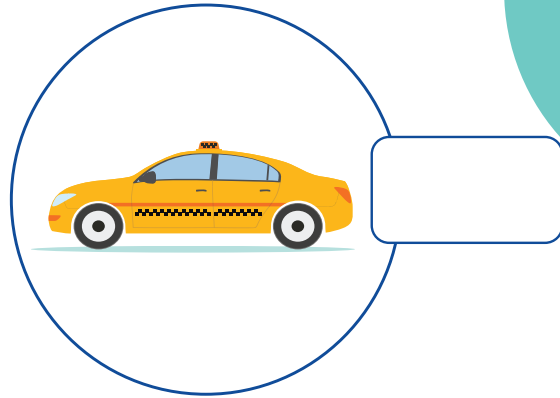
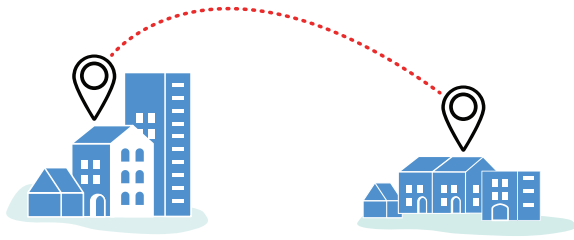
Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur les transports publics, des cartes et des billets en appelant les gares d'autobus et ferroviaires locales et les comptoirs d'information ou en vous y rendant, ou en effectuant des recherches en ligne.



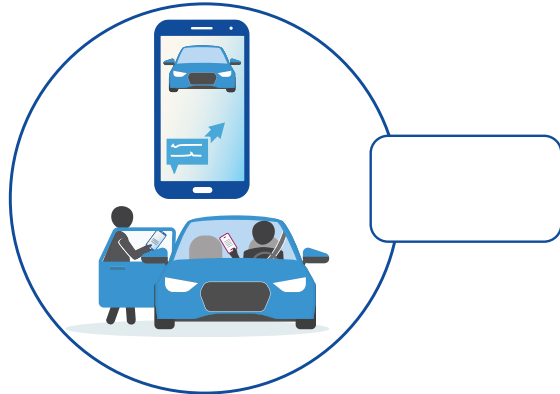
Réponses: 1. (a) \$\$\$; (b) \$\$; (c) \$; (d) \$\$\$



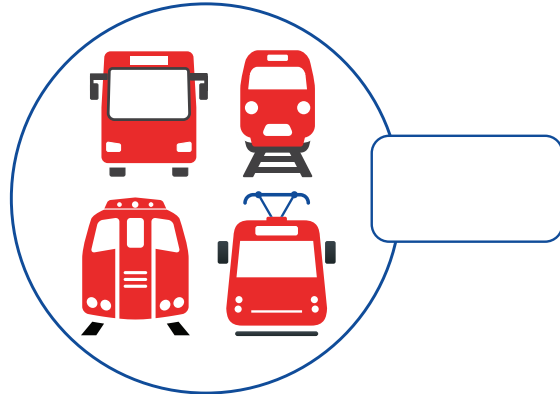
2. Trajet sur de courtes distances



a) Taxis

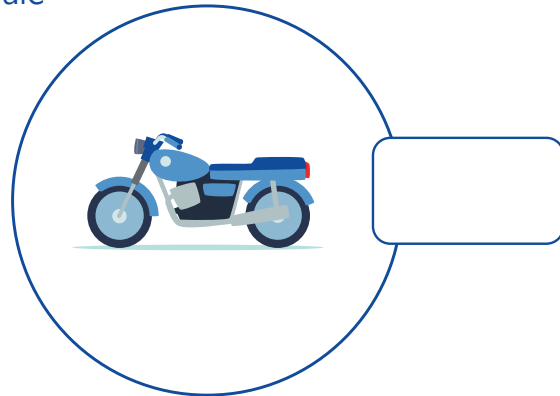


b) Applications de covoiturage

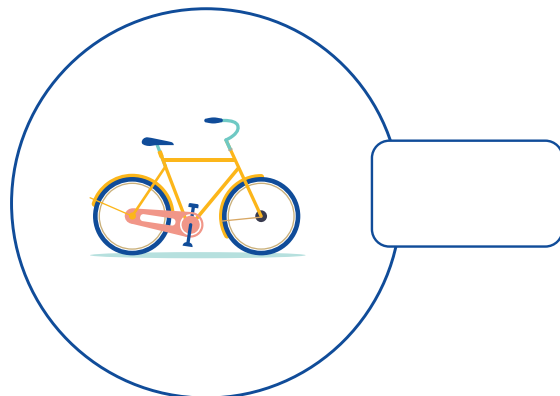


c) Transports publics

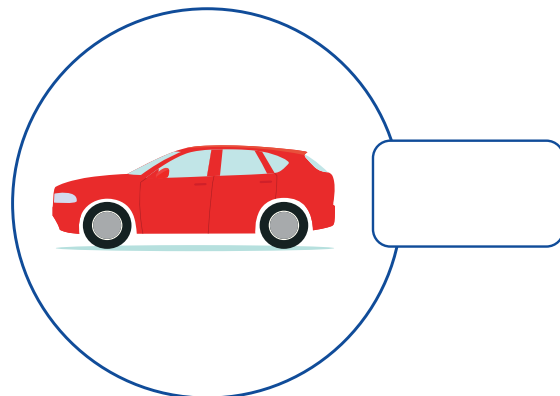
3. Trajet effectué au moyen d'un véhicule personnel



a) Motos



b) Vélos



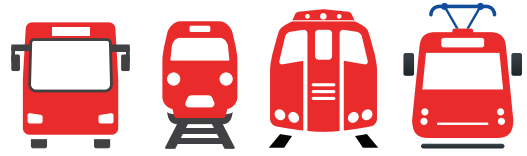
c) Voitures

Réponses: 2. (a) \$\$\$; (b) \$; (c) \$. 3. (a) \$; (b) \$; (c) \$.

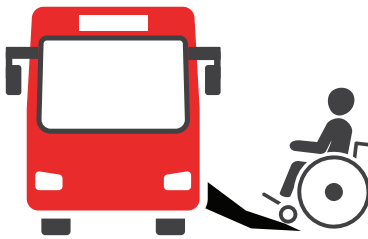


9.3 Utiliser les transports publics au Canada

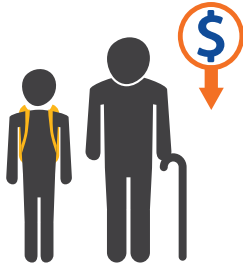
Consignes: lisez les énoncés relatifs à l'utilisation des transports publics au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des informations qui sont nouvelles pour vous.



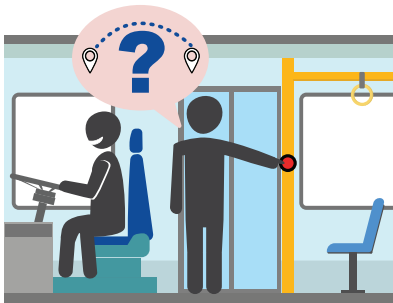
1. Pour emprunter les transports publics, vous devez payer lorsque vous montez à bord du véhicule ou acheter un billet ou un forfait.



2. De nombreuses villes disposent de transports adaptés aux personnes à mobilité réduite, par exemple des autobus dotés d'équipements spéciaux.



3. Dans de nombreuses villes, les étudiants et les personnes âgées de plus de 65 ans bénéficient de réductions sur les transports publics.



4. À bord d'un autobus ou d'un tramway, appuyez sur le bouton pour prévenir le conducteur que vous vous apprêtez à descendre. Si vous avez besoin d'aide pour vous rendre quelque part, sollicitez le conducteur et asseyez-vous à l'avant.



5. Vous devriez proposer votre siège à une personne plus âgée que vous, à une personne présentant un handicap, à une femme enceinte ou à un adulte avec des enfants en bas âge.



6. Lorsque vous achetez votre billet à bord, vous devez fournir le montant exact car le conducteur ne manipule pas d'espèces et ne peut généralement pas rendre la monnaie.



7. Laissez les passagers descendre avant de monter à bord d'un moyen de transport public.



8. Conservez votre preuve de paiement pendant tout le trajet.



9. Les transports publics sont dotés de signaux d'urgence que vous pouvez déclencher en cas de besoin.



10. Les autres passagers et vous-même devriez faire la queue lorsque vous attendez le transport public.



11. Des services d'autobus scolaire sont généralement disponibles pour les enfants qui vivent à une distance donnée de l'école qu'ils fréquentent. D'autres peuvent prendre les transports publics pour se rendre à l'école.



Dans de nombreuses villes, il est possible de vous déplacer à pied ou en vélo – un choix plus sain que la voiture et les transports publics. Les enfants peuvent également se rendre à l'école à pied ou en vélo.





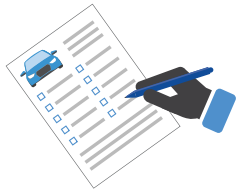
9.4 Conduire au Canada

Au Canada, la procédure permettant d'obtenir un permis de conduire pour la première fois varie en fonction de la province ou du territoire où vous vivez. Dans la plupart des provinces et territoires, les personnes de tous genres peuvent apprendre à conduire à partir de 16 ans.

Consignes: lisez les étapes nécessaires à l'obtention du permis de conduire au Canada. Inscrivez un numéro compris entre **1** et **6** dans chaque case afin de classer les étapes par ordre séquentiel.



a) Obtenir un permis d'apprenti conducteur.



b) Remplir une demande.



c) Obtenir le permis de conduire définitif.



d) Réussir un examen écrit.



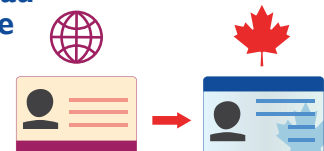
e) Réussir un examen de conduite sur route.



f) Suivre des cours de conduite afin de vous préparer à l'examen pratique et obtenir plus rapidement votre permis de conduire.



Si vous êtes actuellement titulaire d'un permis de conduire valide émis dans un autre pays, il est possible de l'échanger contre un permis de conduire local ou de l'utiliser pour conduire au Canada pendant une courte période après votre arrivée. Demandez à l'organisation financée par le Gouvernement qui s'occupe de votre cas ou à vos répondants quelles règles s'appliquent dans votre province ou territoire.



Réponses: (a) 3; (b) 1; (c) 6; (d) 2; (e) 5; (f) 4.

9.5 Acheter une voiture

Consignes: examinez l'expérience qu'a vécue cette personne en achetant une voiture au Canada.



En quoi cette personne aurait-elle pu agir différemment?

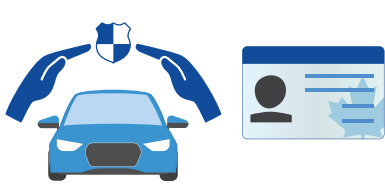


9.6 Lois relatives à la conduite



Les lois relatives à la conduite sont appliquées de manière stricte au Canada. Leur infraction entraîne des pénalités coûteuses, qui peuvent prendre la forme d'amendes, de frais d'assurance plus élevés et de la suspension ou du retrait du permis de conduire.

Consignes: examinez les règles légales relatives à la conduite au Canada. Cochez « ✓ » la case en face des règles qui sont nouvelles pour vous.



1. Au Canada, les conducteurs doivent posséder un permis de conduire et une preuve que la voiture est assurée. Il est illégal de conduire sans ces documents, que les conducteurs doivent emporter avec eux à chaque fois qu'ils prennent le volant.



2. Les conducteurs ne sont pas autorisés à conduire sous l'effet d'une substance (drogues, alcool, médicaments).



3. Tous les conducteurs doivent s'arrêter à distance des autobus scolaires dont les feux rouges clignotent et dont le bras est déployé.



4. Les véhicules roulent à droite. Les conducteurs doivent céder le passage aux véhicules d'urgence dont les feux clignotent et dont les sirènes sont activées.



5. Toutes les personnes présentes dans une quelconque voiture doivent attacher leur ceinture de sécurité – le conducteur comme les passagers.



6. Dans la plupart des régions du Canada, la neige et le verglas constituent des risques importants au volant. Dans certains territoires et provinces, il est obligatoire d'utiliser des pneus d'hiver.



7. Les enfants de petite taille doivent être assis à l'arrière dans un siège d'auto spécifique assurant leur sécurité. Le choix du siège dépend de l'âge et du poids de l'enfant. De plus amples informations sur les sièges pour enfants sont disponibles ici:



9.7 Dispositifs de signalisation routière courants au Canada



Ces dispositifs de signalisation peuvent être observés dans l'ensemble du pays, bien qu'ils puissent présenter de légères différences dans certains lieux.

Consignes: examinez les dispositifs de signalisation routière. Tracez une ligne entre chacun d'entre eux et sa description.



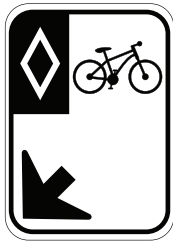
1.

a) Chaussée glissante



2.

b) Traversée d'animaux



3.

c) Passage d'écoliers



4.

d) Traversez



5.

e) Voie réservée aux bicyclettes



Lorsque vous traversez une route, prêtez attention aux feux de signalisation.



Un feu rouge
signifie
« arrêtez-vous ».

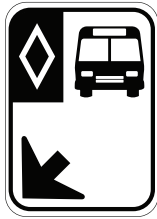


Un feu jaune
signifie
« ralentissez ».



Un feu vert
signifie
« passez ».

Réponses: 1 (b); 2 (a); 3 (e); 4 (c); 5 (d).



6.

f) Interdiction de tourner à droite



7.

g) Passage pour piétons



8.

h) Arrêtez-vous



9.

i) Voie réservée aux autobus



10.

j) Ne traversez pas



11.

k) Limite de vitesse indiquée en km/h



12.

l) Cédez le passage



Si vous avez un accident avec un autre véhicule ou renversez un piéton, fuir la scène de l'accident constitue une grave infraction. Composez le numéro d'urgence 911 pour appeler la police et une ambulance.



Réponses: 6 (f); 7 (g); 8 (h); 9 (i); 10 (j); 11 (k); 12 (l).

Bonne chance au Canada!



1

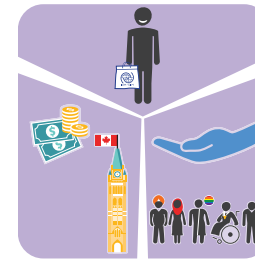
AVANT DE PARTIR AU CANADA



RPG



PPPR



PAC



RDBV

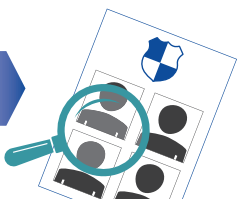
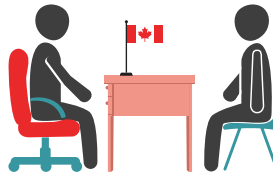


1 Entamez le processus de réinstallation

2 Passez un entretien de sélection

3 Passez des examens médicaux

4 Passez des contrôles de sécurité



8 Préparez le voyage

7 Accédez aux services d'établissement fournis avant l'arrivée

6 Recevez l'approbation de votre demande de réinstallation

5 Examen de la demande



2

VOYAGE À DESTINATION DU CANADA

1 Rendez-vous à l'aéroport

2 Recevez votre sac de l'OIM

3 Rendez-vous au comptoir d'enregistrement de la compagnie aérienne



7 Profitez du vol

6 Montez à bord de l'avion

5 Procédez aux formalités de sortie

4 Passez le contrôle de sécurité de l'aéroport



8 Correspondance

9 Arrivez au Canada

10 Bénéficiez de l'aide à l'aéroport

11 Procédez aux formalités d'entrée



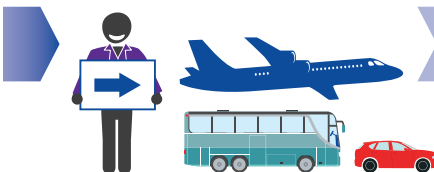
3

AU CANADA

1 Rendez-vous à votre destination finale

2 Retrouvez les personnes qui vous aideront

3 Logez dans un hébergement temporaire



8 Accédez aux services de santé

7 Inscrivez les enfants et les adultes à des cours de langue

6 Emménagez dans un logement permanent

5 Ouvrez un compte bancaire

4 Faites la demande de documents importants

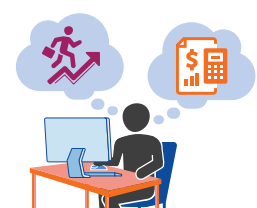


9 Familiarisez-vous avec votre lieu de vie

10 Restez actif et en bonne santé

11 Préparez votre autonomie financière

12 Demandez de l'aide en cas de besoin



Tous les services de réinstallation au Canada sont gratuits. Chaque cas de réinstallation est unique. L'ordre des étapes indiquées ci-dessus peut varier.

